

La Feuille d'Avis

du District de Courtelary

SONCEBOZ-SOMBEVAL

Vandalisme et vols en augmentation

Suite à une recrudescence de cambriolages et autres actes de vandalisme dans la commune, un rappel des conseils émis par la Police cantonale bernoise n'est pas superflu. Ayez les bons réflexes! *Suite à la page 7*

CIP TRAMELAN

Une histoire de famille

Alfred et Peter Gygax sont cousins. A l'approche de la retraite, ils ont ressenti le besoin de s'exprimer pour assouvir leur passion artistique, d'origine héréditaire commune. Ils s'exposeront ensemble à Tramelan. *Suite à la page 21*

CLUB DES PATINEURS ST-IMIER

Début en fanfare pour Caly et Mya

Magnifiques prestations des sœurs Iannantuoni lors de la Coupe de Lausanne qui présagent d'une saison 2024-2025 au plus haut niveau. C'est tout ce que nous pouvons leur souhaiter. *Suite à la page 29*

CENTRE DE CULTURE ET DE LOISIRS SAINT-IMIER

Le voile est totalement levé

On connaissait déjà la programmation de la première soirée du Week-End Humour 2025, avec la venue de Marie-Thérèse Porchet le vendredi 14 mars. Ce sont deux humoristes féminines qui se partageront la scène de la Salle de spectacle le samedi 15 mars. *Apprenez-en plus à la page 14*



Journal d'annonces et d'information (contient la *Feuille Officielle d'Avis du District de Courtelary*), avis communaux de Romont, Sauge, Orvin, Péry-La Heutte, Sonceboz-Sombeval, Corgémont, Cortébert, Courtelary, Cormoret, Villeret, Saint-Imier, Sonvilier, Renan, La Ferrière, Tramelan et Mont-Tramelan. **Tirage:** 12500 exemplaires distribués chaque vendredi dans tous les ménages de l'ancien district de Courtelary. **Contact:** Bellevue 4, 2608 Courtelary, 032 944 17 56, fac@bechtel-imprimerie.ch, www.bechtel-imprimerie.ch. **Délais de remise des publications:** sport, utile et paroisses: lundi soir, rédactionnel et annonces: mercredi 9 h, *Feuille Officielle d'Avis du District de Courtelary* (fin de ce journal): mardi 12 h. **Tarifs:** annonces: www.bechtel-imprimerie.ch/tarifs/, abonnement annuel: 99 francs (TVA comprise).

Le Parc Chasseral vient de se doter d'un tout nouveau site internet. Nouveau design, ligne épurée, navigation simplifiée, contenu mieux mis en valeur, ce site répond aux critères de modernité actuels et est 100% adapté aux différents supports. *A découvrir en page 24*

Un parc régional à vivre et découvrir

parcchasseral.ch

Photo: parcchasseral.ch

Réclame

Clientis
Votre banque

Asseyons-nous et discutons.
Courtelary – Saint-Imier – Sonceboz-Sombeval – Tramelan – La Chaux-de-Fonds
cec.clientis.ch

Energie



Pour votre confort...

- Livraison de pellets de bois en vrac ou en sac
- Nettoyage de local de stockage à pellets

merillat.ch

Immobilier



Tél. 032 722 68 50 | info@insolimmo.ch

Venez nous retrouver à la foire de Saint-Imier le 04.10.2024



Votre futur lieu de vie entre nature et modernité

DÉCOUVREZ CE MAGNIFIQUE PROJET DE 18 LOGEMENTS A VILLERET:
<https://promotion-villba.i-mmo.ch/>

Logement de 2,5 pièces disponible à partir de CHF 310'000.-
Logement de 3,5 pièces disponible à partir de CHF 415'000.-
Logement de 4,5 pièces disponible à partir de CHF 540'000.-





La Roseraie
Home médicalisé pour personnes âgées propose:

des **COURTS SÉJOURS**, après une hospitalisation, pour soulager un proche aidant ou des **LONGS SÉJOURS**.

Dans des **CHAMBRES INDIVIDUELLES** avec salle de bains. Lieu de vie avec activités journalières, cuisine de saison.

LA ROSERAIE
LES FONTENAYES 19, 2610 SAINT-IMIER
032 942 45 45, WWW.LAROSERAIE.CH

A vendre

À VENDRE
poulets de ferme 15 francs le kg
poules à bouillir 8 francs la pièce
078 873 92 76

À VENDRE
Bois de feu
hêtre sec, scié et livré
170 fr. le stère
079 390 81 69

bechtel-imprimerie.ch bechtel-imprimerie.ch
bechtel-imprimerie.ch bechtel-imprimerie.ch
bechtel-imprimerie.ch bechtel-imprimerie.ch
bechtel-imprimerie.ch bechtel-imprimerie.ch

VILLERET
Samedi 28 septembre à midi
Pavillon de la Fanfare
Venez passer quelques instants chaleureux et conviviaux,
en dégustant avec nous la
Première
CHOUCROUTE
De la saison
Se recommande : LA FANFARE Villeret-Courtelary

Animations

Musique à la Collégiale
60 Miles / Trio jazz
Sébastien Gerber, piano
André Hahne, basse
Johan Wermeille, percussions
Dimanche 29 septembre à 17h
Collégiale de Saint-Imier
Entrée libre, collecte

DES NOIX DE CAJOU POUR TOUS LES GOÛTS?



magasin du monde
solidaires au quotidien
Tramelan - Grand-Rue 163



La fleur sauvage
Péry
Expo d'automne
Vendredi 27 septembre 16h à 20h
Samedi 28 septembre 9h à 14h
Venez partager le verre de l'amitié dès 11h
Grand-Rue 36, 2603 Péry

Paroisse réformée Tramelan



FONDUE POUR TOUS!
samedi 28 septembre dès 11h30
au Centre paroissial
Grand-Rue 146A à Tramelan
Action en faveur de l'EPER, projets en Arménie
voir communiqué

JODLERKLUB GEMSFLUE Péry - La Heutte
Yodleur-Club Tramelan

Concert annuel

Samedi 28 septembre à 20h00
Ouverture des portes dès 19h00
Centre communal Péry
Entrée : 10.-

Jodlerklub Gemsflue Péry - La Heutte en collaboration avec le Yodleur-club Tramelan
Kinderchörli Mont-Tramelan

Trio cor des Alpes
Souffle du Mont-Crosin
Suiss'Mélocdie

Lanceurs de drapeaux Ueli et Alain Stalder

Restauration - Buffet de desserts - Tombola - Bar

LA FOIRE de Saint-Imier
Vendredi 4 octobre 2024

LES IMÉRIENNES

Vendredi 4 et Samedi 5 octobre 2024
RUE DU TEMPLE

Vendredi 4 octobre De 17h à 23h30	17h ATOMIC BOMB, EMJB 19h ELEVEN PM 20h30 AFTER WORK 22h00 SILENT PARTY	Samedi 5 octobre De 9h à 16h
---	--	--

TOF SPORTS
PHARMACIEPLUS DU VALLON
THERMOMIX
GP AUTOMOBILES SA
JEUNESSE DU GRAND CHASSERAI

RESTAURATION DU WEEK-END
SOCIETE DE TIR, SAINT-IMIER et CIDE



RECHERCHE : bénévoles, accessoires de puériculture
032 322 10 66
www.sosfuturesmamans.net



Pompes funèbres Bestattungen
Bienne et environs Route de Brügg 121
2503 Biel-Bienne info@pferber.ch

Biel und Umgebung Brüggstrasse 121
032 365 50 15
www.pferber.ch

bechtel-imprimerie.ch bechtel-imprimerie.ch

Nous sommes à vos côtés quand les choses se compliquent. Grâce à votre don. Merci !
www.prosenectute.ch | IBAN CH67 0900 0000 1570 3233 7

PRO SENECTUTE





La balade fut magnifique, l'ambiance de même!

Sortie des aînés de Sauge et de Romont



Photo: Micheline Binz

Selon une tradition bien établie, les seniors de Sauge et de Romont étaient invités le mercredi 11 septembre à prendre part à la sortie annuelle des aînés, organisée par la commune municipale de Sauge.

A bord de deux cars de la société Joly Voyages, les 78 retraités accompagnés

des membres des autorités municipales et bourgeoises, du pasteur et d'une infirmière du Service d'aide et de soins à domicile du Bas-Vallon ont été emmenés dans l'Emmental. Le premier arrêt café-croissant s'est fait au restaurant Chuderhüsi à Rothenbach. Du temps était à disposition des plus

sportifs et courageux pour leur permettre de gravir les 195 marches de la tour d'observation de Gauchernwald du haut de laquelle ils ont pu admirer, malgré le temps quelque peu couvert, un magnifique panorama sur les Alpes bernoises et valaisannes, les Préalpes, le Jura et le Plateau Suisse.

Après cette visite, les participants ont repris la route en direction de Signau et du Gasthof Schlossberg à Bori où le repas de midi leur a été servi. Puis la course s'est poursuivie jusqu'au lac de Burgäschi que certains connaissaient pour avoir participé à une marche jusqu'aux blocs ératiques géants du

Steinhof voisin. Une dernière collation a été prise dans le magnifique restaurant Seeblick puis ce fut l'heure du retour.

Une ambiance chaleureuse et très gaie a régné durant toute la journée et les sourires généreux, à l'arrivée, disaient combien cette balade a été appréciée. ■ AG



Comment vider sa piscine

Il est important de respecter certaines règles lorsqu'on vide une partie ou toute l'eau de sa piscine. L'exploitation inadaptée peut engendrer des pollutions des cours d'eau, la destruction de la flore et de la faune ainsi que la mort de poissons.

La vidange d'un bassin ne peut être effectuée que par temps sec. Le raccordement des écoulements à la canalisation doit être effectué selon les directives de la commune.

Merci de votre attention. ■ CM

BUREAU DE PRÉVENTION DES ACCIDENTS

Bricoler en sécurité: pas d'amateurisme!

Porter des lunettes de protection, des gants et une protection auditive est essentiel lors des travaux de bricolage. Mais ces équipements ne sont de loin pas suffisants pour garantir la sécurité. Découvrez nos conseils pour prévenir les accidents.

Chaque année, 45 000 personnes vivant en Suisse se blessent en bricolant. C'est pourquoi des lunettes de protection, des gants et une protection auditive, notamment, devraient faire partie de l'équipement de base de toute bricoleuse et de tout bricoleur. Selon les travaux et les appareils utilisés, il est également judicieux de porter une protection respiratoire.

Ces précautions ne sont cependant pas encore suffisantes pour bricoler en toute sécurité. Pour que rien ne reste coincé, il faut attacher les cheveux longs, porter des vêtements ajustés, enlever les bijoux, foulards et écharpes.

Si les travaux nécessitent l'utilisation d'un escabeau, il convient d'opter pour un modèle stable. Et s'ils

requièrent l'emploi d'appareils électriques en plein air, il y a lieu d'utiliser un disjoncteur FI pour éviter les risques d'électrocution.

D'ailleurs, avant de manipuler tout appareil pour la première fois, il faut impérativement lire le mode d'emploi. Outre les consignes de sécurité, ce dernier contient en effet d'importantes informations en matière d'utilisation, de nettoyage et d'entretien. ■ BPA

[Vous trouverez des renseignements complémentaires sur la sécurité lors des travaux de bricolage sur \[bpa.ch/bricolage\]\(http://bpa.ch/bricolage\)](#)

[Des conseils sur les produits les plus divers vous attendent sur \[bpa.ch/produits\]\(http://bpa.ch/produits\)](#)

SAUGE

Les bourgeoisies de Plagne et Vauffelin se mettent en scène



La leçon dans la forêt, quelle bonne initiative pour les jeunes et les moins jeunes

Le 14 septembre dernier, à l'occasion de la journée nationale, les bourgeoisies de Vauffelin et de Plagne se sont ligüées pour présenter à la population leur patrimoine et leurs activités diverses et variées. Des expositions thématiques étaient présentées à la halle des fêtes de Plagne aux Ecovots. La galerie de photos d'oiseaux et de papillons de Micheline Binz, le livre sur les papillons du Jura de Jean-Claude Gerber et aussi les panneaux d'informations sur le projet du parc éolien ont rencontré un vif intérêt. La population a également été invitée à découvrir sur carte topo le territoire de ces 2 bourgeoisies et afin de souligner

l'importance de la gestion des forêts, une expo thématique était animée par notre garde-forestier et couronnée par des démonstrations de bucheronnage en forêt. La Fanfare Montagnarde de Plagne était également de la partie lors d'une aubade - apéro et en fin de journée nous avons pu profiter des talents de Nikki. Somme toute, une journée très positive quand bien même la fraîcheur du climat en aura retenu quelques-uns à se rendre aux Ecovots. Les deux bourgeoisies remercient encore tous les bénévoles qui ont œuvré au succès de cette manifestation. ■ BOURGEOISIES DE PLAGNE ET DE VAUFFELIN



Il y en a pour tous les goûts

Emplois



Mise au concours

Afin de repourvoir un poste vacant, la Municipalité de Saint-Imier met au concours un poste d'

agent(e) de police administrative à 80 %

Le détail de l'annonce est disponible sous www.saint-imier.ch > Administration > Offres d'emploi.

Entrée en fonction : à convenir.

Le dossier de candidature avec les documents usuels est à adresser au Conseil municipal, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier, avec la mention «Agent(e)» ou par courriel à rh@saint-imier.ch **jusqu'au 15 octobre 2024.**



SAMAIDD RECRUTE

Infirmier(ère) ou ASSC 80% à discuter

Pour rejoindre notre petite équipe dynamique et attentive.

- Vous êtes une personne autonome, motivée et vous avez envie de prendre le temps de pratiquer des soins de qualité
- Permis de conduire obligatoire avec mise à disposition d'un véhicule de service
- Prime d'engagement
- Horaires compatibles avec une vie de famille

Appelez-nous : **Lola Gigon, 079 608 19 96, lola.gigon@samaidd.com**

Conseiller en assurances et en prévoyance (f/h/d) à l'agence générale Moutier-St-Imier, 100 %

En votre qualité de conseiller en assurances, en prévoyance et hypothèques, vous proposez à notre clientèle des solutions adaptées à leurs besoins. Vous contribuez activement au développement du portefeuille clients particuliers et entreprises dans le secteur du district de Courtelary.

Ce que vous apportez

- Formation en tant qu'employé de commerce ou équivalent
- Plusieurs années d'expérience professionnelle, de préférence dans le domaine du conseil en assurances, en prévoyance et en hypothèques
- Aimant acquérir de nouveaux clients grâce à un réseautage actif
- Capable de travailler de manière autonome et responsable
- De nature authentique, empathique et doté d'une grande force de persuasion
- Maîtrise courante de l'allemand (toute autre langue est un atout)

Travailler chez nous

À l'agence générale de Moutier-St-Imier, une équipe diversifiée, composée d'un agent général, de conseillers, de collaborateurs spécialisés et d'apprentis, vous attend. Ensemble, les membres de l'agence générale s'appliquent à consolider l'ancrage régional de l'entreprise et à entretenir un échange ouvert et collégial.

Votre lieu de travail est flexible entre les trois sites de l'agence générale et votre taux d'occupation est de 100 %.

Intéressé-e?

Nous aimerions alors faire votre connaissance. Envoyez-nous vos documents ou appelez-nous. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à prendre contact avec nous.

Agence générale Moutier-St-Imier
Julien Choffat, Responsable des ventes
T 032 494 53 37, julien.choffat@mobilere.ch

Agence générale Moutier-St-Imier
David Wahli
mobilere.ch/moutier

la Mobilère

172583

16 communes. 12 500 ménages

www.bechtel-imprimerie.ch/feuilles-davis/

Apprentissage : Mécanicien de production & Polymécanicien CFC

Es-tu prêt(e) à créer un impact ?

Straumann Villeret SA est l'un des centres de production majeur du Groupe Straumann.

On y produit et conditionne des implants, pièces prothétiques et instruments dentaires au moyen d'un parc de machines CNC et d'équipements automatisés.

Nous donnons à nos employés les moyens d'être performants et d'avoir un impact, de conduire le changement et de garder une longueur d'avance sur la concurrence.

Tu redonneras le sourire à quelqu'un en usinant des pièces de précision dans un environnement en constante évolution.



Attrait pour les activités pratiques et manuelles



Passion pour la technique et les technologies



Intérêt pour la précision



Ce domaine passionnant n'attend plus que toi !

Envoie-nous ta candidature par e-mail à l'équipe apprentissage !

apprentissage.villeret@straumann.com

(Copies des bulletins scolaires des 3 dernières années, cv et lettre de motivation)

straumann



La Bourgeoisie de Romont (BE) met au concours pour le 1^{er} décembre 2024 le poste de

secrétaire

(taux d'occupation env. 10%, plus selon besoins)

Renseignements chez le président
M. Valentin Kohler
079 214 47 30

MAÇON CHERCHE TRAVAIL

dans toute maçonnerie, rénovation et pavé, dalle de jardin.

30 ans d'expérience.

Libre de suite.

Tél. 078 216 29 74

Sport et bien-être

Coaching personnel dans la région

Première séance offerte !

Renforcement, perte de poids, prise de masse, amélioration des performances

En partenariat avec



LB TRAINING

079 126 77 49

loane.bechtel@gmail.com

Vos flyers et affiches au meilleur prix



imprimerie bechtel sa

Bellevue 4 | 2608 Courtelary | www.bechtel-imprimerie.ch
032 944 18 18 | info@bechtel-imprimerie.ch



Elections au Conseil municipal: dépôt des listes

L'élection d'un membre du Conseil municipal, en remplacement de Julien Tièche, démissionnaire, aura lieu lors de l'Assemblée municipale du 10 décembre.

Conformément au Règlement d'organisation, les candidatures doivent être présentées au moyen du dépôt d'une liste. Les listes de candidats peuvent d'ores et déjà être retirées auprès de l'Administration communale; chaque liste doit être signée par au moins 10 citoyens habilités à voter à Orvin.

Le dépôt des listes doit se faire jusqu'au vendredi 25 octobre à 12h, dernier délai, aux guichets de l'Administration municipale.

Nous incitons nos citoyennes et citoyens orvinois à faire preuve d'intérêt pour ce poste et à intégrer une équipe fonctionnelle, motivée et sympathique!

Julien Tièche, conseiller sortant, Patrik Devaux, maire, ainsi que l'Administration communale, vous renseigneront volontiers sur le poste à repourvoir. Engagez-vous pour votre Commune!

■ CM



Rappel: taille des haies et arbres

Le Conseil municipal rappelle aux propriétaires l'importance de procéder à la taille des haies et des arbres de leur parcelle avant le vendredi 18 octobre. Cette action est nécessaire pour garantir la sécurité routière et la visibilité des routes. La Commune remercie d'avance les propriétaires pour leur participation et leur engagement envers la sécurité de tous.

Pour rappel, les haies, buissons, cultures agricoles et arbres doivent respecter une distance de 50 cm par rapport au bord de la chaussée et ne doivent pas encombrer le profil d'espace libre de 4 m 50 (hauteur sur chaussée). Cette hauteur est réduite à 2 m 50 pour les chemins pour piétons, trottoirs et pistes cyclables. Il est également important que la végétation

n'entrave pas l'efficacité de l'éclairage public. Dans les endroits où la visibilité est restreinte, les clôtures ne doivent pas dépasser la chaussée de plus de 60 cm. Les haies, buissons, cultures agricoles et arbres doivent également respecter les prescriptions en matière de clôture, avec une hauteur maximale de 1 m 20 et une distance de 50 cm par rapport au bord de la chaussée. Si la végétation dépasse ces limites, il est nécessaire de la tailler jusqu'à la

hauteur réglementaire. Cette mesure s'applique également à la végétation déjà présente.

Le Conseil municipal compte sur la coopération de tous pour assurer la sécurité sur les routes de la Commune d'Orvin.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter Patrick Sifkovits, voyer-chef au numéro de téléphone 079 631 37 35. ■ CM

Fermeture du bureau municipal

Vendredi 27 septembre

Nous informons la population que le bureau municipal sera exceptionnellement fermé toute la journée du vendredi 27 septembre. Nous serons à nouveau à votre disposition dès le lundi 30 septembre. Nous vous remercions de votre compréhension. ■ CM

OFFICE DES PONTS ET CHAUSSÉES

Aux riverains de la route cantonale d'Orvin

Information importante concernant le sablage du pavage du 30 septembre à 6h au 1^{er} octobre à 17h

L'arrondissement d'ingénieurs en chef III informe les riverains de la route cantonale des travaux suivants: sablage de l'ensemble du pavage de la route cantonale soit: route de Sonville, route Principale et carrefour Le Coin - route de Sonville - route Principale ainsi que de la Place, du 30 septembre à 6h au 1^{er} octobre à 17h.

Ce sablage est nécessaire pour garantir la durabilité et la stabilité du pavage nouvellement réfectonné.

Les travaux de sablage étant dépendants des conditions météorologiques, il est possible que la période des travaux doive être reportée ou modifiée à court terme.

Par avance nous remercions la population et plus particulièrement les riverains de la route de leur compréhension pour ces désagréments inévitables.

■ PONTS ET CHAUSSÉES SERVICE POUR LE JURA BERNOIS

PRO SENECTUTE

Atelier thématique Cyberthé

Mieux utiliser les moteurs de recherche Mercredi 2 octobre de 14h à 16h, Neuchâtel Chaque 1^{er} mercredi du mois, un atelier thématique vous permettra d'acquérir des notions pratiques liées principalement à Internet. Responsable et inscription: Pro Senectute NE, 032 886 83 02.

Curiosité

Mercredi 23 octobre, 13h 30-15h, visite du parlement fédéral, Berne Visiter le symbole de la politique suisse, prendre place sur un des sièges du Conseil national ou du conseil des Etats, se balader dans la salle des Pas Perdus, autant de raisons de se déplacer dans notre capitale. Visite prévue à 14h. Nombre de participants limités. Responsable et inscription (jusqu'au 9 octobre): 032 886 83 86.

Cours de conduite L2

Mardi 15 octobre de 9h à 11h 30, Tavannes L'objectif est de vous aider à rafraîchir vos connaissances, diminuer le stress au volant et conserver votre permis de conduire aussi longtemps que possible. Il se compose de deux parties: théorie et pratique (facultative) avec votre véhicule et sur le parcours de votre

choix. Responsable et inscription (jusqu'au 1^{er} octobre): Pro Senectute JB, 032 886 83 86.

Mercredi 30 octobre, 9h-11h 30, La Chaux-de-Fonds L'objectif est de vous aider à rafraîchir vos connaissances, diminuer le stress au volant et conserver votre permis de conduire aussi longtemps que possible. Responsable et inscription (jusqu'au 10 octobre): 032 886 83 02.

Cours de cuisine pour messieurs

Groupe 1, du 14 octobre au 9 décembre, Tavannes Désenné face aux casseroles? Après ce cours, vous saurez confectionner des repas simples et délicieux. Responsable et inscription (jusqu'au 30 septembre): Pro Senectute JB, 032 886 83 86.

Sortie vélo

Mardi 1^{er} octobre, à définir, Journée de la personne âgée - Sortie dans le Jura bernois Rendez-vous: à définir. Sortie gratuite et apéro offert dans le cadre de la Journée de la personne âgée. Plus d'informations via email auprès des personnes responsables de la sortie quelques jours avant. Responsable et inscription: Françoise Dokmak, 078 876 84 86 et Marco Griselli, 076 311 08 23.

Mercredi 2 octobre de 14h à 16h, Delémont Chez les Pics Distance: 25 km, route mixte

(asphalte et chemin blanc). Rendez-vous: 14h patinoire de Delémont. Niveau moyen. Casque et phare avant obligatoires. Inscription sur place. En cas de météo incertaine, contacter la personne responsable de la sortie, Nicole Chételat Luchinger: 079 473 73 52.

Lundi 7 octobre, 14h-16h, Le Noirmont sud Rendez-vous: parking du Chant du Gros au Noirmont. Distance: 27 km route mixte (asphalte et chemin blanc). Difficulté facile. Vélos usuels. Casque et phare avant obligatoires. Inscription sur place. En cas de météo incertaine, contacter la personne responsable de la sortie, Pierre-Louis Wermeille: 079 798 68 81.

Randonnée

Mardi 1^{er} octobre de 13h 45 à 17h, Courgenay Journée de la personne âgée - Camp de Jules César (JU) Durée: environ 3h 15. Dénivelé: 320m +/-, niveau difficile. Sortie gratuite. Rendez-vous: 13h 45, terrain de football à Courgenay. Inscription sur place. En cas de météo incertaine, contacter la personne responsable de la sortie, Claire Lehmann: 079 750 05 91.

Judi 3 octobre de 11h 30 à 15h 30, Les Echorcheresses Sur la Chèvre, Les Ecorcheresses (BE) Rendez-vous: 11h 30 gare de Moutier (pour voyageurs en train) ou 11h 30 parking du cimetière, Moutier (gratuit pour automobilistes). Bus de 11h 54 depuis la

gare jusqu'aux Echorcheresses. Bus de 12h 03 depuis le cimetière jusqu'aux Echorcheresses. Pique-nique tiré du sac. Durée: environ 4h. Dénivelé: 250 m +, 600 m -, sortie bons marcheurs. Inscription obligatoire directement auprès du responsable de la sortie au plus tard la veille à midi: Jean-Marc Bühler, 078 922 34 99.

Mardi 8 octobre, 10h 30-17h, Soulece et environs (JU) Durée: environ 3h 15. Déniv.: 380 m +/-, Difficulté facile. Rendez-vous: arrêt de bus de Soulece, milieu du village. Pique-nique tiré du sac. Inscription sur place. En cas de météo incertaine, contacter la personne responsable de la sortie, Urs Kaufmann: 079 230 89 22.

Mardi 8 octobre, 10h-15h, Le Chemin des Bornes, Le Locle (NE) Durée: environ 3h 30. Déniv.: 390 m +, 412 m -. difficulté moyen. Rendez-vous: 10h, Le Prévoux arrêt bus. Trajet à pied: par le chemin des douaniers pour atteindre la Brévine. Pique-nique tiré du sac. Responsable et inscription (jusqu'au 6 octobre): Gaëtan Membrez, 079 195 69 16.

Danses du monde

Tous les mardis de 14h 30 à 16h, à Cernier. et tous les mercredis de 14h à 15h 30 à La Chaux-de-Fonds Dansez sur des musiques de différents pays en améliorant la mobilité, l'équilibre, mais aussi la mémoire. Responsable et inscription: Francine Schafroth, 078 736 88 78.

Gym'Equilibre

Tous les jeudis de 14h à 15h, Let's Go Fitness à Cernier Diminuez vos risques de chutes grâce à une heure de gymnastique hebdomadaire. Resp. et inscr.: Marianne Baroni, 076 430 71 23.

Tai Chi

Du 2 octobre au 30 avril de 14h 15 à 15h 15, La Chaux-de-Fonds Par la pratique du Tai Chi, nous prenons le temps de réveiller chaque articulation. Prendre soin de soi avec calme et conscience... Une approche du mouvement avec douceur et bienveillance. Vêtements confortables, pieds nus ou chaussettes antiglis. Resp. et inscr.: Samuel Tinguely, 078 254 81 41.

Bouger à domicile

Tous les lundis de 10h à 11h, Saint-Imier Une heure de gymnastique douce à domicile, à vous et à vos amis ou voisins, avec une monitrice expérimentée. Responsable et inscription: Pro Senectute JB, 032 886 83 86.

Course à pied

Tous les vendredis de 10h à 12h Course à pied à Neuchâtel et alentours. Rendez-vous: sur demande lors de l'inscription. Responsable et inscription jusqu'à la veille: Jean-Michel Reinert, 079 629 52 22. ■ PRO SENECTUTE

La Municipalité prend le train des réseaux sociaux



La page d'accueil de la Municipalité sur le réseau Facebook

Tout récemment, le Conseil municipal a validé une décision d'importance en termes de communication : sur une proposition de la nouvelle apprentie de l'administration, la Municipalité a fait officiellement son entrée sur les réseaux sociaux.

Dès à présent, les informations importantes, émanant des autorités et de l'administration locales, apparaissent également sur les pages dédiées, créées à la fois sur Facebook et sur Instagram.

L'objectif visé consiste évidemment à atteindre davantage le jeune public, plus enclin à consulter son smartphone ou un autre appareil connecté, plutôt qu'à parcourir les colonnes de la Feuille d'Avis.

N'hésitez pas, allez découvrir nos infos sous leur forme la plus moderne!

■ CM

Brahon : tous les conteneurs ne sont pas publics!

Divers conteneurs se trouvent au complexe du Brahon, en dehors du périmètre de la déchèterie; or ils ne sont pas tous ouverts au public.

Cette précision s'impose, car les services techniques ont constaté ces derniers temps que des habitants déposent leurs déchets divers, et en particulier des restes de jardin ou de grill, dans les contenants destinés aux cantonniers. Hors de la déchèterie, seuls trois conteneurs sont accessibles au public, à savoir ceux qui sont destinés à l'aluminium, respectivement au verre, et enfin aux textiles usagés. On ne doit absolument rien déposer dans les autres.

Merci à toutes et tous de se conformer à cette règle. ■ CM

Déboisement nécessaire sur l'île de la scierie

Au début d'octobre prochain, des travaux de déboisement seront réalisés sur l'île située près de l'ancienne scierie de Sombeval. Intégrés au plan d'aménagement des eaux (PAE) de la Suze, ils permettront de libérer la surface nécessaire pour effectuer la réfection du méandre. Ce méandre permettait d'alimenter le canal qui actionnait la roue à aubes de la scierie.

Aujourd'hui, l'objectif visé consiste notamment à favoriser la biodiversité dans cette boucle de la rivière.

A relever qu'outre quelques coupes, une grande quantité de bois mort, qui jonche le sol de l'île en particulier depuis que les frênes sont décimés par une épidémie, sera évacuée à cette occasion. ■ CM

Les familles d'accueil manquent dans la région

Contactée par l'association prima-familia, basée à Tramelan et qui travaille dans le placement familial, la Municipalité relaie son appel à l'attention de la population.

L'objectif visé : augmenter le nombre de familles d'accueil en Suisse romande et en particulier dans la région. Celles-ci manquent en effet cruellement.

Des informations le 3 octobre

L'association organise une soirée d'information, le jeudi 3 octobre prochain à Tramelan, dans ses locaux de la Grand-rue 124. Rendez-vous est donné à 19 h 30.

A cette occasion, les potentiels intéressés constateront comment, en devenant famille d'accueil, on offre un cadre de vie sécurisant et aimant à un enfant en besoin de protection.

Par ailleurs, l'équipe de prima-familia expliquera en détails la forme que prend son soutien, envers les familles d'accueil qui peuvent compter grâce à elle sur un encadrement professionnel et continu.

Possibilités multiples

Cette soirée d'informations et d'échanges permettra également de découvrir la multiplicité des engagements possibles. Celle-ci se décline non seulement en fonction des jeunes accueillis, bébés, enfants ou adolescents, mais également en termes de durée; les accueils sont effectivement définis préalablement, à long ou à court terme, pour des week-ends ou des vacances, durant une période de crise ou de transition.

L'éventualité d'un accueil vous a déjà traversé l'esprit? N'hésitez pas à fréquenter cette soirée d'information, où l'on vous expliquera toutes les facettes de cette activité, mais sans le moindre engagement préalable de votre part. ■ CM

www.fra.prima-familia.ch

Formation de pompiers

Notre commune a abrité cette semaine un nouveau cours de sapeurs-pompiers. Depuis mercredi et jusqu'à aujourd'hui vendredi, le corps intercommunal La Suze, très actif et aux compétences largement reconnues à l'échelle bernoise, organisait en effet une formation destinée aux machinistes francophones de tout le canton. ■ CM

Vols et vandalisme : des mesures s'imposent!

En automne, la diminution de la lumière est une alliée des auteurs de délits contre le patrimoine.

Constatant que les cas de vols, de cambriolages et autres actes de vandalisme sont à nouveau en augmentation dans la commune, la Municipalité invite les habitants à prendre toutes les mesures possibles pour s'en protéger.

Elle rappelle dans ce sens les conseils émis par la Police cantonale bernoise notamment.

A clé

Ainsi est-il fortement recommandé de toujours tenir fermées à clé les portes d'entrée et portes annexes, par exemple celle du local à vélos ou de l'accès aux caves. Même lorsque vous êtes présents, il est judicieux de fermer à clé.



N'oubliez pas de fermer les fenêtres ou portes du balcon lorsque vous n'êtes pas dans la même pièce ou à proximité directe de ces ouvertures.

Pendant vos absences ou votre sommeil, il peut également être judicieux de simuler une présence, par exemple par des sources de lumière réglées de manière aléatoire.

Aucun objet de valeur ne devrait par ailleurs être laissé visible et/ou accessible, dans un corridor ouvert ou des alentours de maison par exemple.

Les véhicules aussi

Les véhicules sont très souvent visités également et donc vidés de tout

objet de valeur. La police recommande fortement de toujours verrouiller chaque véhicule et de procéder à une vérification sur la poignée, en particulier pour les voitures avec commande de fermeture à distance.

Par ailleurs, il faut impérativement éviter de laisser des objets de valeur visibles dans un véhicule.

Une plainte pour chaque cas

D'autre part, l'expérience démontre que la multiplication des signalements et des dépôts de plainte, même pour de petits délits, est la meilleure alliée de la police.

En effet, les signalements immédiats permettent des interventions rapides, une surveillance ciblée et l'appréhension nettement plus fréquente des voleurs.

Aussi est-il fortement recommandé d'avertir immédiatement la Police cantonale bernoise, par le 112 ou le 117, en cas d'observation suspecte ou de constatation que votre domicile ou vos locaux ont été visités; ceci même s'il n'y manque rien. ■ CM

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE CORTÉBERT

Nouveaux livres

Les températures baissent, les journées raccourcissent, une envie de lecture se fait sentir. L'équipe de la bibliothèque vous propose toute une série de nouveaux livres.

Adultes

Leigh Bardugo, *Grisha : L'oiseau de feu*; Lise Bergeron, *Les cendres de l'innocence*; Mélissa Da Costa, *Tenir debout*; Yasmina Khadra, *Cœur-d'amande*; Jojo Moyes, *Dans les pas d'une autre*; Julie Rivard, *La Maison des Levasseur*; Madeleine de Saint-Georges, *Au cœur de la vallée*; Eric Emmanuel Schmitt, *La lumière du bonheur* (t. 4); Rebecca Serle, *Dans cinq ans*; J.R.R. Tolkien, *Le Hobbit*.

Enfants

Anatole Latuile, t. 16, *Des bêtes et des bêtises*; La cantiche, t. 7, *Buffet à volonté*; Les chevaux d'Avenches, t. 4, *Une randonnée surprenante*; Le Clan des Sept, t. 1, *Le Clan des Sept*; Le Clan

des Sept, t. 2, *Une nouvelle enquête*; Le Clan des Sept, t. 3, *Bien joué, le Clan des Sept!*; Emile et Margot, t. 10, *Expédition surprise*; Frissons suisses, *Le gardien de la tour Bayart*; Frissons suisses, *Le disparu du vieux cimetière*; Frissons suisses, *Le secret des bois de Chancy*; Idéfix et les Irréductibles, t. 5, *Idéfix et le druide*; Malenfer, t. 7, *La cité noire*; Mission véto, t. 8, *Une tortue en difficulté*; Mortelle Adèle, *Au pays des contes défaits*; La pat'patrouille, *Patrouille de cow-boys*; Whisper, t. 4, *Les liens du cœur*.

Bandes dessinées

Game over, t. 23, *Rest in Pieces*; Les sœurs Grémillet, t. 5, *Les trois souhaits*; Les blagues de Toto, t. 17, *Zéro, boulot, dodo*.

La bibliothèque sera fermée les mercredis 9 octobre et 16 octobre (vacances scolaires). Toute l'équipe de la bibliothèque vous souhaite un bel automne! ■ SG

Pas de sacs-poubelle lors de la tournée des encombrants!

Le Conseil municipal a constaté avec consternation que de très nombreux déchets non conformes ont été déposés lors de la tournée des déchets encombrants combustibles (DEC) du 25 septembre. Il est rappelé que cette tournée est exclusivement réservée aux éléments combustibles qui ne



trouvent pas place dans les sacs taxés. On peut citer des meubles en bois ou tissu par exemple. Les déchets de chantier notamment sont interdits, de même que des quantités industrielles.

Il est en revanche interdit de déposer des sacs noirs non taxés remplis de déchets divers. Dès le moment où de



petits déchets peuvent être mis en sac, ils doivent être déposés lors de la tournée hebdomadaire du jeudi, destinée aux déchets urbains combustibles (DUC). Les sacs non conformes n'ont pas été ramassés mercredi dernier et les personnes concernées sont priées de les reprendre pour les éliminer de manière correcte. Il est possible de se rendre à la déchetterie Weber à Corgémont aux heures d'ouverture habituelles. Le Conseil municipal réfléchit actuellement à de nouvelles modalités en vue d'éviter ces problèmes récurrents et informera la population le moment venu si des changements sont adoptés. En attendant, il est renvoyé au mémo-déchets qui détaille les règles applicables et l'Exécutif remercie la population de jouer le jeu. ■ CM

ÉCOLE PRIMAIRE CORTÉBERT

Vieux papier

Le ramassage de papier aura lieu le mardi 29 octobre. ■ MM

AVIS MORTUAIRE

La famille et les amis de

**Madame
Margarete Kneuss**ont le chagrin de faire part de son décès dans sa 94^e année.
Sonvilier, le 18 septembre 2024Selon son désir, la cérémonie d'adieu a eu lieu dans l'intimité
de la famille.

Cet avis tient lieu de faire-part

AVIS MORTUAIRE

Son épouse: Béatrice

Ses enfants: Ariane et son compagnon Jean-Yves
Annelise et son compagnon Gabriel
Bernard et son épouse NicoleSes petits-enfants Viorica, Mathieu, Barbara, Sybille, Niki, Léonie et ses
arrière-petits-enfants

ont la tristesse de faire part du décès de

**Monsieur
Jacques Pfister**survenu le 20 septembre 2024 dans sa 94^e année.

Selon sa volonté, il n'y aura pas de cérémonie.

Adresse de la famille: Béatrice Pfister
Clef 36
2610 Saint-Imier

Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements

AVIS MORTUAIRE

*Tu aimais la vie, les chevaux,
les vaches, le chant des
oiseaux,
la forêt, les pâturages.
Tu aimais rire.
Il faut se souvenir.*

Tristes et reconnaissants, nous faisons part du décès d'

Albert Steiner*dit Boubi*notre cher époux, papa, beau-papa, grand-papa, parrain, oncle, parent
et ami qui s'est endormi paisiblement, entouré de sa famille, à l'âge
de 90 ans.

Son épouse: Ingrid Steiner

Ses enfants et petits-enfants:

Renate et Werner Prysi-Steiner

Marion

Jonathan et Emilie

Didier Steiner

Uwe et Isabelle Steiner

les enfants d'Isabelle:

Julie et Marco, leurs enfants Liana, Thalia

Joséphine et David, leurs enfants Malone, Yanis, Colin

Justine

Ses filleul(e)s: Barbara, Michel

Un dernier adieu a eu lieu dans l'intimité de la famille.

Un merci particulier s'adresse à son infirmière, Anne-Marie Ledermann.

Adresse de la famille: Ingrid Steiner
Cour d'Agibert 2
2607 Cortébert

Cortébert, le 22 septembre 2024

Réclame

Les objets métalliques ne doivent pas au bord de la chaussée!

En attendant la déchèterie intercommunale, les règles en vigueur doivent être respectées

A l'occasion de la dernière collecte en date des objets encombrants non combustibles, le 18 septembre, la Municipalité a déploré de nombreuses dérogations aux règles, et en particulier des dépôts de matériel le long des rues.

Conséquemment, de nombreux objets métalliques sont restés en divers endroits de la localité, ce qui n'est pas pour améliorer l'image du village...

Ces tas demeurant en l'état au fil des jours, les services de la voirie ont dû, une fois de plus, se charger de les débarrasser. Une tâche effectuée évidemment aux frais de la collectivité.

A la Châteline!

Pour rappel, lors des collectes de ferraille organisées quatre fois par année, tous les objets de métal, ainsi que les divers appareils ménagers et l'électronique de bureau, doivent être apportés par les habitants eux-mêmes au local de la voirie, sis au numéro 9 de la rue de La Châteline. Rien ne peut être déposé au bord de la route!

Cette ferraille est récoltée à des dates précisées par le MémoDéchets, lequel est consultable notamment sur internet (www.memotsdechets.ch).

En 2024, la dernière de ces collectes



Tous ces objets doivent être apportés sur le site de la voirie, à La Châteline 9, et non déposés sur les points de collectes des encombrants combustibles

de ferraille est agendée au mercredi 4 décembre.

Les dépôts, à La Châteline, sont autorisés ce jour-là de 8 h à 12 h et de 16 h à 19 h.

Bientôt plus souple

Les électeurs de Saint-Imier ont approuvé clairement, dimanche

dernier, la construction chez eux d'une déchèterie régionale moderne, à laquelle notre village participera. La Municipalité se réjouit que ce projet soit désormais sur les rails.

La nouvelle infrastructure permettra à la population de Courtelary de déposer très régulièrement ses encombrants, métalliques notamment,



sur le site de Saint-Imier. Cependant, cette déchèterie régionale n'ouvrira pas ses portes demain, ni même après-demain.

En attendant, les habitants de notre commune sont donc instamment priés et chaleureusement remerciés de respecter les règles en vigueur. ■ CM

Les encombrants combustibles au carrefour de Bellevue



La Municipalité annonce un changement, dans le secteur de la gare, concernant le dépôt des déchets encombrants combustibles. Alors qu'ils pouvaient jusqu'ici être déposés

au nord de la Grand-Rue, à peu près exactement en face de la gare, ce lieu (croix rouge sur le plan) est désormais totalement proscrit. Devant le petit bâtiment électrique, qui se dresse sur

un terrain privé, une place de stationnement est en effet prévue.

En conséquence, les encombrants combustibles doivent être déposés dès à présent au carrefour entre la Grand-rue et Bellevue (rond vert sur le plan).

Les habitants de ce quartier sont par avance remerciés de respecter cette nouvelle organisation en matière d'objets encombrants combustibles.

Rappelons que lors de ces récoltes, seules peuvent être déposées des pièces faites de bois, de plastique, de textiles ou d'autres matériaux qui peuvent être brûlés; tout objet encombrant doit être préalablement débarrassé de ses parties métalliques (lesquelles doivent être éliminées lors des récoltes de ferraille et donc apportées à la Châteline). ■ CM

Compost communal: optimisons la place

Il y a une quinzaine de jours, les quantités de déchets verts déposés au compost communal – et répondant parfaitement aux critères en vigueur soulignons-le – furent telles que le chemin était partiellement obstrué.

Afin d'éviter que se reproduise la même situation, la Municipalité remercie par avance les habitants qui prendront la peine de la prévenir par un coup de téléphone, lorsqu'ils prévoient

un dépôt très volumineux. Ainsi les services techniques pourront-ils prendre des mesures afin de pousser et tasser les matériaux au fond, au moyen du véhicule ad hoc.

De surcroît, même lorsqu'il s'agit d'une petite quantité de déchets, chacun est remercié d'effectuer son dépôt le plus au fond possible, afin d'optimiser tant que se peut la place disponible. ■ CM

Isolation phonique pour les petits

La semaine dernière, le Conseil municipal a libéré deux crédits destinés à améliorer le confort des enfants, dans deux lieux fréquentés par des petits.

Un crédit d'entretien de 16 000 francs est destiné à la pose de panneaux phoniques dans les nouveaux locaux de la crèche Les Petits Moussaillons. Il s'est avéré, à l'usage, que les lieux où se tiennent les

groupes d'enfants, ainsi que la cuisine, souffrent d'une résonance fatigante pour les bambins et leurs encadrants.

Pour l'école enfantine, dont on se souvient qu'elle a été rénovée en 2021, un crédit complémentaire de 14 000 francs a été libéré, également pour financer la pose de panneaux phoniques. Lumineux et confortables, les locaux sont en revanche très bruyants. ■ CM

NÉCROLOGIE

† Marie-Louise Vuilleumier

Marie-Louise Vuilleumier naquit le 29 octobre 1939 à Isérable. Elle était la 8^e d'une fratrie de 12 enfants. A cette époque la vie était rude. Très jeune, elle quitta son Valais natal et fit ses premiers pas professionnels dans une entreprise d'horlogerie à Fontainemelon.

C'est là qu'elle fit la connaissance d'André Vuilleumier, celui qui allait devenir son mari. Le couple fonda une famille de 3 garçons. Sans relâche Marie-Louise vaquait au bien-être de chacun.

Elle accueillit au fil des années pour son plus grand bonheur, ses petits-enfants puis arrière-petits-enfants.

En juillet 2010, après quelques mois de maladie elle eut la douleur de perdre son mari. Très entourée par son



fil cadet, Marie-Louise reprit courage et poursuivit sa route avec foi.

Le jardinage, le crochet et ses émissions de télévision rythmèrent son quotidien.

Aussi, elle eut la chance de compter sur un ami fidèle, Walther, son ange gardien comme elle le nommait. Ensemble, ils ont partagé la passion des cartes et les petites escapades vers les auberges de montagne du Jura bernois où ils retrouvaient volontiers d'autres amis pour partager de bons moments.

Marie-Louise s'en est allée le 13 juillet 2024 pour rejoindre ceux qu'elle aimait.

■ MARC-ANDRÉ, ROLAND, GILBERT ET FAMILLE

Délégations

Le conseiller municipal Karim Grassa a participé mardi à la séance tenue à La Chau-de-Fonds par le groupe de travail Collecte des emballages plastiques ménagers, séance organisée et dirigée par Vadeo.

Benjamin Rindlisbacher, maire, représentera les autorités locales demain samedi à Prêles, pour la cérémonie officielle marquant le 10^e anniversaire de la fusion des communes du Plateau de Diesse.

Karim Grassa participera le 14 octobre prochain à la rencontre intitulée *Forum du 3^e âge: quelle politique pour le Grand Chasseral*, qui se tiendra à La Couronne de Sonceboz. ■ CM

Soutiens divers

A l'association Up'n'Down, qui organise le 6^e Trail du Jura bernois, demain samedi à Tramelan, l'Exécutif a accordé un soutien de cent francs.

Le même montant a été versé au Team Vallon de football, en tant que soutien au traditionnel camp d'entraînement junior de Tenero.

La Société de chasse du district de Courtelary touche la même aide.

Enfin, le Conseil municipal a accordé une subvention de deux cents francs à Radio Jura bernois. ■ CM

Vos commerces locaux d'Erguël



La Ferrière | Renan | Sonvilier | Saint-Imier | Villeret | Cormoret | Courtelary

Funiculaire de Saint-Imier - Mont-Soleil: votre porte d'entrée vers le soleil!

Alimenté en énergie renouvelable, le funiculaire circule 365 jours par an et propose un accès privilégié à Mont-Soleil et à son offre en activités de tourisme et de loisirs. Perché à 1173 m d'altitude sur les hauteurs de Saint-Imier, Mont-Soleil ravira les sportifs, gourmands, curieux et autres amis de la nature.

En été, des virées nature et originales!

Velectro

Grâce à l'assistance au pédalage, les 3 pistes balisées qui s'offrent à vous sont du plaisir à l'état pur. Vous pouvez aussi louer un siège enfant ou une remorque.

Trott'energy

Seul ou en groupe, offrez-vous une virée nature et originale avec les trottinettes: trois pistes à choix. Départ de la station supérieure et arrivée à la station inférieure.

En hiver, balades en:

Powersnow

Laissez-vous séduire par la blancheur immaculée des paysages hivernaux et partez en randonnées en raquettes.

Et encore

Piste de décollage de parapente, restaurant Le Manoir et sa magnifique vue sur la crête du Chaseral, etc.

Renseignements et réservations: info@funisolaire.ch, 032 941 25 53, www.funisolaire.ch



ÉTÉ COMME HIVER,
LE FUNI ROULE POUR VOUS!

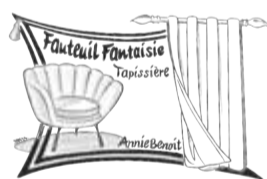


INAUGURATION



Rachèle Pizzotti, 032 761 01 67

jeudi vendredi samedi
3 | 4 | 5
Octobre 2024



Venez découvrir et fêter avec nous notre nouvelle boutique et atelier à la **Rue Francillon 17 - 2610 St-Imier.**

Un rabais de 20% vous sera offert à cette occasion ainsi que le verre de l'amitié pour trinquer à cette belle aventure!

atelier du corps

Thérapies complémentaires

MÉLANIE KERNEN
Soins thérapeutiques
Réflexothérapie
079 347 86 50

FABIO MAZZOLI
Kinésiologie
Hypnose ericksonienne
www.fabiomazzoli.ch

LUCIENNE CRAMATTE
Kinésiologie
Reiki
079 476 46 70

SYLVIE BEAUD
Pédicure
079 543 62 81

Place du Marché 1, 2610 St-Imier

Foire d'automne à Saint-Imier

Vendredi 4 octobre

L'union fait la force,
rejoignez-nous!

contact@le-cide.ch
www.le-cide.ch



Une épatante verrerie et Lucerne sous le soleil

Si le temps était un peu gris en début de journée, l'ambiance était en revanche au beau fixe durant toute la course des aînés de la commune, qui s'est déroulée le mercredi 18 septembre dernier.

39 personnes avaient répondu présentes à l'invitation de la commune, qui avait délégué pour les accompagner le conseiller municipal Luc Ummel.

Après une pause-café joyeuse en route, la visite de la verrerie d'Herzswil, ainsi que de son musée, a rencontré un très beau succès.

La gaieté était de mise pour le repas de midi pris sur place, ainsi que durant la charmante balade en bateau, avec pour destination une ville de Lucerne baignée de soleil.

Tout s'est très bien passé, on ne déplore aucun incident si ce n'est le petit retard au départ, supporté avec bonne humeur par tout le monde, puisque dû à l'oubli d'un participant.

De chaleureux remerciements



Une très belle ambiance a régné le 18 septembre durant la traditionnelle course des aînés

sont adressés à la Paroisse réformée de Courtelary-Cormoret et à la Bourgeoisie de Cormoret, qui ont

contribué au financement de cette sortie, ainsi qu'à la chocolaterie Camille Bloch, qui l'a adoucie de ses spécialités;

notre reconnaissance va au Sasdoval pour avoir délégué une accompagnante. ■ **CM**

Vers un CoViCou des aînés ?

A l'occasion d'une récente séance en plénum, la Commission 3^e âge de Jura bernois. Bienna a mis en exergue l'intérêt de créer des associations pour et par les personnes âgées, au niveau des communes ou de quelques petites localités regroupées.

Le Conseil municipal participe aux réflexions qui ont été lancées, en collaboration avec les communes voisines de Courtelary et de Villeret,

ainsi qu'avec la paroisse réformée de Courtelary-Cormoret, pour l'éventuelle création d'une association des aînés Centre-Vallon.

Comme pour les écoliers intégrés au syndicat CoViCou, il semble judicieux, de prime abord, de regrouper les personnes du troisième âge selon la même zone géographique. Quoi qu'il en soit, le Conseil municipal est prêt à soutenir une telle organisation. ■ **CM**

Le tourniquet va revenir !

Le Conseil municipal a mandaté récemment l'entreprise spécialisée neuchâteloise Proxylon, pour mener une analyse approfondie des aménagements proposés sur la place de jeu, afin d'en vérifier la sécurité.

Il s'est avéré que le tourniquet était sérieusement usé et abîmé; ne remplissant plus parfaitement les critères de sécurité indispensables pour des enfants, il a été démonté et un nouvel engin a derechef été commandé.

Le nouveau tourniquet sera installé prochainement. Et dans le même temps, on procédera au remplacement de la poutre faitière qui sert de support aux balançoires, laquelle souffre également d'une certaine usure.

La place de jeux, qui attire et ravit un nombre conséquent d'enfants, est donc sous surveillance pointue. ■ **CM**

Cormoret bougera en mai 2025 !

Les autorités locales ont décidé que notre commune participera à nouveau, l'année prochaine, à l'action nationale La Suisse bouge, dont on rappellera qu'elle vise à stimuler l'activité physique et le mouvement en général.

La conseillère municipale Chrystel Herren est chargée d'établir les contours de cette manifestation, qui s'étendra sur tout le mois de mai, avec pour point culminant le week-end des 24 et 25 mai. Dans cette optique, l'élue prendra contact avec toutes les associations sportives locales et régionales.

Les habitantes et habitants qui ont des propositions à présenter, pour ce mois de sorties et autres exercices physiques propices à la santé, sont chaleureusement invités à s'adresser à Chrystel Herren, par courriel à l'adresse des@cormoret.ch. ■ **CM**

La plus belle route du village

Les travaux se sont terminés à fin août le long de la rue de L'Envers de la Gare. La réception de chantier, le 22 du mois dernier, a notamment mis en lumière l'entière satisfaction de la Commune.

Rappelons que les travaux avaient été confiés à l'entreprise Marti Arc Jura, le chantier étant dirigé par le bureau ATB, tandis que le rôle de Bamo (bureau d'accompagnement du maître d'ouvrage) était assumé par Ronald Ermatinger, qui assurait la coordination entre la Municipalité (maître d'ouvrage), les divers intervenants (Praye Energie pour le chauffage à distance, Société des forces électriques de La Goule pour l'éclairage public, Syndicat des eaux

Courtelary-Cormoret pour l'alimentation en eau potable) et les riverains avec lesquels des conventions avaient été établies.

Les creusages, l'installation des nouveaux coffres et revêtement, ainsi que les travaux complémentaires (bordures et autres sorties sur des propriétés) se sont déroulés parfaitement, sans incident et dans le respect du calendrier établi.

La Municipalité remercie les intervenants pour leur précieuse collaboration, ainsi que les riverains pour leur compréhension et leur patience.

Désormais, la plus belle route du village est bien celle de L'Envers de la Gare. ■ **CM**

Les travaux de la gare repoussés de 3 ans

Les CFF avaient annoncé, on s'en souvient, que notre gare serait mise en conformité avec la Loi fédérale sur l'égalité pour les personnes handicapées (LHand), grâce à des travaux de rehaussement du quai prévus sur les années 2024 et 2025.

Or cela n'a échappé à personne, rien n'a bougé jusqu'ici à la gare. La grande régie vient d'écrire à la Municipalité, et de rencontrer des représentants de

l'Exécutif, pour annoncer que ce chantier est repoussé aux années 2027-2028.

Notre gare n'appartenant visiblement plus aux priorités, les personnes en fauteuil roulant attendront donc encore près de quatre ans pour pouvoir emprunter le train sans aide à Cormoret.

La Municipalité, qui avait déjà pris des mesures pour ce chantier, est parfaitement étrangère à ce report. ■ **CM**

Un cours pour le PRU

Le mois prochain à Berne, un cours sera dispensé par les autorités cantonales concernées, quant à la mise en place obligatoire des PRU (Points de rencontre d'urgence). Rappelons que nous préparons un PRU commun à notre localité et celle de Courtelary.

Henri Mathez, responsable de ce PRU, Michel Abplanalp, conseiller municipal en charge du dicastère de la sécurité, et la secrétaire municipale Françoise Wagnière, membre de l'organe de conduite communal, prendront part à cette formation. ■ **CM**

Sous la forme écrite

Sur ordre des autorités cantonales, les communes devaient décider sous quelle forme elles entendent désormais communiquer leurs diverses informations officielles à l'adresse de leurs administrés. Le Conseil municipal a choisi de continuer pour l'instant à publier des textes dans le présent journal. Ceci en attendant qu'une solution numérique régionale soit mise en place. ■ **CM**

Employé malchanceux

Victime d'une mauvaise chute dans les escaliers du collège, le 12 mai dernier alors qu'il effectuait son travail, Christian Schneeberger, aide-concierge de la commune, est indisponible pour une durée indéterminée. Marlyse Binggeli remplace le malchanceux, qui souffre d'une déchirure des ligaments du genou.

La Municipalité souhaite à Christian Schneeberger un complet rétablissement, se réjouit de son retour et remercie chaleureusement sa remplaçante pour sa disponibilité. ■ **CM**

Deux nouveaux candélabres

Lors des travaux effectués sur la rue de La Péluse, qui visaient le raccordement du nouveau réservoir au réseau d'alimentation en eau potable, les lignes électriques qui alimentent l'éclairage ont été mises en terre.

Aujourd'hui, le Conseil municipal a décidé de faire procéder au remplacement des deux candélabres qui se dressent sur cette rue.

A la fin de cette année ou au début de 2025, la Péluse sera donc dotée de deux nouveaux candélabres, plus esthétiques et plus économes en énergie. ■ **CM**

VILLERET

Bibliothèque communale

La bibliothèque sera ouverte normalement pendant les vacances d'octobre et *Né pour lire* reprendra dès le mardi 22 octobre de 10 h à 10 h 45 pour les petits de 2 à 4 ans qui recevront prochainement une invitation personnalisée.

Nouveautés

Adler Olsen, 7 m²; De Luca, *Les règles du mikado*; Olivier Guez, *Mesopotamia*; Laurent Eltschinger *Prélèvement sans gain*; Freida Mcfadden, *Les secrets de la femme de ménage*; Valérie Perrin,

Tata; Michael Connelly, *Sans l'ombre d'un doute*; Michel Layaz, *Deux filles*; Olivier Noreck, *Norferville*.

Horaire

- Mardi de 9 h à 10 h et de 15 h à 17 h
- Mercredi de 17 h à 19 h. ■ **CZ**



PAROISSE RÉFORMÉE DE COURTELARY/CORMORET

Rencontres des aînés à Courtelary

Chapeauté par la paroisse réformée de Courtelary/Cormoret, une activité spécialement pour les aînés a été mise sur pieds récemment.

Ces rencontres se veulent conviviales, ludiques, créatives, bref, pour tous les goûts.

Ainsi, le 10 septembre dernier, 13 curieuses et curieux sont venus découvrir la première animation proposée dans ce cadre. Accueillis à la salle de paroisse de Courtelary par la pasteur Maëlle Bader, ils ont ensuite participé avec enthousiasme

à un petit quizz sur le passé des deux villages concocté par Carina Geiser et Béatrice Guerne.


Un conte présenté par Béatrice Guerne les a emmenés alors au tout début du monde. Puis, pendant que celles et ceux qui le souhaitaient ont pu explorer leurs souvenirs du passé de façon créative, un délicieux goûter fait de tartes aux pruneaux, tisane et café a été servi. La prochaine rencontre est d'ores et déjà fixée au 8 octobre prochain, toujours à la salle de paroisse de Courtelary dès 14 h 30.

Cet après-midi-là sera placé sous le thème du présent, en particulier les plaisirs du moment présent par les saveurs et les odeurs. En effet, une dégustation de bières par un brasseur local sera proposée ainsi qu'un petit voyage olfactif au pays des huiles essentielles. Et pour continuer le plaisir, un loto qui ne manquera certainement pas de lots savoureux, sera proposé.

Si vous aussi, la curiosité et l'envie de passer un moment agréable vous titille, soyez le/la bienvenu(e)! ■ **MB**

Vos commerces locaux d'Erguël

La Ferrière | Renan | Sonvilier | Saint-Imier | Villeret | Cormoret | Courtelary




Ortho Schlup
Technique orthopédie de chaussures Schlup Sàrl
Corinne Schlup
Bottière orthopédiste | dipl. féd. MBO

- Supports orthopédiques sur mesure
- Orthèses d'orteils sur mesure
- Chaussures orthopédiques sur mesure
- Chaussures orthopédiques de série
- Modifications de chaussures
- Chaussures spéciales

Conseils sur rendez-vous

J.-R. Fiechter 2, 2613 Villeret 032 941 70 69 | 079 787 87 47
c.schlup@orthoschlup.ch www.orthoschlup.ch



Nous serons présents à la 5^e édition des Imériennes les 4 et 5 octobre

Raclette, boissons, animations musicales

Je déCIDE pour ma région !

Stand à la rue du Temple
Vendredi de 17h à 23h
Samedi de 9h à 16h

Votre partenaire informatique de la région



- Infogérance
- Matériel & Logiciel
- Dépannage et réparation
- Sécurité & Sauvegarde
- Solutions cloud



astria.ch 032 913 13 38 2610 Saint-Imier



Salon de coiffure
— dames, hommes et enfants —

Céline Juillard
Maîtrise Fédérale


Hair'Guël Coiffure
Grand-Rue 14, 2616 Renan
032 963 13 35
www.hairguel-coiffure.ch



NAPPIOT Sàrl
MAÇONNERIE-PAYSAGISTE

Tél. 079 107 11 35 | www.nappiot.ch
SAINT-IMIER

ET SI NOUS PARLIONS DE VOTRE HABITAT ?



panneaux solaires photovoltaïques | vidéo surveillance | IT-Télécom, domotique | mobilité électrique | installations électriques | installations chauffage et sanitaire

Rue Baptiste-Savoie
60 2610 Saint-Imier
T. 032 481 37 64

groupe-e.ch





ZAPA
Peinture Sàrl

Peinture et échafaudages
P.-A. Zermatten • 2615 Sonvilier • 079 467 25 18
www.zapapeinture.ch • info@zapapeinture.ch



BUREAUTIQUE
EVRO photocopies SA
2610 ST-IMIER www.evro.ch

LA QUALITÉ DU SERVICE PROFESSIONNEL




EVRO photocopies SA Case postale 79 - Di Schwab 6 - CH-2610 St-Imier
Tél. +41 (0) 32 9 411 410 Fax +41 (0) 32 9 414 007 Courriel : info@evro.ch



CATTIN
CONTRÔLE ELEC

Votre contrôleur électricien
dans la région

Cyril Cattin
Fourchaux 13
2610 Saint-Imier

079 613 24 50

info@cattin-contrôle-elec.ch
www.cattin-contrôle-elec.ch

Le Coolifting

Cinq minutes pour perdre dix ans!

Le traitement est simple, efficace, non invasif et rapide.

Grâce à une grande concentration d'actifs pulvérisés à très basse température, son action est hydratante, repulpante, lissante, anti-âge avec effet bonne mine afin d'avoir un magnifique teint avant un événement ou simplement pour se sentir bien.

Essayez-le dès à présent.

Prix promotionnel
50 francs au lieu de 70 francs
jusqu'au 11 octobre 2024!



*Au plaisir de vous rencontrer!
Sur rendez-vous au 078 613 38 02
Grande place de parc à disposition!*

Institut Aphrodite, Impasse des Coquelicots 2, 2615 Sonvilier, myriamboegli@icloud.com



BOUCHERIE ARTISANALE
CORHORET
VUITTEL

**La saison de la chasse sera
de retour dès octobre!**



Entreprise de plâtrerie-peinture
Claudio Gabbarini

Rue des Sources 8 032 941 32 78
2613 Villeret 079 679 45 59



**Pédicure diplômée
en soins**

Place du Marché 1 • 2610 Saint-Imier
Accessible aux personnes à mobilité réduite

Sylvie Beaud
079 543 62 81

BON Fr.10.-
pour un premier soin – Non cumulable

Foire d'automne à Saint-Imier

Vendredi 4 octobre



CENTRE DE CULTURE ET DE LOISIRS SAINT-IMIER – WEEK-END HUMOUR 2025

Julie Conti et Vanessa Lépine en co-plateau le samedi 15 mars 2025

Ça y est, le CCL dévoile enfin la deuxième soirée de son Week-end Humour 2025! Elles incarnent l'avenir de la scène humoristique romande, catégorie stand-up. Elles sont jeunes et n'ont pas leurs langues dans leurs poches: Julie Conti et Vanessa Lépine se partageront la scène de la Salle de spectacles de Saint-Imier, le samedi 15 mars 2025.

Les femmes humoristes sont (encore) sous-représentées dans le milieu du stand-up suisse. Fort de ce constat, le CCL a souhaité leur donner une place particulière à l'occasion de la 10^e édition de son Week-end Humour, en réunissant sur la même scène deux des plus talentueuses et prometteuses artistes de la scène humoristique romande. Toutes deux trentenaires, elles trouvent leurs inspirations dans la vie de tous les jours: les relations, le

dating, la maternité et la paternité, les stéréotypes de genre dans le monde du travail, la contraception... elles sauront mettre le doigt sur nos idées reçues, autant dire mettre le doigt là où ça fait mal.

Julie Conti, humoriste romande au franc-parler, s'impose sur la scène du stand-up avec un humour ravageur et engagé. Après un passage remarqué au Montreux Comedy 2022, elle enchaîne les plateaux, explorant avec audace les thèmes des stéréotypes de genre, de la maternité et de la place des femmes dans l'humour. Inspirée par des figures comme Blanche Gardin, Julie revendique le droit de parler de tout, tout en mêlant sincérité et vulnérabilité, pour connecter son public à travers des expériences personnelles et un rire libérateur. En plus de fouler les

planches, Julie Conti est chroniqueuse sur One Fm. Elle fait aussi quelques chroniques sur France Inter, aux côtés de l'animateur Nagui.

Vanessa Lépine est québécoise. Elle a atterri en Suisse il y a dix ans, un peu par hasard (tombée en amour comme ils disent). Elle est rapidement devenue incontournable dans le paysage humoristique suisse des Comedy clubs. Très inspirée du stand-up américain, elle rode son premier spectacle en Europe et en Amérique du Nord, en français et en anglais.

Elle est qualifiée de dominatrice motivationnelle par ses soumis et autres adeptes. Vanessa interroge la véritable nature de l'amour de soi dans un monde envahi par les produits de beauté et les pressions sociales. L'humour de Vanessa est un mélange unique de chaleur humaine et d'hilarité, nous emmenant dans un tourbillon constitué d'amour et des idiosyncrasies de la vie.

Rappelons que la veille, le vendredi 14 mars, c'est Marie-Thérèse Porchet qui se produira sur la scène de la Salle de spectacles imérienne, à l'occasion de ses 30 ans... de scène! ■ CCL



Julie Conti



Vanessa Lépine

Week-end
Humour 2025

CCL
Samedi 15 mars 2025
20 h 30 (portes 19 h 30)
Salle de spectacles
de Saint-Imier

40 francs / 35 francs
(jusqu'au 31.12.2024)

Billetterie et infos
sur www.ccl-sti.ch

La Sonate des Spectres

Un film d'Ivan Heidsieck

Dans le cadre de l'exposition *La Passion des Natures mortes*, profitant des liens qui ont été noués avec la famille d'Henri Piccot, le CCL et le Musée de Saint-Imier vous proposent la projection d'un film réalisé par le petit-fils du peintre, Ivan Heidsieck, en sa présence. *La Sonate des Spectres* est une biographie singulière qui thématise le père et l'absence du père.

Désireuse de conserver une image cinématographique de ses grands-parents qu'elle admire, Juliette, petite-fille de Gisèle Casadesus et de Lucien Pascal, charge le comédien réalisateur Ivan Heidsieck de les mettre en scène dans une pièce d'August Strindberg, *La Sonate des*

Spectres, et de filmer les répétitions qui ont lieu dans leur maison de retraite.

Par ailleurs, les organisateurs rappellent que l'exposition *La Passion des Natures mortes* se terminera le dimanche 6 octobre. C'est le dernier moment pour venir la découvrir. ■ CCL

CCL
Jeudi 3 octobre à 20 h
Une collaboration entre le CCL
et le Musée de Saint-Imier

Entrée libre, réservations conseillées
au 032 941 44 30 ou à information@ccl-sti.ch

PUBLIREPORTAGE

Une vitrine pour l'entreprise Varga à Saint-Imier

Les derniers travaux d'installation sont presque terminés. Le 2 octobre, l'entreprise Varga va officiellement inaugurer sa boutique de présentation à la rue Baptiste-Savoie 39 à Saint-Imier. Ce show-room permettra à la clientèle de découvrir toute la gamme des revêtements de sol que la maison Varga fournit et pose.

« Nous sommes fiers d'avoir été promus conseillers spécialisés de la firme austro-allemande Joka, avec qui nous travaillons depuis plusieurs années » se réjouit Ioan Varga, qui a fondé l'entreprise avec le soutien de son épouse Ani en 2015. Varga Sàrl emploie aujourd'hui douze collaborateurs.

Un large assortiment

« C'est moi qui vais assurer la présence dans notre boutique, maintenant que ma présence est devenue moins importante sur les chantiers » explique Ani Varga, qui va donc conseiller chaque client sur le revêtement de sol qui correspondra le mieux

à ses besoins. Parce que la gamme de produits proposés par Varga Sàrl est large, du parquet en bois classique en passant par le linoléum ou les plaques en PVC, jusqu'au tapis ou même le carrelage. « Notre longue expérience sur les chantiers nous permet de poser tous ces genres de sols, même ceux qui demandent une extrême précision dans la préparation des surfaces » assure Ioan Varga. Il faut dire qu'il a appris les métiers de la construction sur des chantiers.

Un service sur mesure

La clientèle est avant tout régionale, de l'Arc jurassien, de Moutier à Neuchâtel en passant par Bienne et Delémont. Les clients sont des particuliers, mais aussi des bureaux d'architectes ou d'ingénieurs, ainsi que des institutions, qui exigent une haute qualité. « Le défi actuel est de proposer un service complet, qui va du choix du matériel à sa pose, dans des situations parfois difficiles, lors de rénovations, par exemple. Avec notre savoir-faire et notre inventivité, nous arrivons à nous adapter à toutes les situations! » En plus, les produits vendus régulièrement sont disponibles depuis le stock de l'entreprise à Saint-Imier, ce qui permet des exécutions rapides, si nécessaire.



La maison Varga aura désormais pignon sur rue à Saint-Imier



Ani et Ioan Varga se réjouissent de vous présenter leur large choix de revêtements de sol dans leur nouvelle boutique

La boutique à la rue Baptiste-Savoie sera ouverte selon les horaires habituels d'un magasin. L'inauguration officielle aura lieu le mercredi 2 octobre et un apéro sera offert aux visiteurs dès 15 h. ■ TL

VARGA Sàrl
Rue Baptiste-Savoie 37
2610 Saint-Imier
079 125 99 08
varga.i@varga-constructions.ch



Espace Jeunesse d'Erguël : vacances d'octobre actives

L'équipe d'animation de l'Espace Jeunesse d'Erguël (EJE) propose de nombreuses activités durant les vacances d'automne. Elles sont destinées aux jeunes de 10 à 17 ans habitant les communes de Renan, Sonvilier, Saint-Imier, Cormoret, Villeret et Courtelary. L'inscription est obligatoire.

Que ce soit une sortie bowling à Bienne ou à Europa Park, la visite d'un musée d'histoire ou d'une chocolaterie, ou encore, pour les plus sportifs, une initiation au tir à l'arc, au squash ou à l'escalade, les activités proposées sont très variées. Le détail complet des différentes activités, ainsi que le formulaire d'inscription se trouvent sur le site internet de l'EJE, à l'adresse www.e-j-ec. Le nombre de places étant limité, il est recommandé de s'inscrire rapidement (délai d'inscription: 3 octobre). ■ EJE

Consultez le programme!

Lundi 7 octobre, Bowling à Bienne, nous partons en début d'après-midi pour quelques parties de bowling. Ne vous inquiétez pas, si vous n'êtes pas un grand professionnel, les petites barres de chaque côté peuvent être ajoutées lors de la partie... Participation financière: 10 francs.

Mardi 8 octobre, Cinéma à Espace Noir, Espace Noir nous ouvrira ses portes et projettera un film pour enfants. Ambiance cosy garantie! Gratuit.

Mercredi 9 octobre, Sonorité et visite du musée d'histoire à la Chaux-de-Fonds, Nous vous proposons de partir à la découverte du son et du mouvement dans un atelier proposé par Bill Holden puis, de participer à une visite au musée d'histoire naturelle. Dans ce cadre, nous organiserons deux groupes

d'enfants qui feront les deux activités en alternance. Participation financière: 15 francs.

Jeudi 10 octobre, Europa Park, l'EJE propose une sortie à Europa Park, tellement demandée par les jeunes! Préparez-vous à partir tôt pour attraper le car qui nous amènera en Allemagne pour des sensations vertigineuses! Attention: activité dès 12 ans, autorisation parentale écrite indispensable (à télécharger sur notre site internet). Participation financière: 50 francs (3 jours à l'avance).

Vendredi 11 octobre, Patinoire, si vous aimez patiner, jouer à *qui a peur du loup* ou au hockey entre copains, cette activité est pour vous. Les amateurs profitent des vacances pour placer cette activité, car nos horaires d'ouverture ne sont pas accordés à ceux de la patinoire d'ordinaire. Entrée gratuite, location de patins: 2 francs.

Lundi 14 octobre, Squash, c'est à la salle de squash de Saint-Imier que nous organiserons une initiation au squash. Ambiance ludique et sportive au rendez-vous! Participation financière: 5 francs.

Mardi 15 octobre, Escalade dans la salle de Courtelary, c'est avec un moniteur d'escalade que nous grimperons les murs de la salle de Courtelary. Et nous saluerons les courageux qui arriveront jusqu'en haut! Participation financière: 10 francs.

Mercredi 16 octobre, Jumping Jack à Courroux, c'est une activité qui se remplit généralement extrêmement vite. Donc, pour les adeptes du saut en trampoline, dépêchez-vous! Participation financière: 15 francs.

Jeudi 17 octobre, Initiation au tir à l'arc, c'est au passage du philosophe que l'initiation au tir à l'arc aura lieu et puisque nous serons dans la nature, quoi de mieux que de faire également un feu pour cuire quelques bananes au chocolat et marshmallow? Attention: annulation en cas de pluie, participation financière: 5 francs.

Vendredi 18 octobre, Visite d'une chocolaterie à Courtelary, les adeptes du chocolat vont s'en lécher les babines! Au programme: visite de l'atelier de Christophe chocolatier, explication de la confection du chocolat et dégustation. Chaque participant partira avec une plaquette de chocolat qu'il aura confectionné! Participation financière: 10 francs.

Le flyer d'inscription se trouve sur le site Internet de l'EJE: www.e-j-ec.ch/ à partir du 25 septembre et est à envoyer sur l'adresse mail: espace-jeunesse@saint-imier.ch ou par poste à l'adresse: Espace Jeunesse d'Erguël, rue d'la Zouc 1, 2610 Saint-Imier.

Le nombre d'inscriptions est limité, pensez donc à vous inscrire rapidement. Le délai d'inscription est jusqu'au 3 octobre. ■ IM

4 et 5 octobre : un week-end très animé

La foire d'automne et la 5^e édition des Imériennes c'est le week-end prochain!

Une cinquantaine de marchands ambulants sont attendus vendredi 4 octobre pour la traditionnelle foire

d'automne. Celle-ci se prolongera dès 17h à la rue du Temple par la 5^e édition des Imériennes. Au menu: concerts le vendredi soir, marché des commerçants locaux le samedi. Venez nombreuses et nombreux. ■ CM

LA FOIRE de Saint-Imier
Vendredi 4 octobre 2024

LES IMÉRIENNES
Vendredi 4 et Samedi 5 octobre 2024
RUE DU TEMPLE

Vendredi 4 octobre De 17h à 23h30	Samedi 5 octobre De 9h à 16h
17h ATOMIC BOMB, EMJB 19h ELEVEN PM 20h30 AFTER WORK 22h00 SILENT PARTY	TOF SPORTS PHARMACIEPLUS DU VALLON THERMOMIX GP AUTOMOBILES SA JEUNESSE DU GRAND CHASSERAL

RESTAURATION DU WEEK-END
SOCIÉTÉ DE TIR, SAINT-IMIER et CIDE

Nonagénaire

Le 20 septembre, Olivier Zimmermann, conseiller municipal et Yanick Courvoisier, chef du service administration générale et police, se sont rendus la rue Francillon 34 où ils ont eu le plaisir de rencontrer

Christiane Chatelain pour célébrer son 90^e anniversaire.

Les représentants des autorités imériennes lui ont remis, à cette occasion, la traditionnelle attention destinée aux nonagénaires. ■ CM

BELLISSIMO D'ITALIA 2024

Du sang imérien coule dans ses veines

Alessandro Spada, 20 ans, est un Italo-Suisse qui vient d'être élu le plus bel homme d'Italie de l'année, une fierté pour sa famille et un grand honneur pour notre pays

Son papa Renato Spada vient de la province de l'Aquila et sa maman Patricia Hänni est née à Saint-Imier.

L'élection a eu lieu le samedi 14 septembre dans la province de Salerno où ont défilé une centaine de candidats masculins et féminins, tous âgés entre 16 et 30 ans et venant de toute l'Italie. Dans le concours féminin, c'est Giada Quadrelli qui a remporté le trophée. Ce concours est l'un des événements

les plus attendus dans le monde de la mode et du spectacle. Lele Mora, personne très connue dans le domaine de la télévision et du spectacle présidait le jury lors de la finale.

Alessandro a de magnifiques yeux bleus et mesure 1 m 85. Il a l'ambition de travailler dans le monde de la mode et du cinéma. Sa victoire a rendu sa ville natale d'Avezzano (AQ) très fière et la Suisse aussi. ■ CORINNE HÄNNI



Taille des arbres, haies et buissons le long des voies publiques

La nature en ville fait partie de notre quotidien et contribue ainsi à notre qualité de vie.

Mais parfois, cette nature devient un peu trop exubérante. Les arbres et arbustes envahissent et encombrant les trottoirs et les routes causant ainsi des désagréments pour les équipes de la voirie qui sont confrontées à de nombreux obstacles qui empêchent ou rendent plus difficile l'accomplissement de leurs tâches quotidiennes. Cette exubérance engendre également des problèmes de sécurité en masquant la visibilité et la perception des différents utilisateurs de la route.

C'est pourquoi les riverains des routes et trottoirs sont tenus d'entretenir leurs arbres, haies, buissons

ou autres types de végétation de manière à respecter les profils d'espace libre des chaussées. Si nécessaire, il leur incombe d'élaguer ces éléments ligneux même plusieurs fois par année.

Les branches des haies, buissons et arbres surplombant la chaussée ne doivent pas encombrer le profil d'espace libre de 4 m 50 (hauteur sur chaussée). Cette hauteur est réduite à 2 m 50 au-dessus des chemins pour piétons, des trottoirs et des pistes cyclables. Les panneaux indicateurs routiers et le balisage pédestre ou cycliste doivent également être dégagés de manière à toujours pouvoir être perceptibles par les usagers.

Les propriétaires sont donc invités à examiner leur situation et

d'entreprendre les démarches nécessaires en vue de réduire l'ampleur de leurs plantations d'ici au 27 octobre.

Passé ce délai, les services communaux feront un état des lieux des endroits problématiques et procéderont sans autre formalité à l'élagage de la végétation gênante ou mandateront une entreprise à cet effet. Ces opérations seront réalisées aux frais des propriétaires. ■ CM

GALERIE ESPACE NOIR

Zoonose : dessins du Petit Angoissé

Du samedi 28 septembre au dimanche 3 novembre, vernissage et concert le 28 septembre

Au cœur des collines noires jurassiennes, aura lieu le premier vernissage d'un *Petit Angoissé* atteint par les secousses de la sombre réalité.

Massacre de porcs, je n'attends que la mort.

Les poulets qui brûleront sur nos brasiers, ne viennent pas de ton poulailler, ni de ton supermarché.

Cessez les camps qui me provoquent tant de névroses, ou le futur ne sera que zoonose.

Tu es invité à venir festoyer l'art de la révolte à ce vernissage! Ce sera le samedi 28 septembre à 19h. Au

programme: apéritif, pour regarder les toiles le ventre plein, suivi de trois concerts dans les sous-sols du lieu!

Concerts dès 21h

Rümex - hardcore: Fast paced hardcore x animal liberation.

Zeppo - écoanarcose: Zeppo est un groupe d'écoanarcose évoluant sur le plan international depuis 1993. Il est l'auteur d'une vingtaine d'albums et d'EPs. Sa musique et son style ont beaucoup évolué au fil du temps. Actuellement, le groupe distille un électro-anarcho-punk à tendance

drum & bass!

DK Dance - électropunk: formé en 2003 Dk Dance est un groupe indus punk originaire d'Annecy, et composé de trois membres. Venant chacun de milieux musicaux différents, leur musique mêle rythmes électroniques (hardtek) renforcés de riffs à la guitare lourds et répétitifs. ■ ESPACE NOIR

Du samedi 28 septembre au dimanche 3 novembre Vernissage et concert le 28 septembre Espace Noir, rue Francillon 29, Saint-Imier 032 941 35 35



Conseil de ville de Saint-Imier

Séance ordinaire du jeudi 12 septembre 2024, tenue dès 19 h 30 dans la Grande salle de la Salle de spectacles

Présidence: M. Hervé Shimuna, président. Secrétaire: M. Tiago Rodrigues, vice-chancelier.

M. Hervé Shimuna, président: « M. le maire, chères conseillères municipales, chers conseillers municipaux, chères conseillères et chers conseillers de ville, Madame la chancelière, M. le vice-chancelier, chers représentants de la presse, Mesdames et Messieurs, il est 19 h 30 et j'ai le plaisir d'ouvrir notre 4^e séance du Conseil de ville 2024. »

M. Hervé Shimuna, président: « Suite aux démissions de la conseillère de ville M^{me} Léa Gerber, et du conseiller de ville M. Quentin Colombo, je tiens à saluer particulièrement et à souhaiter la bienvenue à la nouvelle conseillère de ville M^{me} Christelle Bobillier, PLR, et au nouveau conseiller de ville M. Sylvain Ndonfack, PS. Je vous souhaite, chère conseillère de ville et cher conseiller de ville, beaucoup de succès et de plaisir dans vos nouvelles fonctions au sein du Conseil de ville. »

M. Hervé Shimuna, président: « Un de nos scrutateurs, M. Vital Carnal, PS, étant excusé pour cette séance, je prie la fraction PS de proposer quelqu'un pour le remplacer ce soir. »

M. Michel Ruchonnet, PS: « La fraction socialiste propose M^{me} Isabelle Gambetta, PS. »

... Il n'y a pas d'opposition à cette proposition...

... M^{me} Isabelle Gambetta, PS, prend place à la table du Bureau du Conseil de ville...

M. Hervé Shimuna, président: « Pour la répartition des dénombrement des voix par les scrutateurs, je prie M^{me} Isabelle Gambetta, PS, de compter les voix du Bureau du Conseil de ville, ainsi que du groupe PLR, et M. Ludovic Huguenin-Elie, PLR, de compter les voix des groupes PS et ARC. »

M. Hervé Shimuna, président: « Je cède la parole à notre secrétaire M^{me} Chiara Voisin, ARC, pour l'appel. »

... L'appel fait constater la présence de 25 conseillères et conseillers de ville...

M. Hervé Shimuna, président: « Suite à la modification apportée par la Chancellerie municipale à l'ordre du jour, le point 4, à savoir le nouveau Règlement sur les déchets, a été retiré de l'ordre du jour. En effet, suite aux discussions au sein des différentes fractions, il apparaît que ce dossier nécessite un éclaircissement avant d'être présenté devant le Conseil de ville. »

M. Hervé Shimuna, président: « Est-ce que d'autres modifications au présent ordre du jour sont-elles demandées? »

M. Hervé Shimuna, président: « Cela ne semblant pas être le cas, nous allons procéder au vote. Je prie les conseillères et conseillers de ville qui acceptent l'ordre du jour tel que présenté (avec le retrait du point 4) de se manifester par un lever de main. »

Au vote, l'ordre du jour est accepté à l'unanimité (avec le retrait du point 4).

... L'ordre du jour est renuméroté en raison du retrait du point 4...

L'ordre du jour se présentera de la manière suivante:

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 juin 2024
3. Communications du président et du Conseil municipal
4. Colonies d'habitations pour personnes âgées ou invalides de la Commune municipale de Saint-Imier – Nouvel acte de fondation: décision
5. Prendre connaissance de l'arrêté de compte relatif au crédit d'engagement de 389 000 francs pour le raccordement au réservoir d'alimentation en eau potable du Syndicat Courtelary-Cormoret
6. Prendre connaissance de l'arrêté de compte relatif aux crédits d'engagement de 2 520 000 francs au total pour la réalisation du nouveau dépôt pour les Services Techniques
7. Prendre connaissance de l'arrêté de compte relatif au crédit d'engagement de 1 400 000 francs pour la mise en place du chauffage à distance dans le secteur HJB – Roseraie – Cefops
8. Prendre connaissance de l'arrêté de compte relatif au crédit d'engagement de 400 000 francs destiné à la mise en place d'un nouveau câble MT aux rues P-Charmillot et Collège, à la modernisation du réseau BT, de l'éclairage public et à la réfection de la chaussée rue P-Charmillot
9. Nomination d'un membre au sein de la Commission de la jeunesse, en remplacement de M^{me} Léa Gerber, démissionnaire
10. Nomination d'un membre au poste de 1^{er} vice-président du Conseil de ville, en remplacement de M. Quentin Colombo, démissionnaire
11. Motions, postulats et interpellations
12. Motions
13. Postulats
14. Interpellations
15. Divers et imprévu

1. Appel

Sont présents: M. Yves Roachat (PLR), M^{me} Delphine Boillat (PLR), M. Ludovic Barras (PLR), M^{me} Christelle Bobillier (PLR), M^{me} Sandra Moszczanski (PLR), M. Etienne Geiser (PLR), M. Christian Tharin (PLR), M. Ludovic Huguenin-Elie (PLR), M. Sébastien Ehl (PLR), M. Patrick Grobéty (PLR), M. Marcel Gilomen (PLR), M. Marc Pasquier (PLR), M^{me} Paula Tanner (ARC), M. Hervé Shimuna (ARC), M^{me} Jessica Froidevaux (ARC), M^{me} Martine Bourquin (ARC), M^{me} Chiara Voisin (ARC), M. Ali Assaf (ARC), M. Laurent Egloff (ARC), M. Claude Voisin (ARC), M. Loan Tultak (ARC), M^{me} Elisabeth Beck (PS), M^{me} Isabelle Gambetta (PS), M. Sylvain Ndonfack (PS) et M. Michel Ruchonnet (PS).

Sont excusés: M. James Souchon (PLR), M. Anthony Vale (PLR), M. Johan Wermeille (PLR), M. Ugo Boillat (ARC), M. Vital Carnal (PS) et M^{me} Mélanie Lambert (PS).

Conseil municipal: M. Corentin Jeanneret (maire), M. Olivier Zimmermann (vice-maire), M. Ugo Figueiredo, M. Samuel da Silva, M^{me} Gisèle Tharin, M^{me} Josika Iles et M^{me} Annick Chatelain (chancelière municipale).

Excusé: –

Presse: M^{me} Céline Lo Ricco Châtelain (*Le Quotidien Jurassien*) et M. Emile Perrin (*Le Journal du Jura*).

Public: 2 personnes sont présentes dans la salle.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 juin 2024

Le procès-verbal de la séance du 13 juin 2024 est approuvé par 22 voix pour, 0 voix contre. Il y a 3 abstentions.

M. Hervé Shimuna, président: « Je remercie l'auteur du procès-verbal de la séance du 13 juin 2024, M. Tiago Rodrigues, vice-chancelier. »

3. Communications du président et du Conseil municipal

M. Hervé Shimuna, président: « Rédaction des messages concernant les votations pour la nouvelle déchetterie et la vente des immeubles sis à la rue Jacques-David 4, 6, et 8:

Le Bureau du Conseil de ville s'est réuni le 26 juin 2024 pour rédiger les deux textes concernant la votation sur les immeubles situés à Jacques-David et sur la nouvelle déchetterie. Je tiens à remercier les membres du Bureau du Conseil de ville pour le travail fourni, ainsi que les différentes personnes qui ont contribué à la réalisation des messages. J'encourage les électrices et les électeurs à aller voter.

Digitalisation:

Suite à un sondage des partis concernant la digitalisation des séances du Conseil de ville, tous les partis se sont déclarés favorables à cette initiative. Il était important d'obtenir leur avis avant de commencer à élaborer le dossier complet, qui permettra de définir précisément le coût du projet ainsi que sa planification, en vue de le soumettre au vote.

Suite au courrier reçu d'un employé de l'EJC Le Griffon concernant la fermeture de la fondation lors des vacances scolaires:

Lors de notre dernière séance, j'avais évoqué la réception d'un courrier adressé au conseiller communal M. Samuel da Silva et à moi-même, daté du 31 mai 2024. Cet e-mail concernait la fermeture de la fondation pendant les vacances scolaires. Un groupe de travail a été créé et des actions d'amélioration sont en cours; de ce fait, je considère que ce point est clôturé pour le bureau. M. Samuel da Silva fournira davantage d'informations sur l'évolution de la situation dans les prochains points.

C'est tout pour les communications du Bureau du Conseil de ville, je cède la parole au Conseil municipal. »

M. Corentin Jeanneret, maire: « Monsieur le président du Conseil de ville, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil de ville, Chers collègues du Conseil municipal, Madame la chancelière, Monsieur le vice-chancelier, Chers membres du public, Chers représentants de la presse.

Mardi 3 septembre dernier, une délégation du Conseil municipal, accompagnée de deux chefs de service, a été accueillie à l'Hôtel du Gouvernement à Berne par Madame la Conseillère d'Etat Christine Häslér, dans le cadre de la session au Grand Conseil. Cette rencontre avait pour but de parler des monuments historiques et protégés à Saint-Imier et de la charge que cela représente pour notre commune. Cette rencontre s'est déroulée de façon constructive et a permis d'échanger sur cette thématique importante pour notre commune. Je relève aussi la présence de la cheffe de l'office de la culture et de la cheffe du service des

monuments historiques. Cette rencontre a débouché sur une future journée d'étude à Saint-Imier, afin de faire le tour de nos bâtiments communaux protégés et d'évaluer ce qui peut être fait (déclassement, vente, aides, etc.) avec la cheffe du Service des monuments historiques. Affaire à suivre, mais qui va de l'avant. Je tiens à remercier la Directrice de l'Instruction publique de nous avoir reçus si rapidement.

Cet été, Mont-Soleil aura permis de faire rayonner notre Cité et de mettre en avant notre engagement pionnier dans la production d'énergies renouvelables. En effet, ce ne sont pas moins de trois événements à portée nationale et internationale qui s'y sont déroulés. Outre la traditionnelle PhD Summer School, l'Ecole internationale d'été sur les énergies renouvelables s'y est aussi tenue, conjointement organisée par la HES-SO, l'Université Savoie Mont-Blanc et l'Université du Québec à Trois-Rivières. J'ai pris part au jury lors de la restitution des travaux de la semaine et ai été impressionné par la qualité des propositions et des discussions. Enfin, j'ai participé à l'accueil du Président et du Vice-président des BKW lors d'une visite de Mont-Soleil.

Dans un tout autre registre, je tiens encore à féliciter le Corps de musique de Saint-Imier qui a participé ce week-end à la Fête du vin chez nos amis neuvevillois. J'ai été reçu par Madame la Maire de la Neuveville et ai assisté au concert du Corps de musique ainsi qu'au cortège. Je puis vous assurer que notre musique officielle nous a représentés avec brio et a porté haut nos couleurs. Chapeau à eux. »

M^{me} Gisèle Tharin, cheffe du Département économie et tourisme: « J'ai deux informations à vous communiquer ce soir.

Après une année de travail, j'ai le plaisir de vous annoncer la mise en ligne du nouveau site internet de la Municipalité de Saint-Imier dès le vendredi 20 septembre prochain. Une refonte complète a été opérée tant sur le contenu que sur le design et les illustrations. Un communiqué de presse à ce sujet sera rédigé et sera accompagné d'un QR Code afin de faciliter l'accès.

Je vous informe qu'un événement aura lieu le 11 novembre 2024 à la Salle de spectacle afin de célébrer le 150^e anniversaire du 1^{er} train arrivé en gare de Saint-Imier. L'organisation de cette soirée est en cours et le programme détaillé vous sera transmis ultérieurement. Toutefois, je vous invite d'ores et déjà à réserver cette soirée, c'est une excellente occasion de montrer l'importance de cette ligne pour Saint-Imier. »

M. Hervé Shimuna, président: « Bien, il ne semble pas y avoir d'autre communication de la part du Conseil municipal, nous passons au point suivant de l'ordre du jour. »

4. Colonies d'habitations pour personnes âgées ou invalides de la Commune municipale de Saint-Imier – Nouvel acte de fondation: décision

Rapport du Conseil municipal:

La fondation Colonies d'habitations pour personnes âgées ou invalides de la Commune municipale de Saint-Imier existe depuis 1967 et a pour but la construction et l'exploitation d'un ou plusieurs immeubles locatifs destinés aux personnes âgées ou invalides

habitant la Commune municipale de Saint-Imier. Elle peut également favoriser la construction d'immeubles à loyers modérés et s'intéresser à tous genres de constructions destinées à des habitants de conditions modestes. Elle fait usage des dispositions légales favorisant la construction d'habitations à loyers modérés.

La Municipalité de Saint-Imier a constitué cette fondation en apportant un montant de 210 000 francs servant de capital de base. Depuis lors, la fondation n'a cessé de croître et de remplir son but, à la satisfaction de la Municipalité, des locataires et de la population.

La fondation et la Municipalité sont en discussion depuis plusieurs années afin de revoir le fonctionnement et la gouvernance de cette institution, les défis ayant évolué depuis 1967. C'est dans cette optique que s'inscrivent les nouveaux statuts qui vous sont soumis pour approbation.

En effet, les nouveaux statuts prévoient, notamment, que la Municipalité ne nomme plus le conseil de fondation, à l'exception d'un membre désigné par les autorités, pour autant que les autorités souhaitent faire usage de ce droit. Le conseil de fondation se constituerait alors par cooptation, comme cela est souvent le cas pour des fondations. De plus, le projet de statuts prévoit que le Conseil municipal n'a plus à être entendu avant toute modification de l'acte de fondation.

On le constate, les nouveaux statuts prévoient que le rôle de la Municipalité soit plus ténu qu'auparavant, tout en garantissant une représentation au sein du conseil de fondation. Ce lien est, selon le Conseil municipal, suffisant et permettra à la fondation de mener à bien ses projets.

L'autorité de surveillance, en l'occurrence l'Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (ABSPF), a requis l'approbation du Conseil municipal et du Conseil de ville pour pouvoir accepter le projet de statuts qui vous est soumis dans un courriel daté du 12 juin 2023. Cette approbation doit être donnée dans la mesure où nous deux Autorités renoncent à un droit qu'elles avaient jusqu'alors, c'est-à-dire de nommer le conseil de fondation.

Dans sa séance du 5 mars 2024, le Conseil municipal a donné son approbation aux nouveaux statuts, moyennant le respect d'une condition, soit que le conseil de fondation s'engage à appliquer dès à présent les statuts actuels, à savoir notamment de faire inscrire au registre du commerce la bonne composition du conseil de fondation, tel qu'elle a été nommée par le Conseil municipal et le Conseil de ville. Dans la mesure où ces démarches sont en cours auprès de la notaire mandatée par la Fondation.

De l'avis du Conseil municipal, la représentation garantie aux autorités de la Commune municipale de Saint-Imier (cf. art. 7 du projet de statuts) est une bonne chose et permettra de maintenir les liens naturels et historiques entre nos deux entités. Le Conseil municipal suggère qu'il désigne un représentant dont la candidature sera ratifiée par le Conseil de ville, au début de chaque législature. Cette manière de faire a l'avantage d'impliquer les deux autorités de notre Municipalité. En outre, une représentation pas le Conseil municipal fait du sens compte tenu des synergies qui existent entre les demandes de la Fondation et le travail de l'Exécutif.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil municipal recommande au Conseil de ville d'approuver le nouvel acte de fondation de la fondation Colonies d'habitations pour personnes âgées ou invalides de la Commune municipale de Saint-Imier.

Ouverture de la discussion :

M. Patrick Grobéty, PLR : « Les Libéraux-Radicaux Saint-Imier et environs approuvent à l'unanimité le nouvel acte de fondation pour les Colonies d'habitations pour personnes âgées ou invalides de la Commune de Saint-Imier. »

M. Laurent Egloff, ARC : « La fraction Alternative régionale et communale a pris connaissance du rapport du Conseil municipal concernant la fondation Colonies d'habitations pour personnes âgées ou invalides de la Commune municipale de Saint-Imier. Les nouveaux statuts qui prévoient un rôle plus tenu qu'auparavant de la Municipalité au sein de la fondation tout en garantissant une représentation de celle-ci nous conviennent. Tout en souhaitant un avenir serein à la fondation, nous approuvons donc le nouvel acte de fondation comme le recommande le Conseil municipal. »

M. Michel Ruchonnet, PS : « Cette fondation existe depuis 1967 et c'était à l'époque un projet visionnaire. Actuellement le côté visionnaire persiste puisqu'après avoir rénové entièrement le bâtiment il y a moins de 10 ans, à la satisfaction de tous, le Conseil de Fondation est prêt pour construire Plein Soleil 2 qui doublera la capacité du bâtiment actuel. Le Conseil de Fondation a prouvé sa compétence pour rénover et exploiter l'ancien bâtiment. Il y a lieu maintenant de lui donner les moyens de poursuivre sa mission en la développant. Aucun engagement financier ni aucune aide financière n'est demandé à la Commune ni à la population de Saint-Imier. Rappelons pour les personnes qui ne connaissent pas bien le fonctionnement des fondations, toutes les fondations sont surveillées activement et annuellement aussi bien du point de vue financier que celui du fonctionnement par une autorité indépendante. Notre Fondation est à but non lucratif et elle est reconnue officiellement d'utilité publique. Le cadre fixé est très strict, ainsi les dérives sont exclues, garantissant une parfaite transparence dans la gestion des affaires. Le principal changement figurant dans l'acte de fondation que nous devons voter ce soir est que le prochain Conseil de fondation se nommera lui-même tout en gardant la possibilité pour la Commune de nommer un membre des autorités de Saint-Imier (venant de l'exécutif ou du législatif) avec l'accord du Conseil de ville. Ce soir c'est l'aboutissement de plusieurs années de négociations à divers niveaux, notamment avec la Commune et l'office cantonal de surveillance des fondations. Il nous appartient ce soir de donner notre feu vert (en acceptant le nouvel acte de fondation) pour le développement de Plein Soleil. Le besoin ne fait aucun doute et c'est Saint-Imier qui sera le grand bénéficiaire en offrant plus de logements pour des personnes dans le besoin, garantissant les valeurs pour lesquelles cette fondation a été créée il y a plus de 50 ans. La fraction socialiste vous recommande de dire OUI, à une large majorité (5 oui, 1 non). »

M^{me} Elisabeth Beck, PS : « A titre personnel, n'ayant pas la même perception des enjeux, je souhaite m'exprimer pour expliquer pourquoi ce soir je dirai NON à cette proposition de nouvel acte de fondation. D'abord, les statuts actuels en vigueur depuis 2019 et le nouvel acte de fondation ont été mis à notre disposition. Je regrette que les membres du Conseil de ville n'aient pas reçu le rapport annuel et les comptes audités. Je faisais partie du Conseil de fondation en 2019 et l'objectif était d'actualiser, de réviser les statuts de

1967, ce qui a été fait. Ces statuts respectent le contenu de ceux écrits par les fondateurs et ils ont été acceptés par l'Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations. Les administrateurs ont omis pourtant de les inscrire au Registre du commerce. Les statuts du nouvel acte de fondation présentés à notre autorité laissent la liberté au Conseil municipal, à l'art. 7, de proposer une personne ne faisant pas partie des autorités communales pour siéger au Conseil de fondation, ce qui est un changement radical, et ce, comme cela a été dit, même si c'est le Conseil de ville qui ratifiera le ou la représentante dans ce Conseil de fondation. Dans les statuts de 2019, à l'art. 7, 4 membres sur 5 étaient nommés par le Conseil de ville, ce ne sera plus qu'une personne désormais. 210 000 francs avaient été versés par la commune en 1967 pour sa création et 5000 francs de subventions sont versés chaque année. Si la commune sort entièrement de la fondation, tout l'argent qui a été mis dans cette institution ne sera donc plus en mains communales. »

Au vote, le nouvel acte de fondation, Colonies d'habitations pour personnes âgées ou invalides de la Commune municipale de Saint-Imier, est accepté par 24 voix pour, 1 voix contre. 0 abstention.

5. Prendre connaissance de l'arrêté de compte relatif au crédit d'engagement de 389 000 francs pour le raccordement au réservoir d'alimentation en eau potable du Syndicat Courtelary-Cormoret

M. Hervé Shimuna, président : « La parole est-elle demandée ? »

M. Hervé Shimuna, président : « Cela ne semble pas être le cas, nous passons au point suivant. »

6. Prendre connaissance de l'arrêté de compte relatif aux crédits d'engagement de 2 520 000 francs au total pour la réalisation du nouveau dépôt pour les Services Techniques

... La parole n'est pas demandée...

7. Prendre connaissance de l'arrêté de compte relatif au crédit d'engagement de 1 400 000 francs pour la mise en place du chauffage à distance dans le secteur HJB - Roseraie - Cefops

... La parole n'est pas demandée...

8. Prendre connaissance de l'arrêté de compte relatif au crédit d'engagement de 400 000 francs destiné à la mise en place d'un nouveau câble MT aux rues P.-Charmillot et Collège, à la modernisation du réseau BT, de l'éclairage public et à la réfection de la chaussée rue P.-Charmillot

M^{me} Paula Tanner, ARC : « Au nom de la fraction ARC, nous aimerions remercier le Service de l'équipement, ainsi que le Conseil municipal, pour la description de ces arrêtés de compte. »

M. Hervé Shimuna, président : « Merci. Nous pouvons donc maintenant passer au point suivant de notre ordre du jour. »

9. Nomination d'un membre au sein de la Commission de la jeunesse, en remplacement de M^{me} Léa Gerber, démissionnaire

M. Etienne Geiser, PLR : « Nous proposons M^{me} Christelle Bobillier, PLR, une jeune et dynamique dame. »

Au vote, M^{me} Christelle Bobillier, PLR, est nommée à l'unanimité, moins l'intéressée.

M. Hervé Shimuna, président : « Félicitations. Je vous souhaite beaucoup de plaisir dans cette nouvelle fonction. »

M. Christelle Bobillier, PLR : « Merci. »

10. Nomination d'un membre au poste de 1^{er} vice-président du Conseil de ville, en remplacement de M. Quentin Colombo, démissionnaire

M. Sylvain Ndonfack, PS, propose M. Michel Ruchonnet, PS.

Au vote, M. Michel Ruchonnet, PS, est nommé à l'unanimité, moins l'intéressé.

M. Hervé Shimuna, président : « Michel, bienvenue au Bureau du Conseil de ville. »

M. Michel Ruchonnet, PS : « Merci. »

11. Motions, postulats et interpellations

11.1. Motions

11.2. Postulats

11.3. Interpellations

11.1. Motions

M. Hervé Shimuna, président : « Je n'ai pas reçu de motion, et j'ai le sentiment que la parole n'est pas demandée. Nous pouvons donc passer au point suivant. »

11.2. Postulats

M. Hervé Shimuna, président : « Ici également, je n'ai pas reçu de postulat, nous pouvons donc passer au point suivant. »

11.3. Interpellations

M. Hervé Shimuna, président : « Je donne la parole au Conseil municipal pour les réponses aux interpellations. »

M. Corentin Jeanneret, maire : « Lors du Conseil de ville du 13 juin 2024, M. Ugo Boillat, ARC, a posé des questions sur la façon de poser des amendes d'ordre sur le trafic stationnaire par la Police administrative. La Police administrative a la mission de faire respecter l'ordre public. Le contrôle du stationnement en fait donc partie. Notre commune a signé un contrat avec la Direction de la sécurité du canton de Berne afin que la Police administrative bénéficie des compétences pour verbaliser le trafic stationnaire. Les deux agents actuellement en poste ont suivi une formation auprès de la Police cantonale bernoise sans laquelle ils n'auraient ni les compétences ni l'autorisation pour verbaliser les voitures mal stationnées. Une attention particulière est portée sur les contrôles de stationnement portant sur la sécurité du trafic et des piétons. Les voitures mal stationnées proches et sur les passages pour piétons, dans les carrefours, sur les trottoirs et hors des cases sont systématiquement sanctionnées, de même que les véhicules qui empêchent les véhicules d'intervention de pouvoir circuler. Pour les artisans et les commerçants, nous privilégions la prévention à la répression, en étant conscients des contraintes liées à l'exercice de leurs tâches. Toutefois, nous devons tout de même sanctionner dans certaines situations, notamment en cas d'abus ou de situations dangereuses. La législation tolère le stationnement dans un bref délai pour décharger des objets lourds et encombrants. Avant de verbaliser, nos agents analysent la situation et attendent quelque peu afin de s'assurer qu'il s'agit bien d'un déchargement rapide et non d'un abus. Il est évident que ce genre de cas fait l'objet d'une attention toute particulière de la Police administrative. Son rôle n'est certes pas toujours simple, mais je peux vous assurer qu'ils l'effectuent de façon professionnelle et en respectant les règles. Finalement, il

est faux de déclarer qu'il n'y a pas eu de consultation au sujet du renforcement des effectifs de police. La création de postes est de la compétence de l'exécutif, c'est donc à bon droit qu'il l'a fait. Le budget prévoyant ce poste a de plus été accepté par votre autorité. J'attire votre attention sur le fait qu'un poste est à repourvoir aussi bien à l'exécutif, qu'au sein de la Police administrative. Je vous invite donc à postuler à l'un ou l'autre pour nous faire bénéficier de votre engagement et de vos connaissances. »

M^{me} Jessica Froidevaux, ARC : « En l'absence excusée de M. Ugo Boillat, ARC, qui avait posé la question, merci pour la réponse. »

M. Samuel da Silva, chef du Département éducation et culture : « Communication au nom du Département éducation et culture. Je me permets de prendre la parole pour clôturer les interpellations intitulées *Les portes fermées de l'école à journée continue durant les vacances* de M. Christian Tharin, PLR, et *Accueil durant les vacances scolaires, fondation la Pelouse* de M^{me} Martine Bourquin, ARC. Je vous annonçais le 13 juin 2024 les premières mesures pour assurer une prise en charge des enfants à la rentrée scolaire 24/25, la décision du Conseil de fondation Le Griffon de réunir un groupe de travail afin de pérenniser le module vacances scolaires, et la composition partielle de ce groupe. Je porte donc à votre connaissance que Mesdames Amélie Maurer et Mélanie Devenoges représenteront le personnel de l'EJC en leur qualité de coordinatrice, M. Alexandre Bédot pour le Département action sociale, et M. Christian Tharin pour les parents. Ainsi ce groupe de travail rassemble différents angles de réflexion qui permettront certainement d'apporter les meilleures solutions afin de proposer un modèle qui fera l'objet de choix politiques le moment venu. Le groupe s'est retrouvé pour la 2^e fois ce matin et les discussions et pistes vont déjà bon train. Pour l'heure, je vous annonce que les deux semaines de vacances d'automne seront assurées, si bien qu'il y a entre 12 et 24 enfants inscrits par jour. Ceci n'a été possible qu'avec l'implication résolue de la Direction du Griffon, qui a mobilisé certains membres de son équipe éducative, mais aussi des personnes travaillant dans des structures voisines. Je saisis donc cette occasion pour la remercier chaleureusement. De plus, les inscriptions pour les vacances de Pâques seront prochainement proposées, selon le personnel à disposition. Avec ces derniers éléments, je pars, dès lors, du principe que j'ai répondu aux deux interpellations et propose de les clore en espérant qu'elles aient donné satisfaction tant à M^{me} Martine Bourquin, ARC, que M. Christian Tharin, PLR. La suite de ce dossier fera l'objet d'informations ponctuelles au point idoine de l'ordre du jour du Conseil de ville. »

M^{me} Martine Bourquin, ARC : « Je remercie chaleureusement M. Samuel da Silva, chef du Département éducation et culture. »

M. Christian Tharin, PLR : « Je remercie également M. Samuel da Silva, chef du Département éducation et culture, pour ces informations. »

M. Olivier Zimmermann, chef du Département bâtiments et infrastructures sportives : « Réponse à l'interpellation ARC du 13 juin 2024 : Piscine - horaires réduits en cas de mauvais temps - mesures écologiques. Pour la partie modification des heures d'ouverture, nous nous référons au règlement accepté par votre Conseil en date du 15 avril 2020, où l'article 3 stipule que « En cas de mauvais temps, la piscine peut être partiellement ou totalement fermée ». Nous jouons au cas par cas mais durant toute la saison, hormis dès ce jour (annonce sur les réseaux sociaux), nous avons laissé les nageurs du matin venir à la piscine même en cas de temps incertain, et avons fermé à la suite. Cette demande est surtout faite pour le début et fin de saison. Pour la

partie écologique, nous aurions dû dire plutôt : économique. Ce qu'il vous faut savoir, c'est que chaque jour d'ouverture de la piscine coûte à la collectivité 3000 francs par jour. Ce montant comprend l'entretien du site, les salaires, les produits d'entretien, l'énergie, les amortissements, etc. Vous comprendrez bien que toutes économies faites même substantielles sont bonnes à prendre. »

M^{me} Jessica Froidevaux, ARC : « Merci. Je suis ravie d'apprendre que le terme était plutôt économique que écologique, car je me posais aussi cette question. »

M. Hugo Figueiredo, chef du Département action sociale : « Interpellation PLR du 13 juin 2024 intitulée : *EJE et Grève des femmes*. Réponse du chef du Département de l'action sociale. Suite à l'interpellation déposée par le PLR en date du 13 juin 2024, je vous fais part de ma prise de position en tant que responsable du Département de l'action sociale et donc de l'EJE. L'EJE a en effet réalisé une sortie à Bienne dans le cadre de la *grève des femmes*, cause qui comme la souligné l'auteur de l'interpellation, reste d'actualité et importante. Il est toutefois important de préciser que cette année, la thématique de cette journée était *du respect, du temps, de l'argent!* et c'est sous cet angle que l'EJE a proposé cette activité aux adolescentes et adolescents, donc à une classe d'âge déterminée, et non pas aux enfants d'âge plus bas. De plus, l'inscription préalable, avec une autorisation parentale, était indispensable, laissant ainsi et bien évidemment aux parents seuls la décision quant à ce qu'ils estiment adéquat pour leurs enfants. L'EJE fait un travail de promotion de la santé et du vivre ensemble tout au long de l'année. Cette mission est complémentaire à celle du Parlement des jeunes de Saint-Imier et le département supervise l'ensemble des actions des deux structures, assurant ainsi une cohérence et des synergies bénéfiques. La mission précitée se traduit concrètement, pour l'EJE, par une participation à nombre de manifestations ou d'expositions sur des thèmes relatifs notamment au vivre ensemble. Comme pour les domaines de la construction et du respect de soi ou des thématiques liées aux addictions, la *grève des femmes* est un lieu qui permet aux adolescentes et adolescents de se confronter à des débats d'idées. Par cette approche large et agrégante, mise sur pied par des professionnels conscients des limites et qui placent tous les garde-fous nécessaires, en intégrant les responsabilités qui sont celles des parents, nous sommes convaincus que l'EJE répond pleinement à sa mission qui est à la fois apolitique et laïque. »

M. Yves Rochat, PLR : « Merci M. Hugo Figueiredo, chef du Département action sociale, pour la réponse. Je suis satisfait. »

M. Hugo Figueiredo, chef du Département action sociale : « Interpellation ARC du 13 juin 2024 intitulée : *Fumées passives aux abords des écoles*. Suite à l'interpellation déposée par ARC en date du 13 juin 2024, je peux, au nom du Conseil municipal, vous apporter les éléments suivants. La thématique de la prophylaxie en matière de dépendance aux produits du tabac est, comme dans beaucoup de domaines de la promotion de la santé et de la réduction des risques, un combat digne de David contre Goliath. En effet, le rapport de force entre les moyens de ceux qui mettent les produits sur le marché et les moyens de ceux qui travaillent à la promotion de la santé est, pour le moins, fortement déséquilibré. Travailler préventivement dans le domaine du tabac est à la fois difficile et terriblement frustrant, de par ce rapport de force fortement déséquilibré, qui se traduit par peu de moyens à disposition des structures actives dans la prévention. L'arrivée sur le marché de nouveaux produits dits *moins toxiques* est une tentation de plus, proposée aussi bien aux anciens, et peut-être, et malheureusement surtout, aux nouveaux consommateurs, potentiellement plus jeunes.

Et c'est précisément ici que nous sommes impactés par la situation que vous décrivez. Le Département de l'action sociale va proposer à la Commission de la santé de traiter la question en : mettant en place une campagne d'achats tests auprès des différents commerces de la Cité, sous l'égide de Santé bernoise et de la Croix Bleue; ouvrant une plateforme de dialogue aux différentes institutions concernées (école primaire, école secondaire, ceff, administration communale, etc.). Ces deux mesures visent à garantir une meilleure protection de la population face aux fumées passives. Si l'accueil à ces deux actions est favorable, un développement progressif pourrait être mis en place au sein de notre Cité. Nous profitons de cette occasion pour porter à votre connaissance qu'une motion, signée par tous les partis et demandant au Conseil exécutif d'interdire les « puffs » sur sol bernois, vient d'être déposée au Grand Conseil lors de la présente session. Nous suivrons et intégrerons les développements cantonaux dans nos réflexions et projets.»

M. Laurent Egloff, ARC: « Merci pour cette réponse. Nous nous réjouissons de travailler sur ce sujet en Commission de la santé. C'est un thème qui est tout de même majeur.»

M. Samuel da Silva, chef du Département urbanisme et mobilité a.i.: « Communication au nom du Département urbanisme et mobilité. En préambule, je tiens à préciser que les différents éléments de réponse que je formulerai au nom du Département urbanisme et mobilité sont le fruit du travail de recherche et de rassemblement d'informations de M. Nicolas Vuilleumier, chef du Service urbanisme et mobilité. Je l'en remercie très cordialement. Pour recontextualiser l'interpellation déposée par M^{me} Paula Tanner, ARC, en date du 13 juin 2024 intitulée: *Les chemins victimes des intempéries*, il serait bon de rappeler qu'il s'agit d'un petit tronçon d'une vingtaine de mètres à la limite des routes goudronnées de la zone urbaine qui souffre régulièrement de l'érosion issue des eaux de ruissellement en provenance du chemin des Philosophes et de celui menant au parcours Vita. Force est de constater que les fortes précipitations du printemps ont encore aggravé la situation et l'état du chemin. Pour commencer, un contact initial a été pris avec la Bourgeoisie à qui appartient ce chemin afin de déterminer si elle envisageait prochainement d'entreprendre des mesures d'entretien pour accéder à son dépôt qui se trouve au bout dudit chemin. Celle-ci ne l'envisage pas et relève, à juste titre, que la Municipalité a l'obligation d'entretenir ce chemin étant donné qu'il fait partie des itinéraires des Berner Wanderwege et d'en assurer la sécurité. Le chemin en question est donc à considérer comme un chemin de forêt et, qu'à ce titre, la Municipalité n'envisage pas de le goudronner à nouveau comme il l'a été à une certaine époque dans le but d'accéder au dépôt de la Bourgeoisie. Pour clarifier la situation, dans un guide traitant de l'entretien des chemins de randonnée édicté par l'Office des ponts et chaussées à l'attention des communes, il est inscrit, je cite: « qu'il convient de prendre des mesures là où les dangers vont au-delà de ceux auxquels peuvent s'attendre les randonneurs (par exemple passages étroits avec risque de chute, ou zones présentant un danger concret d'éboulement). Le principe de proportionnalité ou les mesures de protection raisonnablement exigibles dépendent d'une part de l'importance du risque reconnu et d'autre part des moyens financiers, des effectifs et du temps à disposition. En particulier les usagers des chemins de randonnée de montagne ou de randonnée alpine, et, jusqu'à un certain point les usagers des chemins de randonnée sont, pour une large part, responsables de leur propre sécurité. (...) Les chemins de randonnée des Berner Wanderwege sont accessibles au public et sont aménagés pour

répondre aux besoins des personnes qui se déplacent à pied. Ils se situent de préférence à l'écart des routes ouvertes au trafic motorisé et, si possible, ne doivent pas être recouverts d'asphalte ni de béton ». Nonobstant, le chef du Service urbanisme et mobilité a tout de même pris contact avec le représentant local des Berner Wanderwege qui confirme que ce tronçon fait partie du réseau des chemins pédestres bernois dont la Municipalité a la charge d'en assurer l'entretien et la sécurité. Balisé de couleur jaune, celui-ci est classé par les Berner Wanderwege dans la catégorie « Chemin de randonnée pédestre ». Pour la pratique de la randonnée pédestre sur les itinéraires balisés en jaune, il est notamment recommandé de porter de bonnes chaussures à semelle profilée. De plus, de manière générale et afin de répondre au mieux aux désirs de ses membres, les Berner Wanderwege ne sont pas favorables au goudronnage des tracés. Ce tronçon peut donc simplement être remis en état et entretenu comme un « chemin blanc ». Néanmoins, et malgré les budgets à disposition, l'entretien de ce tronçon de chemin sera donc mis au programme prochainement pour lui rendre son caractère de chemin blanc.»

M^{me} Paula Tanner, ARC: « Merci pour cette réponse bien argumentée. Je suis contente du dernier paragraphe. Ce qui est important c'est que ce chemin soit remis en état, et que les gens qui doivent passer par là, par plaisir ou obligation, puissent l'emprunter sans danger.»

M. Hugo Figueiredo, chef du Département action sociale: « Interpellation PLR du 13 juin 2024 intitulée: *Réseau de santé local et régional fort – Quid du post-Abattoirs?* Suite à l'interpellation déposée par PLR en date du 13 juin 2024, au nom du Conseil municipal, je vous fais un bref état de la situation. Il était peu vraisemblable que nous puissions répondre à l'intégralité de ce que demandait l'interpellation en si peu de temps. Je résume donc ici ce que nous avons entrepris depuis l'arrêt du projet des Abattoirs. Le Réseau de l'Arc a manifesté depuis plusieurs années sa volonté de mettre sur pied un centre médical à Saint-Imier. Nous avons donc maintenu, tout au long du processus de traitement du dossier des Abattoirs, des contacts réguliers avec cette institution, dans le but de comprendre les besoins et critères relatifs notamment à l'emplacement et à l'accessibilité d'une telle structure, critères prépondérants pour eux. Après l'arrêt du projet des Abattoirs, Monsieur le maire, ma collègue responsable du département de l'économie et tourisme et moi-même avons recherché et préparé une liste non exhaustive de locaux pouvant potentiellement accueillir des activités de médecine générale. Cette liste a rapidement été transmise aux responsables du Réseau de l'Arc. Suite à votre interpellation, nous avons pris contact avec les responsables du Réseau de l'Arc pour connaître leur avancée sur la question. La réponse reçue a été, je cite: « nous poursuivons nos recherches pour déterminer un lieu qui pourra accueillir un futur Mediceentre, qui demeure toujours l'un de nos projets majeurs en termes de médecine de premier recours. Nous restons pour l'instant discrets sur nos investigations, à la demande de nos potentiels partenaires, et saurons communiquer en temps voulu ». Nous soulignons la perspicacité de la réponse qui est tout à fait compréhensible et justifiée. Il est en effet mieux de communiquer uniquement lorsque tout est sous toit, afin de ne pas créer de fausses attentes. Nous nous devons aussi de relever que le Réseau de l'Arc a pu pallier rapidement au départ inattendu et soudain de l'un des médecins installés au centre-ville, apportant ainsi une solution aux besoins de notre population. Cette interpellation questionne également nos réflexions sur d'éventuelles solutions. C'est un si vaste sujet, de par les diverses possibilités qui existent

et surtout les difficultés à trouver des solutions, que tout le monde s'y attaque depuis plus de 15 ans ou plus, sans parvenir à résoudre entièrement la question, notamment de répondre à qui il incombe d'apporter des solutions: le canton, les communes? Y répondre dépasse le cadre d'une interpellation et demande une approche régionale, voire cantonale. Preuve en est qu'il ne vous a sans doute pas échappé que la question vient d'être débattue cette semaine en séance du Grand Conseil à Berne via une motion intitulée: *Pénurie de médecins de famille et de pédiatres, accompagner et soutenir leur installation*. Nos élus cantonaux ont décidé de la transformer en postulat demandant au Conseil-exécutif de créer une commission qui, en partenariat avec les communes, doit servir à soutenir l'installation de pédiatres et de médecins de famille dans le canton. Et ce pour les démarches à réaliser dans le cadre de leur travail et également sur le plan privé, comme par exemple la recherche d'un logement ou d'une crèche. Nous vous invitons à consulter l'article paru sur jour.ch le 10 septembre 2024 ainsi que le site du Grand Conseil pour plus détails.»

M. Samuel da Silva, chef du Département urbanisme et mobilité a.i.: « Communication au nom du Département urbanisme et mobilité. Pour répondre à l'interpellation de M^{me} Jessica Froidevaux, ARC, datant du 13 juin 2024, intitulée: *Halte CFF de La Clef – avancée des travaux* », le Département urbanisme et mobilité a pris contact avec M. Vincent Mendy, chef du projet de la Halte CFF La Clef, afin d'obtenir des informations. Je me permets donc de porter à votre connaissance les échanges les plus récents à ce sujet entre les CFF et notre Municipalité. Tout d'abord, dans les grandes lignes, il ressort de ces échanges que la procédure d'approbation des plans (appelée aussi la PAP) a bien été initiée comme annoncé. L'examen préalable du dossier par l'Office fédéral des transports (OFT) a relevé que certaines réalisations s'éloignaient légèrement des normes applicables et nécessitaient que le projet soit revu, ce qui a occasionné un certain retard sur le calendrier initialement prévu. Pour info, ce qui posait un problème était la largeur du passage inférieur sous les voies. Les CFF ont donc fait le nécessaire pour apporter les compléments au projet et ont déposé une nouvelle fois le dossier auprès de l'OFT. Ensuite, l'OFT a écrit (avec copie à la Municipalité) aux CFF pour leur confirmer la bonne réception du dossier et l'ouverture officielle de la PAP. Le projet a donc pu être transmis dans les différents offices. A noter que le Département urbanisme et mobilité, par la voix de son chef de service, a fait part de son mécontentement aux CFF en les priant d'accélérer les démarches auprès de l'OFT et des autres instances pour rattraper le retard pris avec la PAP et donc de favoriser une réalisation du projet dès que possible, en insistant sur le fait que ce retard ralentit le développement de notre pôle économique cantonal et de ses environs qui ne pourront s'épanouir que lorsque cette desserte sera en service. Il en a profité, également, pour relever que la ligne Bienne – La Chaux-de-Fonds connaît de nombreux problèmes, nécessitant des améliorations urgentes avec la coopération de tous les acteurs concernés. Raison pour laquelle la nouvelle Halte CFF La Clef sera, au sens propre comme au figuré, un élément clé pour renforcer l'attractivité de notre localité et de la région, notamment via les transports publics. A la suite de ceci, aujourd'hui, je suis en mesure de vous informer que M. Mendy a informé, par courriel et pas plus tard que ce mardi 10 septembre 2024, que:

- le piquetage aura lieu dès le 7 octobre 2024;
- la publication officielle le 9 octobre 2024;

- la mise à l'enquête publique dès le 14 octobre 2024.

Cependant, il convient d'être conscient que la durée de traitement théorique d'une PAP est estimée entre 12 mois et 18 mois au minimum, mais rien ne garantit les délais réels de l'OFT à ce stade. Les CFF n'envisagent donc pas le début des travaux avant l'été 2025, au plus tôt. D'autant plus que le projet de la halte CFF La Clef se retrouve, suite ces aléas de calendrier, en conflit avec d'autres projets CFF et tiers: entre autres le projet de l'Office fédéral des routes (OFROU) de contournement du Locle utilisant les voies CFF pour l'acheminement des déblais, particulièrement. De ce fait, les CFF estiment qu'il y a de fortes chances que la mise en service du projet soit reportée à fin 2027. Néanmoins, des discussions sont en cours entre les CFF, le Canton et l'OFT concernant le report de la date de mise en service. Finalement, j'espère que ces nouvelles, à moitié réjouissantes, auront répondu aux différentes interrogations.»

M^{me} Paula Tanner, ARC: « Merci M. Samuel da Silva, chef du Département urbanisme et mobilité a.i., pour ces informations. Certaines plus réjouissantes que d'autres, mais merci pour ces renseignements.»

M. Samuel da Silva, chef du Département urbanisme et mobilité a.i.: « Je vous en prie M^{me} Paula Tanner, ARC.»

M. Yves Rochat, PLR: « Ma question est simple. Nous avons entendu qu'aujourd'hui la piscine en plein air fermait pour l'hiver. Les Imériens et les Imériennes pourront-ils bientôt prendre les eaux à la piscine couverte? »

M. Olivier Zimmermann, chef du Département bâtiments et infrastructures sportives: « Une réponse vous sera apportée lors de la prochaine séance.»

M. Sébastien Ehl, PLR: « Interpellation intitulée: *Quel est l'avenir du ceff Industrie à Saint-Imier?* Avec le départ de Moutier, le ceff Artisanat s'installera à Bienne à l'horizon 2026 et partagera ses futurs locaux avec le lycée technique du CFF. Or, le bâtiment de Moutier abrite également une partie des formations initiale et continue du ceff Industrie. Selon le projet Avenir Berne romande (ABR), Saint-Imier est un « pôle formation, culture et santé ». En effet, notre Municipalité peut se targuer d'avoir des écoles obligatoires, du secondaire II, et du tertiaire. Raisons pour lesquelles la fraction libérale-radical, soucieuse de défendre un de ses sites de formation professionnelle initiale dans la future première commune du Grand Chasseral, souhaite, d'une part, savoir si ces formations seront rapatriées sur les sites de Saint-Imier du ceff Industrie et, d'une autre, avoir des engagements concrets afin de renforcer et de pérenniser le Domaine Industrie dans sa totalité, en terres imériennes. Pour ce faire, le PLR suggère au Conseil municipal de rencontrer sous peu le Conseil d'école, ainsi que la Direction générale du ceff afin d'aborder ces questions.»

M. Corentin Jeanneret, maire: « Je remercie le PLR pour cette interpellation. Nous y répondrons prochainement. Nous partageons les questions soulevées dans cette interpellation et ne manquerons pas de suivre cette affaire avec le sérieux qu'elle mérite. Saint-Imier est le siège du ceff. C'est une institution importante, et la pérenniser à Saint-Imier est d'autant plus important.»

M. Hervé Shimuna, président: « Bien. Merci M. le maire. J'avais donc reçu trois interpellations, nous en avons déjà deux de présentées, je donne la parole pour la suite.»

M^{me} Sandra Moszczanski, PLR: « Je me permets de prendre la parole

aujourd'hui pour attirer votre attention sur une question qui préoccupe bon nombre de nos concitoyens, en particulier notre jeunesse. La décision, prise il y a quelque temps, de démonter la rampe de skate pour faire place à un nouvel hôtel a créé un véritable manque pour les jeunes de notre commune, qui utilisaient cet espace non seulement pour pratiquer leur sport, mais aussi pour se rencontrer et s'épanouir sainement. Cet équipement n'était pas simplement un lieu de divertissement, mais une constellation d'interactions sociales cruciales où notre jeunesse trouvait un environnement favorable à son développement. En tant que représentants de la communauté, il est de notre devoir de nous assurer que chaque habitant, en particulier les jeunes, dispose d'un cadre où il peut s'épanouir sainement et pleinement. C'est pourquoi, au nom du Parti Libéral Radical, je vous propose que nous explorions ensemble la possibilité de trouver un nouvel emplacement pour cette rampe de skate. Il est essentiel de préserver ces espaces qui favorisent non seulement l'activité physique, mais aussi l'intégration et la cohésion sociale. Trouver une solution alternative permettrait de répondre aux besoins des jeunes tout en poursuivant le développement urbain de notre ville. Je vous invite donc à réfléchir à cette proposition et à considérer les moyens par lesquels nous pourrions offrir à notre jeunesse un nouvel espace où elle pourrait continuer à s'épanouir sainement.»

M. Olivier Zimmermann, chef du Département bâtiments et infrastructures sportives: « Je vous remercie. Une réponse sera apportée, et nous prendrons contact avec vous si besoin.»

M. Hervé Shimuna, président: « Il ne semble pas y avoir d'autres interpellations, nous allons passer au dernier point de notre ordre du jour.»

12. Divers et imprévu

M. Michel Ruchonnet, PS: « Comme vous le remarquez, à chaque séance du Conseil de ville il y a des mutations. Des conseillères et conseillers de ville qui partent, des qui arrivent. Ce soir j'aimerais montrer un autre aspect. Donner des nouvelles de ceux qui partent. Je crois que c'est aussi important. J'aimerais juste dire un mot, car c'était une personne importante que nous avions au Bureau du Conseil de ville. M. Quentin Colombo était 1^{er} vice-président. Son départ est pour nous dommage, mais pour lui c'est une bonne chose. Il est éducateur dans la région de Lausanne. Il travaille dans une équipe, et puis son employeur a refusé d'entrer en matière pour l'alléger un peu afin qu'il puisse être présent à nos séances du jeudi. Mais notre ami ne va pas partir. Je le dis à cause des « fake news » qui circulent, et qui sont des fois désagréables. Notre ami Colombo reste président de la Commission de l'école secondaire. Et puis, il vient d'être nommé il y a une semaine secrétaire du PS Parti socialiste Grand Chasseral. Et là, il s'attache à un grand boulot, donc il ne quitte pas la politique. Il ne nous quitte pas, comme certains semblent dire. Donc, tout va bien, et on reverra Quentin dans différentes manifestations. Je voulais juste vous le dire.»

M. Hervé Shimuna, président: « Merci M. Michel Ruchonnet, PS.»

M. Hervé Shimuna, président: « Est-ce que quelqu'un demande encore la parole? »

M. Hervé Shimuna, président: « Cela n'étant pas le cas, je vous remercie. Bonne soirée, et je lève la séance.»

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 20 h 22.

■ AU NOM DU CONSEIL DE VILLE
LE PRÉSIDENT: HERVÉ SHIMUNA
LE VICE-CHANCELIER: TIAGO RODRIGUES

ÉCOLE SECONDAIRE DE SAINT-IMIER

Rentrée des classes



Après une pause estivale bien méritée, les élèves de 9H à 11H de Renan à Saint-Imier ont retrouvé le chemin de l'école secondaire. Ce sont 225 élèves qui ont découvert ou retrouvé avec joie la trentaine de collaborateurs de notre école. De nombreux événements sont d'ores et déjà prévus.

Semaine sans téléphone

Nouveauté cette année, le corps enseignant a décidé de promouvoir des moments de pause numérique. Ainsi, lors des récréations de 10 heures, les élèves et les enseignants sont invités à se tourner vers d'autres activités que leur téléphone. La cour d'école se couvre alors de jongleurs, de pongistes, de footballeurs. On passe du temps ensemble, on rit, et ce, sans

écran. Ces moments privilégiés seront renouvelés une fois par mois.

Journée d'athlétisme

La traditionnelle journée dédiée au sport et à la collaboration s'est tenue le vendredi 6 septembre au stade Longines. Six disciplines ont été mises à l'honneur, comme le 80 mètres, le lancer de balle ou encore le saut en longueur. Un prix récompensé les 3 premiers des 6 catégories. Ce fut une très belle journée!

Speed dating

A vos agendas! Le mercredi 2 octobre, les élèves sont invités au Speed Dating du recrutement organisé par #bepog une initiative qui vise la promotion des métiers techniques. Cet

événement se déroulera dans l'Aula de l'école secondaire. Ce concept novateur met en lien des élèves et des recruteurs de différentes entreprises régionales. L'occasion pour de nombreux élèves de décrocher un stage ou une place d'apprentissage.

Kermesse 2025

A vos agendas (bis)! 2025 sera également l'année du retour de la kermesse dans les locaux de l'école. Le thème choisi est : *Où est Charlie?* A travers cette question existentielle qui se veut joviale et fédératrice, différentes activités seront préparées avec les élèves en cours d'année et seront présentées le mercredi 2 juillet et le jeudi 3 juillet. On espère vous y retrouver!

■ MZE

SAUVEZ L'ÉCHELETTE

Quatre Bornes: tourner la page

La population de Sonvilier s'est prononcée contre le plan de quartier prévoyant 7 éoliennes sur le territoire communal. L'Association Sauvez l'Echelette salue le résultat et remercie la population pour son soutien. Après une campagne qui a profondément divisé la commune, il est temps de regarder vers le futur et de retrouver l'esprit de communauté dont tout le monde a besoin.

Même si ce sont 50 voix qui ont fait la différence et que le résultat est bien plus clair qu'en 2020, 46% des votants ont soutenu le projet éolien. L'association Sauvez l'Echelette a pris note du résultat de la votation avec satisfaction, tout en constatant le clivage que la campagne et le résultat ont laissé dans la population. Elle appelle à tourner la page de ces années de controverses et à regarder vers l'avenir ensemble.

Le 22 septembre, en plus de Sonvilier, les communes de Belfaux (FR) et Bullet (VD) votaient également sur un projet éolien. Tandis que Belfaux le rejetait

massivement, Bullet l'acceptait de justesse. Ces scrutins contrastés montrent toute l'importance de donner à la population le droit de se prononcer démocratiquement sur les projets éoliens. Or ce droit est actuellement remis en cause par les autorités fédérales. Un projet de loi du Conseil fédéral pour l'accélération des procédures est en ce moment en discussion dans les commissions des chambres. Il prévoit ni plus ni moins la suppression de l'échelon communal. Il reviendrait au canton d'implantation de délivrer en une seule fois toutes les autorisations cantonales et communales nécessaires pour la construction

de parcs éoliens. Les collectivités locales n'auraient ainsi plus voix au chapitre.

Le 22 septembre montre l'impasse où nous mène un muselage de la démocratie: une transition énergétique ne peut réussir que si elle est portée par la population et non dirigée contre elle. Espérons que nos autorités auront la sagesse de ne pas tirer un trait sur ce qui fait la force de la Suisse: la démocratie et l'autonomie communale.

Renforcer notre souveraineté énergétique est possible. A chacun de faire un geste. Les propriétaires peuvent isoler leur maison en fonction des possibilités techniques et financières de chacun et poser des panneaux solaires là où c'est possible. Aux autorités politiques de mieux soutenir financièrement les particuliers dans l'assainissement énergétique et la pose de panneaux. Les fournisseurs d'électricité doivent eux aussi jouer leur rôle en garantissant des tarifs de reprise du courant photovoltaïque corrects. Enfin, il est du devoir de nous tous d'éviter le gaspillage de toute forme d'énergie. Dans une société qui nous incite à une consommation débridée d'énergie, la voie de la sobriété est salutaire.

Trois éoliennes géantes restent prévues à La Joux-du-Plâne dans le Canton de Neuchâtel, à quelques dizaines de mètres de notre commune. La population en subira les conséquences. L'Echelette restera cependant préservée. Profitez de ce cadre naturel magnifique qui doit rester un lieu de ressourcement pour tout le monde. ■ CS

LA FERRIÈRE
AVIS COMMUNAUX

J'emprunte, je loue au lieu d'acheter

La commission La Ferrière 2040 souhaite relayer les informations propices à un développement durable de la commune

Aujourd'hui: j'emprunte, je loue au lieu d'acheter! Pourquoi acheter des objets neufs qui ne nous servent que rarement? Partout en Suisse, il y a des moyens de faire des économies en empruntant ou louant des objets. Dans notre région, connaissez-vous *Objet volant*? C'est une bibliothèque

d'objets à La Chaux-de-Fonds qui met à disposition de ses utilisateurs toutes sortes d'objets, outils, équipements, outillage de construction, affaires de jardinage, ustensiles de cuisine, équipements de sport... Plus d'informations ici: <https://www.objetvolant.ch/>

■ CM

SONVILIER
AVIS COMMUNAUX

Elections communales

Envie de vous impliquer dans la vie communale, de participer à l'élaboration des projets du futur? Vous avez de l'intérêt à connaître la gestion d'une commune? Une nouvelle législature s'ouvre pour la période 2025-2028.

Le renouvellement des Autorités communales suite à la fin de législature 2024 aura lieu le 24 novembre. Les personnes intéressées à participer activement au développement du village en siégeant au sein du Conseil municipal peuvent déposer leur candidature selon la procédure suivante, conformément au règlement concernant les élections aux urnes de la Commune de Sonvilier.

Date de l'élection

L'élection de six conseillers municipaux et du maire est fixée aux 24 novembre.

Organisation du scrutin

Les listes pour la récolte des signatures ainsi que les conditions pour déposer une candidature peuvent être obtenues auprès de l'administration communale ou téléchargées sur le site internet www.sonvilier.ch

Liste des candidats et candidates

1. Les listes des candidates et candidats sont à déposer auprès du secrétariat communal jusqu'au vendredi 18 octobre à 17 heures.
2. Chaque liste doit être signée par au moins dix électeurs et électrices. Les candidats et candidates ne sont pas autorisés à signer leur propre liste.

3. La procédure de récolte de signature, ainsi que la procédure d'élections sont réglées dans le règlement communal du 15 février 2002 concernant les élections.

Signature

1. Les électeurs et électrices ne peuvent pas signer plus d'une liste de candidats et candidates pour la même fonction.
2. Ils et elles ne peuvent pas non plus retirer leur signature après le dépôt de la liste.

Manque de candidatures

1. Lorsque aucune liste de candidats et candidates n'a été déposée ou qu'il n'y a pas assez de candidatures, les électeurs et électrices peuvent voter pour n'importe quelle personne éligible.
2. Un manque éventuel de candidats sera publié dans la *Feuille Officielle du District de Courtelary*, au plus tard le 1^{er} novembre.

Election tacite

1. Si le nombre de candidats et candidates est égal au nombre de sièges à pourvoir, le Conseil communal élit tacitement tous les candidats et candidates concernés.
2. L'élection tacite sera publiée, cas échéant dans la *Feuille Officielle du District de Courtelary*.

Dispositions finales

Les prescriptions cantonales en matière de votations et élections ainsi que le règlement communal concernant les élections, du 15 février 2002, font foi. ■ CM



LETTRE DE LECTEUR

Le rêve, le cauchemar et l'espoir

Le rêve: après des semaines de campagne, il était permis. Plus de 400 citoyennes et citoyens de la commune de Sonvilier nous témoignaient leur soutien. Dans les urnes cela se traduit par seulement 259 votes favorables. Comment expliquer cet écart? Soit l'équipe du champion local a été très convaincante ou la parole des humains n'a plus grande valeur, comme celle de 200 000 francs annuels durant 25 ans pour la caisse communale.

Le cauchemar: avec un tel résultat, des arguments que je qualifie de douteux, un manque de connaissances du fonctionnement des éoliennes, ne pas être au top avec le parcours du soleil et du coup celui des ombres, fait se transformer le rêve de participer à la transition énergétique et à la décarbonisation en cauchemar. Personnellement je ne comprends pas ce vote, le village de Sonvilier n'étant nullement impacté par les machines installées sur nos terres. Quant aux centaines de maisons du Creux-Joly je les cherche toujours, et même si elles existent, à plus d'un kilomètre y a-t-il encore risque de nuisances? La réponse est non. Pour

ce qui est de la destruction du paysage, rappelons que les habitants de Zermatt, ont accepté ce dimanche 22 septembre par 77% de oui, la construction du Gletschersolars Matterhorn, un parc solaire alpin au pied du Cervin sur une surface de 20 hectares. Pas de doute, les Zermattoises et Zermattois ont fait le choix de l'avenir énergétique.

L'espoir: c'est de voir les 3 machines de la partie neuchâtoise du parc des Quatre Bornes se dresser fièrement dans le ciel de la Joux-du-Plâne comme un pied de nez à l'acharnement destructif de l'association Sauvez l'Echelette, qui dans un élan d'égoïsme pense avoir sauvé la montagne. C'est aussi de voir les politiques avoir le courage de donner les moyens d'une vraie transition énergétique, et les citoyennes et citoyens en désaccord avec leurs autorités de régler leurs soucis sans pénaliser l'avenir de notre planète.

■ JEAN-DANIEL BOSS,
LA JOUX-DU-PLÂNE / L'ECHELETTE

Les lettres de lecteur n'engagent que leur(s) signataire(s)

Bonne retraite!

Les Tramelots le voyaient procéder assidument au déneigement ou sillonner les rues du village aux commandes de la balayeuse. Jean-René Perrin en a remis les clés pour un départ en retraite bien mérité après 28 ans de service.

En poste depuis 1996, M. Perrin était une figure incontournable des travaux publics. Il faut dire qu'il savait marquer les esprits : à ses débuts comme cantonnier, il avait muni son balai à main avec une sonnette de vélo. De quoi amuser les piétons et faire rire les enfants qui le croisaient!

Faire preuve d'humour tout en aimant le travail bien fait, voilà l'un des secrets d'une longévité exceptionnelle dans un métier exposé à tous les vents. Pour les souvenirs et pour cet investissement, merci Monsieur Perrin! ■ CHA



Fêté par ses collègues, Jean-René Perrin pose avec son cadeau de départ célébrant « l'esprit paysan » qui ne l'a jamais quitté



Promotions civiques

La journée des promotions civiques de Tramelan se déroulera le vendredi 25 octobre avec un programme riche composé d'une visite de la brasserie BFM, de démonstrations par les sapeurs-pompiers et d'un spectacle *cerceaux et feu*. Elle se terminera par un repas au Don Marcello. Les personnes célébrant leur 18^e anniversaire cette année ont reçu une invitation

personnelle et sont priées de s'inscrire jusqu'au 16 octobre au moyen du QR code figurant dans le courrier ou directement par mail (asg@tramelan.ch). Le Conseil municipal et les membres de la commission des Affaires sociales et Générations se réjouissent de rencontrer les nouvelles citoyennes et nouveaux citoyens dans le cadre de ces divertissements. ■ CHA

PAROISSE RÉFORMÉE

Fondue pour tous!

C'est ce samedi 28 septembre, dès 11 h 30, que nous vous invitons à venir au Centre paroissial, Grand-Rue 146A, pour passer un agréable moment, en famille, entre amis ou même seul. Vous pourrez déguster une délicieuse fondue concoctée et servie par la chorale Cantemus. Une action de solidarité et de fraternité dont le bénéfice est destiné à soutenir les missions et cette année le bénéficiaire en sera l'EPER-Arménie (projet 904.360, amélioration des conditions de vie des populations du Caucase du Sud grâce au développement économique, à

l'intégration sociale et à la promotion d'une société civile forte qui œuvre en faveur de politiques de soutien et d'une cohabitation pacifique), plus d'infos sur www.eper.ch.

Comme toujours, la bonne humeur et la convivialité seront au rendez-vous. A toutes et à tous cordiale bienvenue. ■ LVA

Samedi 28 septembre dès 11 h 30
au Centre paroissial
Grand-Rue 146A à Tramelan
Action en faveur de l'EPER, projets en Arménie

CENTRE INTERRÉGIONAL DE PERFECTIONNEMENT

Une nouvelle saison de Scrabble démarre

Depuis treize ans, chaque premier jeudi du mois, une vingtaine de personnes se retrouve le temps d'une soirée pour partager les joies du Scrabble.

Le groupe s'agrandit régulièrement et, au fil des années, des liens se sont tissés et des amitiés sont nées.

Ainsi, ce n'est plus uniquement le plaisir du jeu – bien qu'il soit très agréable de faire de beaux scores! – mais aussi le partage et la joie d'être ensemble qui réunissent le groupe. Les pauses animées autour de pâtisseries



faites maison permettent ensuite l'échange de recettes! Bref, vous l'aurez compris, ce sont des soirées pleines d'humanité et de bonne humeur que nos soirées de Scrabble!

Quel que soit le niveau, que l'on ait l'habitude ou non de jouer, chacun peut participer à une ou plusieurs soirées. Compétiteurs: s'abstenir!

Les rencontres débutent à 18 h 45. Pour la saison 2024-2025, les dates à retenir sont les jeudis 3 octobre, 7 novembre, 5 décembre 2024 et 6 février, 6 mars, 3 avril, 1^{er} mai et 5 juin 2025. Toute information complémentaire peut être obtenue auprès des bibliothécaires au 032 486 06 70.

Bienvenue à toutes et à tous pour une nouvelle saison! ■ CIP

Prochaine rencontre
jeudi 3 octobre à 18 h 45
au CIP, chemin des Lovières 13 à Tramelan

CENTRE INTERRÉGIONAL DE PERFECTIONNEMENT

Gygax-Gygax

Les cousins Alfred et Peter Gygax exposent ensemble

Alfred est francophone et habite au pied du Chasseral. Peter est allemand et habite au pied du Gurten. Ils sont cousins. Et symboliquement, comme pour créer un pont entre parties allemande et romande du canton de Berne, ils exposent leurs œuvres ensemble au CIP à Tramelan dès le 5 octobre prochain. L'un présente des gravures. L'autre des sculptures sur pierre.

Dans cette exposition, les deux cousins présentent des techniques diamétralement différentes, mais dont les démarches, paradoxalement, se rapprochent: extraire pour mieux révéler. Peter taille dans une matière minérale compacte des plus solides et revêches (marbres, calcaires et autres). Alfred élague des formes dans une matière plate, des plus tendres (plaque de linoléum), qu'il imprime en tirages numérotés limités.

Le résultat de cette rencontre: des volumes dans l'espace et des surfaces



travaillées en noir et blanc, l'ensemble issu de soustractions, précises et méticuleuses. Les œuvres exposées se complètent et communiquent par une forme de parenté d'élaboration symbiotique. Les deux créateurs proposent des réalisations épurées, équilibrées, paisibles, construites, contrôlées, sereines et sensibles.

Les deux cousins ont chacun accompli une activité professionnelle usuelle: Peter, architecte, Alfred, enseignant primaire. C'est seulement

à l'approche de la retraite qu'ils ont ressenti le besoin de s'exprimer d'une manière intensive et immersive pour assouvir leur passion artistique, d'origine héréditaire commune. ■ CIP

Du samedi 5 octobre au vendredi 8 novembre
Du lundi au vendredi de 8 h à 20 h,
samedi et dimanche de 15 h à 18 h
Présence d'au moins un des artistes
les samedis et dimanches
Vernissage: samedi 5 octobre à 17 h

SOCIÉTÉ JURASSIENNE D'ÉMULATION, SECTION TRAMELAN

Pourquoi conserver des archives privées?

En marge de son assemblée générale, la Société jurassienne d'émulation, section de Tramelan, a invité la directrice de Mémoires d'Ici, Sylviane Messerli, à nous parler des activités de la fondation qu'elle dirige

Mémoires d'Ici collecte et met en valeur des archives privées. En ce sens, la fondation réalise un travail remarquable. En effet, si les archives officielles – les archives d'Etat, de bourgeoisie ou de paroisse, par exemple – sont conservées depuis longtemps, les documents privés ne sont soumis à aucune loi et peuvent être détruits. Ceux-ci apportent pourtant un éclairage unique à la compréhension de l'histoire et contribuent à la définition d'une identité riche et plurielle. Créée sur la base de travaux réalisés dès la fin des années 1980, la fondation

Mémoires d'Ici a fait œuvre de pionnière et peut maintenant servir de référence pour d'autres régions. Sur la base de documents provenant de Tramelan, Madame Messerli esquissera quelques pistes de réflexion sur le travail de Mémoires d'Ici.

La conférence a lieu ce soir, vendredi 27 septembre, dès 20 h au CIP de Tramelan, est ouverte à toutes et à tous et nous espérons qu'elle intéressera un large public. ■ LD

CIP, Tramelan
Vendredi 27 septembre, 20 h

1^{er} Salon Jurassien des Beaux-Arts
sous l'égide de la Société Jurassienne d'Émulation
Du 15 septembre
au 7 octobre 1934
HEURES D'OUVERTURE: de 10-18 h, jours ouvrés
de 10-12 h, et de 15-18 heures les dimanches. Plus de 100 exposants
TRAMELAN
CARTE OFFICIELLE

MEMOIRES D'ICI

Notre histoire en images

1^{er} Salon jurassien des Beaux-Arts, 15 septembre au 7 octobre 1934, Tramelan: carte officielle

Le premier Salon jurassien des beaux-arts, organisé par la Société littéraire et artistique et l'Union des sociétés de Tramelan, est placé sous le patronage de la Société jurassienne d'émulation.

Fondée en 1847, elle a pour mission la promotion de la culture, des sciences et des arts dans la région jurassienne.

L'organisation du salon des Beaux-Arts s'inscrivait dans cette démarche de valorisation du patrimoine artistique régional.

Photo: Mémoires d'Ici, Fonds Roland Stähli
Centre de recherche et de documentation du Jura bernois

La nouvelle CARTE VALLON Gourmet Edition 2024-25 est arrivée!



Validité de la carte:
du 1^{er} octobre 2024 au 30 septembre 2025

Partenaire imprimeur de la carte Vallon:

imprimerie bechtel sa

23240001



Prix de la carte
CHF 100.-



Rendez vous sur www.teamvallon.ch
pour tout connaître des conditions,
des restaurants et commander la carte!

20 repas offerts dans 20 restaurants de la région

Hôtel-Restaurant
La Werdtberg
Chez Armon et Felix
032 944 00 50 **OUVERT** info@werdtberg.ch

LA CHAUX-D'ABEL
RESTAURANT
LA CHAUX-D'ABEL 61, 2333 LA FERRIÈRE
032 961 21 30

La Gentiane
MÉTairie - RESTAURANT
Michèle Kiener
2616 Renan, 032 963 14 96

COIN RÉGAL
Chez Fabio
Rue Baptiste-Savoie 35
2610 Saint-Imier, 032 525 66 65

RESTAURANT PIZZERIA
DU NORD
Rue du Temple 6, 2610 Saint-Imier
032 941 22 69

Le Carioca
Restaurant
Rue Sans-Souci 3 | 2610 St-Imier
le-carioca@bluewin.ch
032 536 09 83

Chasseral
HOTEL RESTAURANT
ROUTE DE CHASSERAL 124
2518 NODS
032 751 24 51

RESTAURANT PIZZERIA
LES PONTINS
Tous les jours: 10h - 22h
Lundi fermé
Les Pontins 35
2610 Les Pontins
Tél.: 032 940 19 11
Natal: 078 323 84 64

Métairie du Milieu
metairie.du.milieu@gmail.com
032 943 90 34
Famille
Nicolas et Christelle Krähenbühl
2608 Montagne Courtelary
Ouvert toute l'année du jeudi au dimanche

NO5
Rue de la Cure 5, 2610 St-Imier
032 536 20 94

Restaurant
de la Clef
Chez Dani et Mimi
GRAND-RUE 57
2608 COURTELARY
TÉL. 032 943 12 02
FAX 032 943 11 35
Fermé le dimanche

« CAFÉ L'ANNEXE »
la
Vieille Route 3 | 2612 Cormoret | 076 606 06 31

Métairie
de Meuringue
Famille Christophe & Isabelle Kämpf
Tél. 032 944 12 22 - 2608 Courtelary
meuringue@bluewin.ch
www.metairie-de-meuringue.ch

Métairie
des Planes
Famille Emery
T 032 740 15 76
www.metairie-des-planes.ch

Place du Régent 2
2523 Lignières
032 751 22 62
hôtel de commune
Droit d'auberge depuis 1631

Restaurant-Métairie du
Bois-Raiguel
2607 Cortébert | 032 489 19 53
bois-raiguel@hotmail.com

Nous sommes ravis de vous accueillir dans notre établissement.
RESTAURANT DE L'OURS
Les Chessaux 2
2607 Cortébert
Tél. 032 525 95 19 E-Mail: info@restaurantdelours.ch
Carte de fidélité au dos

ÉTOILE
RESTAURANT
ROUTE DE CHAUMIN 1, 2606 CORGEMONT
032 489 33 72

Restaurant - Confiserie - Pâtisserie
CAFÉ DE LA CLEF
Rue de la Gare 64
2605 Sonceboz-Sombeval
032 489 13 26
https://cafedelaclef.jimdosite.com
Facebook: Restaurant café de la Clef

Logis de La Licome
HÔTEL
Rue des Trois cantons 19, 2333 La Ferrière
032 961 15 55

RÉGIO'BD

Un prix attribué par de jeunes lecteurs

Le jury de jeunes lectrices et lecteurs du festival international de bande dessinée Tramlabulle a récompensé un auteur expérimenté en élisant *Les cœurs de ferraille* du scénariste BeKa comme coup de cœur 2024



De gauche à droite: Mathilde, Timéa, Guillaume, Zélie, Damien et Alexis, un jury concentré

Les six adolescentes et adolescents du jury se sont plongés dans une aventure passionnante ce samedi 21 septembre, celle d'élire l'album de bande dessinée qui serait consacré *Prix des jeunes lectrices et lecteurs 2024* du festival Tramlabulle. Après une première sélection parmi l'ensemble des autrices et des auteurs invités pour le festival, les jeunes ont retenu des ouvrages

issus de trois séries: *le Grimoire d'Elfie*, *Brume* et *Les cœurs de ferraille*. Le jury a relevé la difficulté de l'exercice tant les albums étaient différents, mais également très proches de nos préoccupations. Après des délibérations compliquées, c'est la série *Les cœurs de ferrailles* du scénariste BeKa qui a emporté la mise. Zélie souligne que le jury a particulièrement apprécié la

profondeur d'une histoire qui aborde le sujet du racisme de manière originale. Un avis partagé par Alexis qui relève la qualité des détails des dessins et notamment des arrière-plans. BeKa recevra sa récompense lors de la cérémonie d'ouverture du festival qui se déroulera ce samedi 28 septembre à 10 h 30, au CIP.

La 27^e édition de Tramlabulle se déroulera du 27 au 29 septembre. ■BR

CONSEIL DU JURA BERNOIS (CJB)

L'École de musique du Jura bernois reçoit le Prix de la culture du CJB

Ce prix honore le travail remarquable de l'EMJB qui participe pleinement à la pratique musicale et au dynamisme culturel de la région depuis 50 ans. Deux Distinctions pour mérites exceptionnels dans le domaine de la Culture ont également été décernées aux artistes Philémon Léchet et Maude Schneider, soulignant l'originalité et la qualité de leurs œuvres et recherches artistiques.

La cérémonie s'est déroulée au Cine2520 à La Neuveville et a été marquée par les allocutions de la Conseillère d'Etat en charge de la Direction de l'instruction publique et de la culture, Christine Häsler, de la présidente du CJB, Elisabeth Beck, ainsi que par celle de la présidente de la commission Culture du CJB, Virginie Heyer. Emilie Moeschler et Frédéric Graf et Denis Roueche ont quant à eux fait de magnifiques laudatios en hommage aux lauréates et lauréats. Le Prix de la culture du

CJB récompense l'École de musique du Jura bernois avec un montant de 20 000 francs. Lors de la cérémonie, il a été maintes fois souligné le caractère incontournable de cette institution qui fête en 2024 ses 50 ans.

Ecole décentralisée, avec plus de 60 professeurs, elle propose des cours de musique dans une trentaine de communes du Jura bernois pour plus de 900 élèves. Avec ce prix, le CJB a souhaité souligner l'importance de cette école pour la transmission musicale ainsi que le travail engagé et

passionné de toute son équipe, menée fièrement par le directeur Philippe Krüttli. Les Distinctions pour mérites exceptionnels dans le domaine de la culture sont accompagnées d'un montant de 5000 francs chacune. Elles ont été décernées à deux artistes visuels hors pair: le dessinateur prévôtois Philémon Léchet et la céramiste Maude Schneider, installée à Saint-Imier. Alors que le premier réalise des portraits étonnants au stylo 4 couleurs, la seconde détourne malicieusement les objets du quotidien dans ses objets en céramique. Tous deux posent un regard critique et plein d'humour sur leur entourage, nous amenant à questionner notre perception du monde quotidien.

Durant la cérémonie, des portraits filmés réalisés par Lucas Seidler et Léila Thévoz, ont permis de découvrir plus en profondeur les activités des lauréates et lauréats. Des belles prestations musicales ont aussi été données par des élèves de l'EMJB. Un apéritif a été servi dans le Café-théâtre de La Tour de Rive accompagné par le DJ neuvevillois Extrastunden.

Le CJB se réjouit que ce prix et ces distinctions participent au rayonnement de la culture et des acteurs culturels du Jura bernois. Afin de poursuivre la mise en valeur de leur travail, les films de Léila Thévoz et Lucas Seidler sont diffusés depuis le 20 septembre en avant-programme dans différents cinémas du Jura bernois. Ils sont également présentés du 23 au 29 septembre à la Couronne, Cœur du Grand Chasseral à Sonceboz (9 h-12 h et 13 h 30-17 h, dimanche de 13 h 30 à 17 h uniquement). ■CJB

LA COURONNE GRAND CHASSERAL, SONCEBOZ

Café, cacao et chocolat à l'honneur

Journée mondiale du 1^{er} octobre

Le café, le cacao, le chocolat ne sont pas des produits originaires de Grand Chasseral, et pourtant la région recèle de produits emblématiques et d'artisans travaillant ces matières premières. La Couronne, cœur du Grand Chasseral à Sonceboz accueille le mardi 1^{er} octobre entre 16 h et 18 h diverses activités et démonstrations en lien avec ces produits:

- démonstration de torréfaction de café;
- dégustations.

De plus, durant la semaine du lundi 30 septembre au dimanche

6 octobre, la carte du café proposera des spécialités: Aero iced latte, Aero Cano, Affogato, Café - Boutique chocolaterie... Café Boisé à Tavannes, Christophe Chocolatier à Courtelary et Camille Bloch à Courtelary sont les partenaires régionaux de La Couronne pour cet événement mettant en avant les particularités et les compétences du Grand Chasseral.

■GD

Journée mondiale du café et du cacao/chocolat

Mardi 1^{er} octobre, 16 h à 18 h à La Couronne

PRO SENECTUTE

Journée internationale des personnes âgées

Le mardi 1^{er} octobre prochain, journée dédiée à la personne âgée, Pro Senectute Arc Jurassien prépare un événement surprise qui se tiendra simultanément à Delémont (devant la gare) et à La Chaux-de-Fonds (devant Espacité). Tous les collaborateurs, bénévoles, les moniteurs et les participants aux cours ont été invités à y participer. Et bien sûr le grand public est le bienvenu pour

nous rejoindre pour ces *happenings* en l'honneur des seniors! Ça va danser sur l'espace public, et l'équipe de Pro Senectute Arc Jurassien sera présente pour informer et renseigner les gens sur les multiples activités proposées aux retraités pour rester en forme. ■PRO SENECTUTE

Mardi 1^{er} octobre, 17 h, simultanément à Delémont et à La Chaux-de-Fonds

ÉCOLE DE MUSIQUE DU JURA BERNOIS

Une heure de musique pour le cœur

Concert nostalgie clarinette et accordéon au home Les Lovières à Tramelan



Dans le cadre des festivités du 50^e de l'École de Musique du Jura bernois, des élèves des classes de clarinette et d'accordéon interprètent un programme musical varié, accompagnés par leurs professeurs Nicolas Page et Antoine Joly.

C'est dans la poursuite d'une démarche humaine très formatrice et plaisante pour les jeunes, pleine de sens et d'émotion pour les aînés, qui permet d'appuyer un processus pédagogique à long terme que les professeurs à l'EMJB Antoine Joly et Nicolas Page emmèneront leurs élèves au home de Les Lovières pour un concert Nostalgie.

Cette démarche s'inscrit dans la volonté de créer des moments forts de partage pour les élèves en les invitant à proposer des répertoires

parfaitement adaptés à leur public. Elèves et professeurs formeront un orchestre de clarinettes et d'accordéon proposant un programme varié, attractif et accessible qui alternera des pièces célèbres de musique classique, quelques airs du bon vieux temps, de la musique klezmer et du tango: La Valse de Chostakovich, Le Vieux Chalet, Ave Maria, Oblivion, etc.

Les classes de clarinettes et de l'accordéon de l'École de musique du Jura bernois, composées de musiciennes et musiciens amateurs (enfants, adolescents, adultes), témoignent de l'ancrage fort de l'enseignement musical dans la région.

Samedi 28 septembre à 10 h 15 Home Les Lovières, Tramelan

le clin d'œil
www.dessindepresse.ch

TRUMP GRAND DÉFENSEUR DES ARMES À FEU



Tony

PARC NATUREL RÉGIONAL CHASSERAL

Le site parcchasseral.ch fait peau neuve

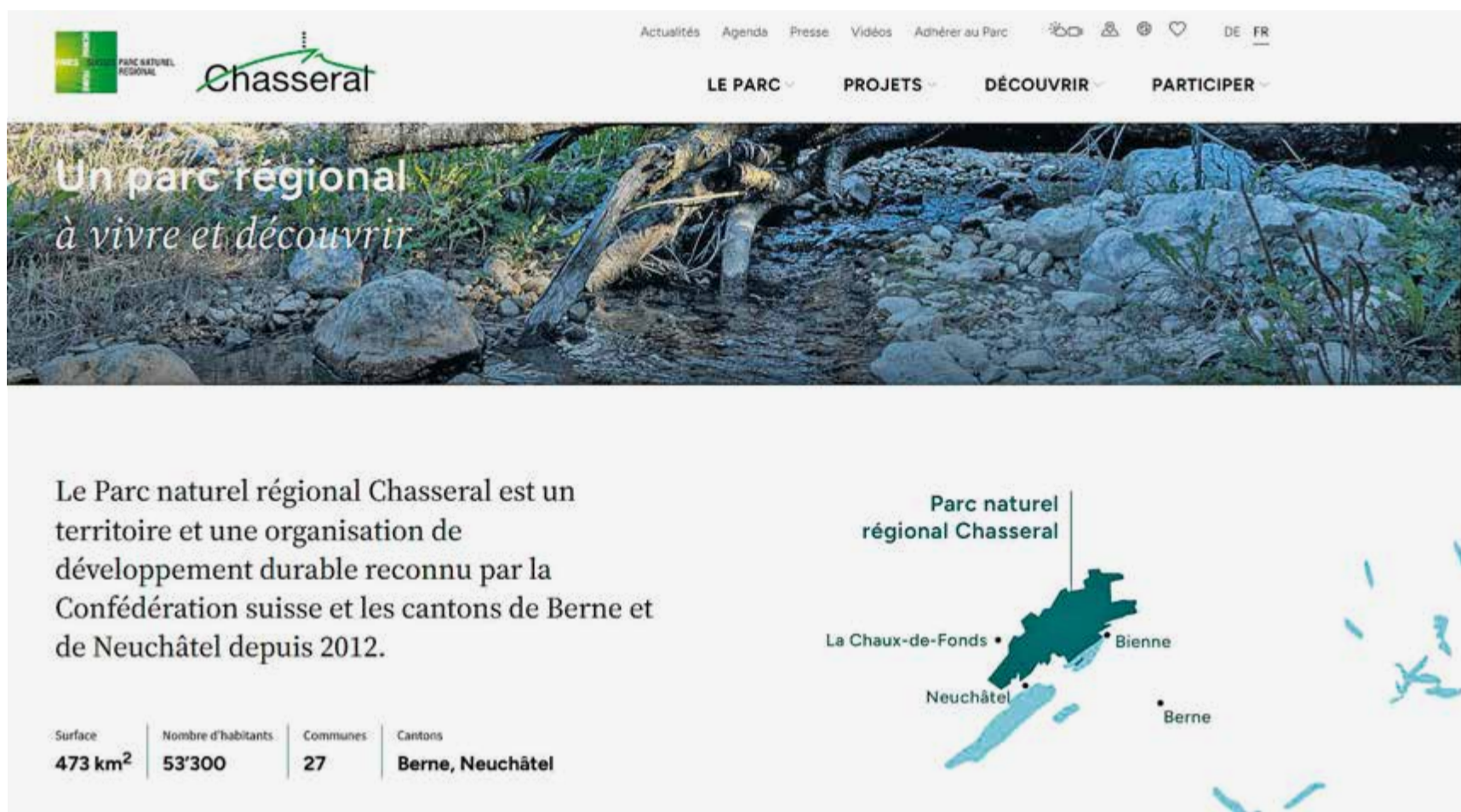
Six ans après sa dernière mise à jour, le Parc Chasseral vient de se doter d'un tout nouveau site internet.

Nouveau design, lignes épurées, navigation simplifiée et contenus mieux mis en valeur, le nouveau site www.parcchasseral.ch répond aux critères de modernité les plus actuels et a été spécifiquement réfléchi pour offrir une navigation aisée sur smartphone.

Grâce à des volets de navigation simplifiés, le site www.parcchasseral.ch permet de s'y retrouver facilement dans les différentes et nombreuses thématiques développées par le Parc naturel régional Chasseral. En plus d'une présentation détaillée du Parc, deux grandes portes d'entrée – Projets et Découvrir – permettent de plonger dans les activités concrètes de l'association, que l'on souhaite prendre connaissance des projets menés par l'association ou que l'on désire profiter des différentes offres (produits du terroir, sorties guidées, événements culturels ou patrimoniaux) qu'elle propose.

Intitulé Participer, un quatrième onglet invite la population des communes membres, artisans, producteurs et autres entreprises à devenir parties prenantes de l'action du Parc. Avec la possibilité de labéliser ses produits du terroir, de devenir Entreprise partenaire, de participer à des chantiers nature ou à des activités pédagogiques dédiées aux écoles.

Dans sa présentation très aérée sur fond blanc, le nouveau site web compte de grandes et belles images de la région et des activités menées par son équipe sur le terrain et avec les nombreuses entités partenaires du Parc. Du contenu vidéo est mis en exergue aussi souvent que possible afin de présenter en images le suivi et le résultat des activités du Parc Chasseral, tout comme la page actualités.



Aéré, épuré et réfléchi pour répondre aux attentes de ses différents publics, le site internet du Parc Chasseral a fait peau neuve

Parmi les différents services offerts lors de la visite du site, un soin particulier a été apporté à la page recensant les webcams de la région, qui donnent un aperçu en direct de la

météo aux quatre coins du Parc naturel régional. Une nouvelle rubrique Agenda présente les animations proposées par le Parc. Saison après saison. Un bouton permet de mettre

en mémoire ses pages préférées afin de les retrouver ultérieurement plus facilement.

Ce nouveau site internet est bien évidemment adapté à 100 % aux

différents supports, qu'il s'agisse d'un ordinateur de bureau, d'un téléphone portable ou d'une tablette.

■ PARC NATUREL RÉGIONAL CHASSERAL

LA PLUME

Si on parlait de vérité



Qu'est-ce que c'est la vérité?, demanda Pilate à Jésus lors de son procès. Il y a des vérités évidentes, comme le fait que 2 + 2 fasse 4. Il y a des vérités plus complexes, comme les vérités scientifiques, qui sont émises à partir d'hypothèses. Parfois il s'agit de vérités relatives, où deux propositions sont à la fois vraies et fausses, selon les points de vue. Il y a ensuite des vérités encore plus compliquées à déterminer, comme les vérités factuelles: «C'est vrai que l'église de Villeret a été construite entre 1936 et 1937?» Pour y répondre, il suffit de trouver des documents et leur datation et établir une certaine cohérence dans la narration et la réponse est trouvée au prix d'un certain travail. Il y a ensuite des vérités encore plus complexes, les vérités ultimes, celles dont Pilate parlait: quel est le sens de la vie? Dieu existe-il? Pourquoi sommes-nous en vie? A part les vérités mathématiques simples, la recherche de la vérité est donc quelque chose de difficile à atteindre. On ne peut pas répondre aux questions ultimes par un discours simpliste. Il nous faut de

la modestie et de la prudence. Jésus répond à Pilate qu'il est venu rendre témoignage à la vérité et ne répond pas à la question qu'est-ce que c'est la vérité?. Jésus refuse de donner une réponse autre que son témoignage. Ce qui est important est de vivre la vérité à sa suite, à la suite de l'évangile et ainsi être vrais. Cela devrait aussi nous rendre attentives et attentifs à toutes celles et ceux qui nous vendent des vérités toutes faites, sans réflexions, par ouïe dire, par ignorance. Des vérités factuelles fausses, jusqu'à une prétendue vérité sur les choses ultimes, ou la vraie compréhension de ceci ou de cela, y compris de la foi... Jésus nous dit simplement comment vivre, comment aimer, comment aborder la vie avec confiance, comment sentir une présence spirituelle vivante en nous. Nous devons nous en tenir là. A la question de Pilate, qu'est-ce que c'est la vérité? il n'y a pas de réponse. A l'invitation de Jésus de porter témoignage à la vérité, il y a une réponse à donner: celle de notre vie!

■ MATTEO SILVESTRINI, PASTEUR

FUTUR EN TOUS GENRES

Perspectives pratiques et originales sur le monde professionnel

Le 14 novembre prochain, c'est reparti! Dans le cadre de la journée nationale Futur en tous genres, les jeunes découvrent des métiers dans lesquels leur genre est statistiquement sous-représenté. Une occasion pour les entreprises de susciter de l'intérêt pour leur domaine d'activité et de s'engager pour la relève.

Dans le cadre de la journée Futur en tous genres, les élèves entre la 7H et la 9H accompagnent un proche sur son lieu de travail ou participent à un atelier thématique. En appliquant le principe de participation croisée, les jeunes sont encouragés à découvrir, le temps d'une journée, un métier dans lequel leur genre est sous-représenté.

L'objectif de cette journée est de les inviter à élargir leurs horizons professionnels, et de promouvoir l'égalité et une meilleure mixité de genre dans la formation. Ainsi, en participant à la journée Futur en tous genres, les entreprises et organisations gagnent en visibilité et s'engagent pour plus de mixité au sein de la relève.

Les ateliers thématiques ouvrent des horizons

Dans le cadre des ateliers thématiques, les jeunes passent la journée en groupe, auprès de professionnels qui les initient au métier et répondent à leurs questions. Voici un aperçu des projets:

Ateliers pour les filles: filles dans les métiers de la terre et de la nature; filles et construction; filles et informatique; filles ingénieures; filles maraîchères; filles policières; filles et technique; filles viticultrices; filles: voyage au cœur des sciences; le parlement des filles; un jour en tant qu'agricultrice; un jour en tant que bouchère-charcutière; un jour

en tant que carrossière-peintre; un jour en tant que carrossière-tôlière; un jour en tant que cheffe; un jour en tant que ferblantière; un jour en tant que mécanicienne moto; un jour en tant que mécanicienne vélo; un jour en tant que serrurière sur véhicules

Ateliers pour les garçons: garçons conseillers clientèle; garçons dans la santé et le social; garçons dans la couture; garçons dans l'hôtellerie; garçons et archéologie; garçons et conseiller d'orientation; garçons et ergothérapie; garçons et métiers du social; garçons et métiers de la santé; garçons et métiers d'enseignement infantine; garçons et métier

d'enseignement primaire; garçons fleuristes; garçons opticiens; langues et cultures; un jour en tant qu'assistant en pharmacie; un jour en tant que coiffeur; un jour en tant qu'officier d'état civil; un jour en tant que droguiste; un jour en tant que pharmacien; un jour en tant que physiothérapeute; un jour en tant que spécialiste RH; un jour en tant que technicien en analyses biomédicales; un jour en tant que libraire; un jour en tant que psychomotricien. ■ oc

Contact et informations supplémentaires sur les ateliers: www.futurentousgenres.ch

Les ateliers sont soutenus par: AM Suisse, Académie Suisse des sciences techniques SATW, ARTISET, Association suisse et liechtensteinoise de la technique du bâtiment (suissetec), Association Suisse des droguistes, Association Suisse des Ergothérapeutes EVS/ASE, Cadres de la Construction Suisse, Codoc, coiffureSUISSE, Fédération Suisse pour l'accueil de jour de l'enfant kibesuisse, florist.ch, HES-SO, ICT-formation professionnelle Suisse, labmed Suisse, Réseau femmes et sia, Union Suisse des paysans, Société Suisse des pharmaciens pharmasuisse, Société Suisse des entrepreneurs SSE, Société Suisse des ingénieurs et architectes SIA, scienceindustries, Swico, Swiss Engineering UTS, Swissmem, Union suisse des arts et métiers usam et divers Centres de formation professionnelle et Hautes Ecoles.

Futur en tous genres est un projet mis en œuvre par les bureaux et les commissions de l'égalité ainsi que les partenaires des cantons d'AG, AR, BE, BL, BS, FR, GE, GL, GR, LU, NE, SG, SZ, TI, UR, VD, VS, ZG, ZH, des villes de Berne, Lucerne, et Zurich, ainsi que de la Principauté du Liechtenstein. Le projet est soutenu financièrement par le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI).

Délai rédactionnel

Mercredi 9h
fac@bechtel-imprimerie.ch

GROUPE J+N JURA BERNOIS

Viens faire ton propre jus de pommes

Avez-vous déjà rêvé de cueillir des pommes directement d'un verger et de fabriquer votre propre jus ? Eh bien, c'est exactement ce que nous allons faire lors de notre prochaine sortie !

Nous partirons pour une journée d'aventure à Orvin, où vous aurez l'occasion de découvrir des endroits magnifiques remplis de pommiers. Vous pourrez cueillir vos propres pommes, les sentir, les toucher, et même goûter quelques-unes si vous le souhaitez !

Mais ce n'est pas tout ! Après la cueillette, nous allons ensemble transformer ces pommes en un délicieux jus bien frais. Vous allez découvrir toutes les étapes, du pressage des pommes jusqu'à la dégustation. Ce sera une journée pleine de découvertes, de plaisir et surtout... de bons moments entre copains. Alors, préparez-vous à devenir de vrais petits cueilleurs et à passer une super journée dans la nature !

Informations

- Rendez-vous: samedi 5 octobre à Orvin, arrêt du bus Eglise 9h06. La Chaux-de-Fonds, 7h35 sur voie 3, départ du train à 7h42. Train régional entre La Chaux-de-Fonds et

Bienne, possibilité de monter à chaque arrêt, les moniteurs sont dans le train. Bienne, 8h45 arrêt de bus quai E, départ du bus à 8h50.

- Retour: Orvin, arrêt du bus Eglise 14h10, départ du bus à 14h18. Bienne arrivée du bus 14h38 sur quai J. Train régio express entre Bienne et La Chaux-de-Fonds (si tous les enfants descendent à Sonceboz, Courtelary ou La Chaux-de-Fonds), possibilité de descendre à chaque arrêt, les moniteurs restent dans le train. La Chaux-de-Fonds arrivée à 15h28.
- Participants: à partir de 9 ans, maximum 15 participants.
- Equipement: bons vêtements, éventuellement pantalon de pluie car nous serons dehors. Prendre un pique-nique.
- Prix: 8 francs (le prix du transport du lieu de rendez-vous au lieu de la sortie est pris en charge par le groupe).



- Renseignements: Elodie Gerber, 079 636 26 78, elodie.gerber1@gmail.com et Maika Jospin, 079 107 25 23, maika.jospin@gmail.com.
- Assurances: les assurances sont à la charge des participants!

PRO NATURA

Inscriptions: ouvertes jusqu'à mercredi 2 octobre.
Lien pour l'inscription: [hitobito - Jus de pommes \(pronatura.ch\)](https://hitobito-jus-de-pommes.pronatura.ch)



CHAMBRE D'AGRICULTURE DU JURA BERNOIS

Merci d'avoir rejeté l'initiative sur la biodiversité

La Chambre d'Agriculture du Jura Bernois (CAJB) tient à exprimer sa profonde reconnaissance envers le peuple suisse, et en particulier envers les citoyens du Jura bernois, pour leur rejet net de l'initiative biodiversité. Ce résultat est une victoire importante pour le monde agricole, qui une fois encore a dû se mobiliser face à une initiative éloignée des réalités du terrain.

Ce vote démontre que les citoyens sont conscients du rôle clé que jouent les agriculteurs dans la préservation de nos paysages et de la biodiversité, tout en assurant une production alimentaire locale, saine et durable.

Dans le Jura bernois, les agriculteurs et agricultrices travaillent quotidiennement à maintenir cet équilibre entre production agricole et respect de l'environnement. Leur engagement envers une agriculture responsable, de proximité, est essentiel pour notre région.

La CAJB remercie chaleureusement les agriculteurs et agricultrices du Jura bernois pour leur mobilisation exemplaire. Leur travail acharné, leur connaissance des terres, et leur engagement constant pour une agriculture durable sont au cœur de cette victoire. Ce résultat prouve que les décisions agricoles ne peuvent être prises sans consulter ceux qui cultivent et entretiennent nos terres au quotidien.

La CAJB tient également à remercier toutes les personnalités politiques ainsi que les acteurs des divers secteurs, tels que le bois et l'électricité, pour leur engagement et leur soutien.

La CAJB continuera de défendre une agriculture forte, diversifiée et respectueuse des équilibres naturels, tout en rappelant l'importance de laisser aux agriculteurs les moyens de faire leur travail, sans des contraintes supplémentaires déconnectées de la réalité de leur quotidien. ■ SIGCAJB

L'avez-vous lue ?

La Feuille d'Avis du District de Courtelary, c'est chaque vendredi

RECETTE D'ICI

Tarte à la tomate, ricotta et pesto

Les ingrédients sont disponibles chez les producteurs ou commerçants locaux



INGRÉDIENTS

Pesto

Seule la moitié sera utilisée pour la recette

- 1 bouquet basilic
- 1 gousse d'ail
- ¼ cc sel
- Poivre du moulin
- 5 cs Parmesan
- 2 cs pignons
- 1 dl huile d'olive
- 3 cs eau

Tarte

- 300 g pâte feuilletée
- 1 jaune d'œuf + 1 cc d'eau
- 4 tomates de couleurs différentes
- 4 tomates cerises jaunes et oranges
- 150 g ricotta
- Sel
- Poivre du moulin

Finitions

- Quelques feuilles de basilic
- Fleur de sel
- Poivre du moulin

PRÉPARATION

Pesto: réserver 7-8 petites feuilles de basilic pour la décoration. Déposer le reste des feuilles ainsi que tous les ingrédients du pesto dans un récipient à bord haut et mixer. Rectifier l'assaisonnement si nécessaire. Réserver à température ambiante.

Préchauffer le four à 220° C. Abaisser la pâte feuilletée sur le plan de travail fariné en un rectangle de 2 mm d'épaisseur. Déposer sur une plaque à gâteau garnie d'un papier de cuisson. Avec le dos d'un couteau, tracer un rectangle à 2 cm des bords de la pâte, sans trop appuyer (il ne faut pas couper la pâte).

Mélanger le jaune d'œuf avec l'eau et badigeonner les bords de la pâte, pour former un cadre. Piquer l'intérieur du rectangle à l'aide d'une fourchette.

Cuisson: à 220° C, au milieu du four, pour 13-15 minutes, jusqu'à ce que les bords soient bien dorés. Laisser la pâte refroidir sur une grille, puis avec un petit couteau inciser le rectangle intérieur sur une épaisseur de 0,5 cm. Avec le dos d'une cuillère, tasser légèrement la pâte du rectangle intérieur, de façon à rehausser le cadre.

Verser la ricotta dans un saladier. Fouetter pour l'assouplir, assaisonner

avec sel et poivre du moulin puis l'étaler sur le fond de pâte. Par-dessus étaler la moitié du pesto.

Laver, sécher et détailler les tomates en rondelles régulières. Les déposer harmonieusement sur la pâte en plusieurs

couches. Laver et sécher les tomates cerises et les répartir sur la tarte.

Finitions: parsemer les feuilles de basilic, assaisonner avec quelques pincées de Fleur de sel et quelques tours de moulin à poivre. Servir sans attendre.

Rubrique offerte par



AU PAIN D'ANTAN SA
BOULANGERIE - PÂTISSERIE - TEA-ROOM - PAIN AU FEU DE BOIS
MARDI ET VENDREDI DE 8H À 12H AU MARCHÉ DE ST-IMIER
ANNE ET EDGAR CLAUDE - 2338 LES EMBLOIS - 032 951 14 47

TEAM VALLON

Les équipes alternent le chaud et le froid

En Coupe jurassienne, les juniors A Youth League s'attaquaient à un gros morceau en affrontant le FC Moutier (3^e ligue). Malgré une bonne prestation, cela n'a pas suffi pour inquiéter réellement l'équipe prévôtoise, car trop d'erreurs individuelles et d'occasions gâchées devant le but ont pénalisé nos juniors. Le score final de 6-1 ne reflète pas entièrement la partie, mais le parcours en Coupe s'arrête là.

Après leur match en semaine, les juniors A affrontaient, dans la cité horlogère, leurs homologues du FC Aurora Bienne. Face à une équipe qui n'avait pas encore engendré le moindre point, la prestation des visiteurs a été catastrophique. Même à 11 contre 10, ils n'ont montré aucune envie, aucune motivation et se sont logiquement inclinés.

Juniors B Youth League

Les B YL se déplaçaient sur la pelouse du leader de leur groupe, le SC Düdingen. Malgré 10 bonnes premières minutes de jeu de nos juniors, c'est Düdingen qui ouvre la marque. A la suite de quoi les jeunes Valloniens n'y sont plus, ni dans les duels ni dans le jeu et ils atteignent la mi-temps en étant menés 6-0. Après la pause, nos joueurs retournent sur le terrain avec de meilleures intentions et le jeu commence à devenir plus équilibré. Mais malgré toute l'énergie et la bonne volonté déployées par les juniors du Team Vallon durant cette seconde mi-temps, ils ne peuvent régater face à un adversaire du jour bien trop fort et ils s'inclinent finalement 10-2.

Juniors B2 Fassnacht

Les B2 se déplaçaient à Courchapoix pour y rencontrer le Team GJV. Début de match équilibré entre les deux formations, malheureusement sur une mauvaise passe, les B2 encaissent le 1-0, puis dans l'enchaînement, sur un tricotage au milieu de terrain, l'adversaire part en contre et c'est 2-0. A la mi-temps, remobilisation des troupes qui reviennent à 2-1. Malheureusement, à force de pousser et de ne pas marquer, les B2 encaissent le troisième puis le quatrième. Dommage, car en sachant que l'adversaire est 4^e au classement, il y avait moyen de faire quelque chose.

Juniors C1

Match piège pour les C1 en 1/8 de finale de Coupe neuchâteloise. Opposés au leader du groupe 2, nos juniors n'avaient pas de repère face à cette équipe de Colombier. Concentré, avec l'envie d'imposer son jeu, le Team Vallon a fait tourner le ballon et dominé son adversaire, mais tout ceci de façon plutôt stérile. Maladroits face au but, ils n'ouvrent le score qu'à la 29^e minute, sur leur 6 ou 7^e grosse occasion. Colombier rentre en 2^e mi-temps pied au plancher, sans se poser de question et fait douter des Valloniens dominateurs, mais incapables de marquer ce 2^e but libérateur. Pas à l'abri d'un mauvais contre, nos gars ont bossé de façon besogneuse afin de préserver ce court, mais décisif avantage.



Team Vallon G Amdouni

Qualification sans panache, mais clairement méritée.

Après 5 matchs pour autant de victoires, nos C1 ont trébuché face au N° 10 de Boudry et à ses serviteurs. Physiquement et mentalement fatigués, avec encore le match de Coupe dans les jambes et dans la tête, ils n'ont pas eu leur rendement habituel. C'est une équipe joueuse, dominatrice, mais approximative dans le dernier geste, lente et imprécise à la relance qui s'incline 4-5 au terme d'une partie épuisante. 4 buts sur 12 occasions franches, c'est trop peu, et prendre 5 buts sur 2 occasions de l'adversaire, c'est bien trop de cadeaux. Mais la fatigue fait partie du jeu et nos jeunes apprennent qu'on ne peut pas jouer au foot tous les jours sans conséquence. Rien de grave, tant ce groupe est motivé, positif et joyeux.

Juniors C Akanji

A Porrentruy, les C Akanji ont rencontré le Team Ajoie. Malgré un début de match discipliné et des consignes claires pour les 15 premières minutes de chaque mi-temps, nous avons été pénalisés par l'absence de plusieurs titulaires, notamment au milieu de terrain et en attaque. Cette situation a fortement affecté la dynamique de l'équipe. Le coach a dû composer avec des joueurs placés à des postes qui ne leur étaient pas familiers, ce qui a créé un manque de fluidité dans notre jeu. Tout au long de la rencontre, nous

avons manqué de concentration et de communication, ainsi que de prises d'informations sur le terrain. Face à une équipe bien organisée, nous avons malheureusement subi le jeu, aboutissant à un score final de 6-0. Ce match doit nous permettre de tirer des leçons, de renforcer notre cohésion et d'améliorer notre jeu collectif pour les prochains défis.

Juniors C Kobel

En déplacement sur le terrain d'Etoile Sporting La Chaux-de-Fonds, les C2 devaient composer avec l'absence de plusieurs joueurs. Dès lors, nous avons dû évoluer dans une formation peu habituelle, en demandant toutefois aux joueurs de faire preuve de flexibilité, de volonté et d'investissement. Malheureusement, l'entame de match fut catastrophique, avec un score de 4-0 en notre défaveur après 15 minutes. La 2^e partie de la mi-temps ne fut guère meilleure et le résultat de 7-0 à la pause ne nous laissait aucune chance de revenir au score, tenant compte que nous n'avions pas eu l'occasion de tirer une fois sur le goal adverse. La 2^e mi-temps fut un copier-coller de la première période, se soldant sur un sec 7-0, mais toutefois 2 tirs sur le gardien adverse. Résultat final 14-0 contre une équipe très largement supérieure à la nôtre dans le jeu et avec des gabarits hors norme pour un degré 3 du championnat juniors C ANF. Merci aux parents pour leurs nombreux encouragements et gageons que nous allons rebondir rapidement.

Juniors D Embolo

A Villeret, les juniors D Embolo jouaient leur premier match en Coupe neuchâteloise contre le FC Lignières, équipe qui milite en 2^e degré.

A la 22^e minute, le score était de 4-0 pour le Team Vallon. Lors du deuxième tiers, malgré les changements obligatoires, même scénario, les Valloniens dominèrent nettement les débats avec un jeu bien construit et des joueurs heureux sur le terrain. Fin du deuxième tiers 9-1. Puis lors de l'ultime période, nos jeunes baissèrent un brin le pied, faisant bien tourner le ballon, tout en aggravant le score. Résultat final 13-2 pour le TV qui continue donc son aventure en Coupe.

A relever le quintuplé réalisé par le joueur Taylor. Un grand bravo à tous les joueurs pour leur prestation. Un grand merci aussi à nos fidèles parents-supporters pour leur soutien.

C'est sous un soleil généreux que nos D Embolo accueillent, à Courtelary, les D Val-de-Ruz Bornicans, une équipe redoutable offensivement qui présentait un goal average de +12 avant ce match. Le 1^{er} tiers a été très équilibré, avec des juniors locaux solides, livrant une vraie bataille au milieu de terrain. C'est malheureusement contre le cours du jeu que nos adversaires marquent le 1-0 à 2 minutes de la pause. Quelques changements pour le 2^e tiers et des consignes pour augmenter l'intensité et le jeu vers l'avant. Cela a bien payé, car nous avons marqué très rapidement et avons dominé sur l'ensemble des 25 minutes. 3-1 pour nos juniors à la 2^e pause. Le 3^e tiers a basculé complètement du côté de nos adversaires qui, supérieurs techniquement, et ayant dans leurs rangs 3-4 très fortes individualités, ont réussi à renverser le score et marquer 3 buts. Score final 4-3 pour le FC Val-de-Ruz. Un goût amer, car nos D méritaient au minimum un nul, même une victoire n'aurait pas été volée. Nous sommes cependant satisfaits de la très bonne prestation de l'équipe, qui a bel et bien montré qu'elle est capable de rivaliser avec les meilleures équipes de ce groupe fort en D1. La progression est là, le plaisir aussi!

Juniors D Sommer

Le 3^e match de Coupe jurassienne pour les juniors D Sommer a donné lieu à une belle démonstration. Face à une très jeune équipe de Frances-Montagnes, les consignes étaient claires. Jouer en équipe, ne pas hésiter à prendre sa chance lorsque l'action le permettait et, surtout, ne pas sous-estimer l'adversaire. Message compris 5 sur 5 par nos juniors qui se sont montrés sérieux et disciplinés dès le début de la rencontre. Après une quantité innombrable d'actions manquées, c'est tout à fait logiquement que nous avons ouvert la marque pour ne plus lâcher notre os. Pressing haut, repli défensif, actions collectives rondement menées... ce fut un immense plaisir de voir évoluer cette équipe qui, après l'arrivée de joueurs en provenance de Courtelary, commence à vraiment bien trouver ses marques. Score final 9-0. Un grand merci au fan's club une fois de plus présent en nombre pour soutenir ces jeunes.

Juniors D Xhaka

En semaine, les D Xhaka ont joué contre le FC Etoile Sporting. Lors du 1^{er} tiers, ils ont été dominés et étaient menés 3-0. Le 2^e tiers voit nos joueurs

effectuer une véritable remontada et prendre l'avantage 4-3. Un dernier tiers avec une belle gestion de notre part et une belle victoire 5-4.

Deuxième match de la semaine pour les D Xhaka qui se sont déplacés à La Chaux-de-Fonds pour y affronter le FC Floria, équipe qu'ils ont déjà rencontrée en Coupe neuchâteloise. Et le scénario de la première rencontre s'est répété avec une large domination du Team Vallon qui s'est imposé 6-3.

Juniors D Vargas

En 1/16 de finale de la Coupe neuchâteloise, les D Vargas ont affronté le FC Le Parc La Chaux-de-Fonds. Au terme d'une rencontre durant laquelle l'arbitrage n'a pas toujours été à la hauteur, ils se sont inclinés 12-1.

Après la Coupe, les D Vargas sont allés à Dombresson pour y rencontrer le FC Val-de-Ruz. Lors du 1^{er} tiers, le jeu était plaisant, avec des occasions malheureusement manquées et un score déficitaire de 4-0. Le 2^e tiers, les visiteurs débloquent leur compte. Et la 3^e période permet à nos juniors de revenir à 4-2, sans remettre en cause la victoire de l'équipe neuchâteloise.

Juniors D Yakin

Pour notre 3^e match de Coupe jurassienne, nous avons rendez-vous à Saingnégier pour y affronter le redoutable FC Franches-Montagnes b, qui gagne La Chaux-de-Fonds de son championnat avec une large avance. D'autant plus que nous n'avions qu'un remplaçant contre presque deux équipes en face. Après les 20 premières minutes, on pouvait clairement redouter le pire, un nouveau score-fleuve en notre défaveur. En effet, nous perdions 5-0. J'ai décidé d'utiliser la petite pause de 5 minutes pour recadrer les jeunes et, surtout, leur redonner confiance. Je sais qu'ils sont tous capables de grandes choses. Et la réaction est arrivée. Nous avons perdu le 2^e quart 1-0, gagné le 3^e 2-0 et perdu le 4^e 3-2. Au final, une défaite 9-4, mais si on oublie le 1^{er} quart-temps, on fait match nul. Bravo aux jeunes pour leur magnifique réaction, ils ont vraiment su embêter une forte équipe pendant 60 minutes. Merci aussi aux parents qui se sont déplacés aussi tôt dans l'après-midi. Je sais que ça n'est pas toujours simple.

Juniors D Sommer & Yakin

Un très alléchant derby était au rendez-vous entre les All Black du Team Vallon Sommer et les Oranje du Team Vallon Yakin. Les deux premiers quarts-temps ont été plutôt équilibrés puisqu'ils ont été à chaque fois remportés 1-0 par les Sommer, quand même mieux entrés dans le match que les Yakin. Certainement un peu démoralisés, les Yakin ont été dominés plus clairement dans le 3^e quart remporté 2-0 par les Sommer. Peut-être un peu trop confiants, les Sommer se sont fait peur puisque le 4^e quart a été remporté par les Yakin 3-1. Au final, les Sommer remportent le match 5-3, une victoire globalement méritée. Mais l'important n'était pas forcément le score, mais plutôt le 5^e quart que les parents ont largement remporté autour des toujours délicieuses grillades de la famille Vedelago.

Juniors E Okafor

Les E Okafor étaient à La Sagne pour y disputer un tournoi. Les conditions de jeu étaient parfaites. Nos jeunes progressent continuellement et ils ont fait plaisir à voir. Les principes de jeu commencent à bien être assimilés. Nous avons passé une super matinée et nous nous réjouissons déjà de la prochaine.



Team Vallon G Rieder

FOOTBALL CLUB ERGUËL

Le FC Erguël clignote



Position acrobatique pour Dino Duric (en jaune) pour un ballon fuyant, une débauche d'énergie qui va aboutir à une victoire

Au terme de la cinquième journée du championnat, le FC Erguël se retrouve en tête du classement, fort de son succès face à Audax Friul. Mais cet heureux positionnement est très provisoire, voire fragile. La Fête des Vendanges de Neuchâtel applique un léger bouleversement dans le calendrier, des matchs avancés qui rendent le classement boiteux.

Erguël dans le top trois

Ce qui semble certain en ce début de championnat, c'est que le FC Erguël de Roberto Genesi a les moyens de jouer les premiers rôles, mais avec quelques conditions. La profondeur du contingent doit se performer, se mettre à la hauteur du onze de base afin qu'une baisse de régime ne mette pas en fragilité la formation erguélienne. Mais cela

fait partie de la philosophie du club, permettre et favoriser l'éclosion de jeunes joueurs. Une bonne débauche d'énergie a cependant permis au FC Erguël de préserver son acquis. Ce qui lui était promis après environ septante minutes de jeu, plus avant, il a fallu défendre et contenir les assauts des Italo-Neuchâtelois. Erguël et son team, ses supporters, ont vécu un match plein avec dans son aboutissement, une libération et un succès dignement fêté.

Il reste quelques places pour Tenero

La FC Erguël et le Team Vallon organisent le 51^e camp junior de Tenero. Quelques places sont encore disponibles. Les renseignements peuvent être obtenus auprès de Julien Zürcher au 079 395 73 14 ou par courriel à julien.zurcher@arcofil.ch. N'attendez pas trop longtemps pour manifester votre intérêt, le camp junior de Tenero représente vraiment une expérience à vivre. ■GD

2 ^e I. Erguël I – Audax Friul I.....	3-2
3 ^e I. Erguël II – Hauterive I.....	0-5
Sen. US Montfaucon – Erguël.....	1-4

LUNDI 30 SEPTEMBRE
Sen. 20h: Erguël – Tavannes/Tramelan

SAMEDI 5 OCTOBRE
2^e I. 17h30: Erguël I – La Sagne

DIMANCHE 6 OCTOBRE
3^e I. 11h: Erguël II – Le Landeron

CS VALLON

Victoire méritée pour la première

L'affiche de ce premier week-end d'automne opposait le CS Vallon au FC Etoile Bienne au terrain de la Praye de Courtelary.

Le CS Vallon entame bien la rencontre. Le ballon circule bien et l'équipe se crée des occasions d'ouvrir le score. Sylvain Isler marque le premier but en tirant un coup franc obtenu plus tôt par Paul Bühler. Peu avant la pause, Simone Merucci reçoit un carton jaune pour une faute commise près de la surface de réparation. Le coup franc tiré est dangereux, mais Bryan Cudré-Mauroux est là pour écarter le danger.

En début de seconde période, Armel Strässle gagne son duel aérien et envoie Clément Bühler doubler la mise en partant seul face au gardien. On aurait pu penser que le plus dur était fait, mais à l'heure de jeu, les visiteurs réduisent l'écart contre le cours du jeu. Sur un énième débordement de Clément Bühler, la frappe de Eric Bellavita est déviée et termine sa course au fond des filets.

Le FC Etoile Bienne n'abandonne pas et parvient à transformer un coup franc en but. En fin de match, les visiteurs jouent le tout pour le tout et se procurent quelques actions chaudes

sur corners. Heureusement, le score ne bougera plus.

Belle prestation de la part de l'équipe entraînée par Lucien Bösiger. Une victoire par 3 buts à 2 bien méritée, qui montre le potentiel de l'équipe, mais également la difficulté à concrétiser les occasions pour tuer le match.

L'équipe féminine s'impose chez le leader

Pour sa 3^e journée de championnat, le CS Vallon s'est déplacé sur le terrain du FC Coeuve, alors leader du championnat. L'équipe a débuté avec une approche plutôt défensive, permettant à l'adversaire d'ouvrir le score sur un centre. Cependant, le CS Vallon a réagi rapidement, et sur un beau centre de Cecilia Mengoli, Tatiana Barbosa a égalisé d'une somptueuse tête.

Le match s'est ensuite équilibré, bien que deux de nos joueuses, Mariana Tende et Marisa Vogt, aient été blessées après des interventions brutales, sans que l'arbitre n'intervienne. Malgré ces difficultés, l'équipe a continué de se battre. En seconde période, le CS Vallon a pris l'ascendant, intensifiant ses offensives. A la 71^e minute, sur un ballon en profondeur, Alessandra Cusignatti, avec une

persévérance admirable, a inscrit le but du 2-1. Par la suite, le FC Coeuve a tenté de revenir au score, mais grâce à une défense de fer et à une Cassandra Perillard sereine dans les buts, toutes ses tentatives ont été repoussées avec calme et efficacité.

De notre côté, nous avons eu plusieurs occasions d'aggraver le score, et à la 94^e minute, Célia Martin a inscrit le but libérateur, scellant une victoire méritée 3-1. Cette victoire est d'autant plus significative que nous avons dû faire face à des blessures et à d'autres paramètres que nous ne nommerons pas... Nous avons su nous adapter et ressortir victorieux, prenant ainsi la tête du classement avec 9 points en 3 matchs, délogeant nos adversaires directs. ■RG/JML/L

4 ^e I. CS Vallon – Etoile Bienne.....	3-2
5 ^e I. CS Vallon – Perrefitte.....	2-7
4 ^e I. fém. Coeuve – CS Vallon.....	1-3

DIMANCHE 29 SEPTEMBRE
4^e I. 12h30, stade des Tilleuls, Bienne: Aurore Bienne – CS Vallon

DIMANCHE 6 OCTOBRE
4^e I. fém. Stade de la Praye, Courtelary: Courrendlin-Courroux

CLUB ATHLÉTIQUE COURTELARY

Le Trophée de la Suze revient le 26 octobre

Après une belle découverte pour la première édition, en 2023, le Trophée de la Suze renouvelle l'expérience en 2024. Événement sportif mêlant course à pied et jeux ludiques, cette journée se veut avant tout un moment convivial où l'on privilégie le classement par équipe. Le Trophée défend l'idée du sport comme activité de partage. Le

rendez-vous s'adresse à tous les âges, adulte comme enfant.

Crée une équipe de 3 à 5 participants, entre amis ou en famille, et rejoins-nous! Le début des courses aura lieu à 13h.

■EB
Rejoignez-nous sur trophee-de-la-suze.ch



Juniors E Schär et Sow

Au terme du tournoi disputé à Courtelary par son équipe, le coach Jérôme se livrait à l'analyse suivante: « Une journée pas comme les autres. Peut-être que l'envie de jouer est restée au lit? Peut-être que la motivation a pris des vacances? Après tout, ce ne sont que des enfants, et leur objectif premier est de s'amuser. Il est naturel que tout le monde ne soit pas toujours au maximum de sa forme, mais quand c'est tout un groupe, toute une équipe qui semble éteinte, cela complique les choses. Prendre du plaisir devient difficile, s'amuser encore plus, et gagner semble hors de portée. Ce que j'ai observé aujourd'hui, je ne l'avais encore jamais vu dans ce groupe. Une sorte de manque collectif d'énergie, qui a affecté toute la dynamique de jeu. Je retiens surtout que mon coaching n'était pas adapté à cet état d'esprit. J'aurais dû ajuster mon approche, peut-être insufflé un peu plus de légèreté et de fun, plutôt que de me concentrer sur la performance. Une leçon importante pour la suite. »

Juniors E Shakiri

Les juniors E Shaqiri étaient de sortie aux Brenets où ils ont effectué un tournoi incroyable. Nous avons remporté 8 matchs sur 9, dont 3 ou 4 sur des scores allant du 8-2 à 12-2. Très heureux que toutes les choses travaillées à l'entraînement commencent à payer et que les juniors deviennent de plus en plus disciplinés et se forgent une mentalité de gagnants.

Juniors E Rodriguez

Les juniors E Rodriguez se rendaient à Courroux. Début du tournoi sous la grisaille, mais sur de magnifiques infrastructures. Plus rien à redire au niveau des 3 contre 3 qui sont bien maîtrisés et assimilés. Au niveau des matchs 6 contre 6, un derby acharné contre nos collègues du Team Vallon où on subit le jeu durant l'ensemble du match. Résultat final 1-1 finalement mérité, car on n'a rien lâché. Le deuxième contre l'équipe locale est nettement dominé par nos joueurs, mais le manque de réalisme devant le goal a failli nous être fatal. Finalement on marque le 2-1 sur le dernier tir du match. Belle victoire qui aurait pu être plus nette. Le dernier match est similaire au deuxième, mais le dénouement ne tourne pas en notre faveur. Cette fois, c'est l'adversaire qui égalise à 2 partout sur la dernière action du match. Frustrant avec le nombre de tirs à côté ou au-dessus. Il reste encore du travail, surtout à la finition et au déplacement sans ballon. A noter encore la rudesse de certains adversaires et la perte d'un de nos juniors sur blessure.

Juniors E Zuber

Les juniors E Zuber étaient à la Sagne, tout comme les E Okafor. Les 3 contre 3 se sont bien passés avec de belles phases de jeu. Lors des 6 contre 6, le match contre La Sagne est gagné 6-1 au terme d'une bonne rencontre. Lors du match contre les E Okafor, terminé sur un nul 1-1, le jeu a été moins plaisant, avec peu de passes, pas de sorties propres, et des ballons balancés devant sans chercher le coéquipier.

Juniors G Rieder

Jérémie a troqué sa casquette d'entraîneur des E Rodriguez (merci à ses coaches Florent et Loris pour leur

gestion du tournoi à Courroux) pour accompagner les juniors G Rieder à leur tournoi à Moutier et permettre à notre dévouée cantinière Alexandra d'assurer le service impeccable à notre cantine de Corgémont. Le soleil s'est levé juste au moment de débiter le tournoi. Une matinée très bien organisée, avec énormément de buts de tous les côtés! Par contre, il reste beaucoup de travail (y compris pour les parents!) en ce qui concerne la discipline en dehors du terrain. La matinée s'est terminée sur une spécialité locale, les pénaltys. Un exercice aux antipodes des prescriptions du Play More Football, où 13 joueurs (un représentant par équipe) tirent pendant 20 minutes pendant qu'une centaine d'enfants regardent. Frustrant pour ceux qui loupent, et encore plus frustrant pour ceux qui regardent. Mis à part la fin, une belle matinée.

Juniors G Amdouni

En ce début d'automne, l'équipe G Amdouni s'est déplacée à Couvet avec trois équipes, toutes de qualité égale. Sur le terrain, les joueurs ont fait preuve de compétitivité tout en gardant à l'esprit l'importance du respect de l'adversaire. Cette attitude positive a contribué à créer une atmosphère saine et agréable pour tous les participants. Un aspect notable de cet événement est le soutien continu des parents. Contrairement à certaines autres équipes où les parents peuvent parfois interférer en donnant des consignes aux joueurs, les supporters du Team Vallon ont démontré une confiance totale envers les joueurs et le staff. Ce soutien a permis aux joueurs de se concentrer sur leur jeu et de prendre du plaisir sur le terrain. Grâce à l'engagement de tous les joueurs impliqués, l'équipe continue de progresser et de développer son potentiel. ■JML

JA YL Moutier – TV (Coupe JU).....	6-1
JB YL SC Düdingen – TV.....	10-2
JB2 Team JGV – TV Fassnacht.....	4-1
JC1 Colombier – TV (Coupe NE).....	0-1
JC1 TV – Boudry.....	4-5
JC2 Etoile Sporting – TV Kobel.....	14-0
JD TV Embolo – Lignières (Coupe NE).....	13-2
JD TV Embolo – Val-de-Ruz.....	3-4
JD TV Sommer – Team Franches-Montagnes (Coupe JU).....	9-0
JD TV Xhaka – Etoile Sporting.....	5-4
JD Floria – TV Xhaka.....	3-6
JD Le Parc – TV Vargas (Coupe NE).....	12-1
JD Val-de-Ruz – TV Vargas.....	4-2
JD Franches-Montagnes b – TV Yakin (Coupe JU).....	9-4
JD TV Sommer – TV Yakin.....	5-3
JC Team Ajoie – TV Akanji.....	6-0

SAMEDI 28 SEPTEMBRE

JD 9h, Corgémont: TV Embolo – Le Landeron
JD 9h, Villeret: TV Xhaka – Audax Academy
JE 10h, Sonvilier: tournoi (TV Okafor, TV Shakiri)
JE 10h, Les Bois: tournoi (TV Zuber)
JC2 14h, Sonvilier: TV – Lignières
JB YL 14h, Saint-Imier: TV – Grandson
JC1 14h, Hauterive: Hauterive – TV
JF La Chaux-de-Fonds: tournoi (TV Freuler)
JF Tavannes: tournoi (TV Ndoye/Zakaria)
JE Les Breuleux: tournoi (TV Siervo, TV Rodriguez)
JE Courrendlin: tournoi (TV Schär/Sow)
JD Corgémont: TV Yakin – Tavannes/Tramelan
JD Corgémont: TV Sommer – Team Franches-Montagnes

DIMANCHE 29 SEPTEMBRE
JA YL: TV – Grünstern

COURSE À PIED

Magnifique 3^e édition de la Raiffeisen Run à Saint-Imier

Organisée par la Raiffeisen Grand Chasseral, cette 3^e édition fut une réussite, 175 enfants et 224 adultes ont participé à la Raiffeisen Run qui s'est déroulée à Saint-Imier le mercredi 18 septembre

Quel magnifique succès! Tout était réuni: le soleil, de très jolis parcours, de la motivation, du fair-play, de la bonne humeur. La relève? Motivée comme jamais.

Des parcours de 650 m à 2100 m étaient proposés aux juniors de la course en fonction de la catégorie d'âge. Une foule de parents, grands-parents, famille, amis ont encouragé à grands cris les sportives et sportifs du jour!

Un grand bravo cette année encore, à Anne Defrancesco qui lors des leçons de gym des semaines précédentes, a entraîné ses élèves sur le parcours de la course. Belle participation de la classe de Cortébert de Mélanie Cossavella qui a pris la peine d'accompagner ce mercredi 10 de ses élèves.

Les médaillés d'or catégorie junior sont: U6 filles: Chappatte Candice; U6 garçons: Sarret Arthur; U8 filles: Duc Samaée; U8 garçons: Bouele Théo; U10 filles: Müller Kaila; U10 garçons: Greub Ethan; U12 filles: Robert Zélie; U12 garçons: Lehmann Clément; U14 filles: Lehmann Anaïs; U14 garçons: Liengme Abel; U16 filles: Walther Charline; U16 garçons: Christe Mathias.

1^{er} victoire pour Mickael Marti

Chez les hommes, le jeune coureur de Sonceboz a terminé la boucle de 9,1 km en 34'29, talonné de près par Julien Fleury, 2^e une nouvelle fois (aurait-on un nouveau Poulidor?), c'est Alexis Montagnat-Rentier qui complète le classement scratch.

Découverte d'une pépite

Le jeune Noah Haussener, 15 ans, a réussi l'exploit de terminer la course au 4^e rang scratch à 5 petites minutes du champion!



Eléonore Paupe chez les dames a encore frappé!

Lathlète des Breuleux a écrasé la concurrence en effectuant le parcours en 41'12. On retrouve Rachel Gerber en 2^e position, suivie de Sina Boillat (classement scratch). 25 collaborateurs du Réseau de l'Arc Moutier et Saint-Imier sont venus participer à la course, encouragés par un fan-club de

collègues d'enfer. Vous trouverez tous les résultats sur: www.raiffeisenrun.ch.

Remerciements

Simon Vuilleumier, responsable de la Raiffeisen Run adresse ses remerciements:

« Un très grand merci à tous les participants, au nombreux public, à nos collègues de la banque Raiffeisen

Grand Chasseral, à la direction pour la confiance, aux bénévoles, à la Municipalité de Saint-Imier, aux riverains, ainsi qu'au Ski-Club de Saint-Imier. Cette manifestation a été grandiose, nous n'aurions pas pu rêver mieux. Les 5 membres de l'organisation sont gonflés à bloc pour l'édition 2025. »

■ JZ

SOCIÉTÉ DE TIR CORGÉMONT

Tir au cochon

Pour terminer cette saison de tir, nous invitons cordialement tous les tireurs, jeunes tireurs, tireurs et tireuses occasionnels habitant Corgémont à notre traditionnel tir au cochon.

Le tir se tiendra le dimanche 6 octobre de 9h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 et se fera sur la cible à 100 rayons (uniquement avec les armes d'ordonnance).

L'inscription se monte à 5 francs. Prix de la passe de 2 coups, 2 fr. 50, munition comprise. Minimum 10 passes pour le classement, celui-ci sera établi par l'addition des 10 meilleurs coups. Tous les participants seront récompensés par un prix.

En outre, la cantine permettra à chacun de se désaltérer et de se restaurer, au menu: hamburger, frites.

La société se réjouit de vous accueillir et vous souhaite d'ores et déjà une cordiale bienvenue.

■ LE COMITÉ

VOLLEYBALL CLUB TRAMELAN

- D 2^e L. Tramelan - Delémont.....3-1
- D 4^e L. Tramelan A - Tramelan B.....0-3
- D M16 Tramelan - Nidau Volley.....2-3
- H 3^e L. Tramelan - Val Terbi.....3-0

SAMEDI 28 SEPTEMBRE

- H 3^e L. 13 h 30, Sporthalle Beunden 1 (Ost): Nidau - Tramelan
- D M18 14 h 30, centre sportif de l'Oiselier B: Porrentruy B - Tramelan

DIMANCHE 29 SEPTEMBRE

- D 4^e L. 18 h, école primaire: Val Terbi U23 A - Tramelan A

LUNDI 30 SEPTEMBRE

- D 4^e L. 19 h 45, complexe scolaire 1-2: Val Terbi U 23 A - Tramelan B

MERCREDI 2 OCTOBRE

- D 5^e L. 20 h 45, centre de culture et de sport: Courfaivre A - Tramelan

CLUB DES PATINEURS DE SAINT-IMIER

Caly et Mya brillent en Coupe

Le week-end du 14 et 15 septembre a été marqué par les belles performances des sœurs Iannantuoni lors de la Coupe de Lausanne

Caly a impressionné lors de sa prestation en programme long, remportant la première place parmi sept participantes avec un total de 46,26 points. De plus, grâce à ces résultats, elle a brillamment réussi son test 3^e ARP. Nous lui adressons toutes nos félicitations. Sa sœur, Mya, a également brillé lors de la compétition du 15 septembre, où elle a présenté son nouveau programme court. Face à deux autres participantes, elle a décroché la première place avec un score de 22,86 points.

Ce début de saison est prometteur pour les deux patineuses.

En parallèle, une découverte du patinage a été organisée pour les enfants dès l'âge de 3 ans et demi. Ces jeunes participants ont pu s'initier aux joies de la glisse, et leurs sourires témoignaient du plaisir qu'ils ont eu en sortant de la glace. Cet événement a rappelé l'importance de faire découvrir les sports accessibles dans la région, avec l'espoir de retrouver ces jeunes patineurs tout au long de la saison. ■ FS



Mya et Caly Iannantuoni

HOCKEY CLUB SAINT-IMIER

Un rapprochement dans le but d'acquérir de l'expérience

Les dirigeants du HC Saint-Imier et du HC Corgémont ont accentué leur collaboration. Jusque-là, les deux clubs échangeaient des joueurs par le truchement de licences B ou de transferts. Afin d'éviter cette situation, une liaison plus horizontale a été mise en place. Les joueurs Espoirs pourront au gré de leur formation passer d'un club à l'autre sans tracaseries administratives. Cela permettra aux jeunes joueurs de se frotter au hockey d'adultes en troisième ligue, rendant ainsi le passage en deuxième ligue moins conséquent et moins surprenant. On parle ainsi d'une liaison, pas d'une fusion entre deux clubs, chacun gardant sa propre identité. Mais l'idée première reste la formation et la pérennité des clubs. Il s'agit de laisser des portes ouvertes à tous jeunes hockeyeurs, afin qu'ils puissent poursuivre leur sport préféré selon leurs envies d'implication et leurs possibilités, tout en pouvant acquérir de l'expérience.

Viens découvrir le hockey

Comme chaque année, le HC Saint-Imier ouvre ses portes aux plus jeunes, filles et garçons, pour que notre jeunesse découvre un sport enrichissant. Si tu as envie de griffer la glace, de ressembler aux grands, alors l'école de hockey est pour toi. Viens essayer gratuitement tous les mercredis à 17h30



Les dirigeants du HC Saint-Imier et du HC Corgémont en parfaite harmonie pour la progression des jeunes

ainsi que les samedis dès 9 h. Tu découvriras le hockey sur glace, un sport tellement passionnant. Du matériel est à ta disposition. Renseignements auprès de nos dirigeants au 078 783 63 12 et 079 280 25 66 ou encore à moju@sainti-bats.com. ■ GD

- 2^e L. Franches-Montagnes - Saint-Imier.....6-1
- Filles Saint-Imier - Neuchâtel Academy....0-6
- U20 Saint-Imier - Université Neuchâtel....4-5
- U17 Franches-Montagnes - Saint-Imier.....4-8
- U15 Franches-Montagnes - Saint-Imier.....3-6
- U13 Top Tramelan - Saint-Imier.....21-2

DIMANCHE 22 SEPTEMBRE

- U15 15 h 30: Saint-Imier - Fleurier

- U17 8 h 15: Saint-Imier - Moutier

SAMEDI 28 SEPTEMBRE

- 2^e L. 18 h: Saint-Imier - Corgémont
- U20 14 h: EHC Sensee - Saint-Imier
- U13 Top 12 h 15: Saint-Imier - Franches-Montagnes

En ligne

Retrouvez le journal de la semaine dernière bechtel-imprimerie.ch

Partie intégrante de la *Feuille d'Avis du District de Courtelary*. Avis officiels de Romont, Sauge, Orvin, Péry-La Heutte, Sonceboz-Sombeval, Corgémont, Cortébert, Courtelary, Cormoret, Villeret, Saint-Imier, Sonvilier, Renan, La Ferrière, Tramelan et Mont-Tramelan. Tirage: 12500 exemplaires distribués chaque vendredi dans tous les ménages de l'ancien district de Courtelary. Contact: Bellevue 4, 2608 Courtelary, 032 944 17 56, fac@bechtel-imprimerie.ch, www.bechtel-imprimerie.ch. **Délai de remise des publications:** mardi 12 h. **Tarifs:** 95 centimes le mm/colonne (65 mm) + TVA, annonces: 3 francs le mm/colonne (65 mm) + TVA, largeur maximale: 4 colonnes (290 mm).

District



SYNDICAT DE COMMUNES
DE L'ÉCOLE DES PRÉS-DE-CORTÉBERT

Assemblée des délégué(e)s

Judi 24 octobre 2024 à 20h

Administration communale, salle Jeanbrenin,
Grand-Rue 15 à Corgémont

Ordre du jour

1. Procès-verbal de l'assemblée du 24 avril 2024
2. Budget 2025
3. Démission / admission d'un membre de la révision des comptes
4. Décompte final de la STEP
5. Divers et imprévus

Les Prés-de-Cortébert, le 22 septembre 2024

Le Président: Bernard Tschanz

Corgémont



Procès-verbal de la votation communale du 22 septembre 2024

- Nombre d'électeurs inscrits au registre des électeurs (total): 1190
- Nombre de cartes de légitimation rentrées: 665

Acceptez-vous la dépense supplémentaire de 850000 francs pour terminer l'assainissement de l'immeuble de la Fondation dépendante Marie Grosjean-Stuber (Grand'Rue 6)?

- Nombre total de bulletins rentrés: 665
- Bulletins n'entrant pas en ligne de compte: 13
 - Blancs: 13
 - Nul: 0
- Nombre de bulletins entrant en ligne de compte (valables): 652
 - Nombre de oui: 364
 - Nombre de non: 288

Corgémont, le 22 septembre 2024

Le Président du bureau de vote

Avis de construction

eBau 2024-15780

Requérant: Luca Magnolo, rue des Fléoles 11, 2606 Corgémont.

Propriétaire foncier: idem que requérant.

Auteur du projet: idem que requérant.

Projet de construction: rénovation des façades avec changement de couleur (argile naturel) d'une maison familiale sur parcelle N° 229 sise à la rue des Fléoles, zone H2.

Dépôt public de la demande: la demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès du secrétariat municipal de Corgémont jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première parution dans la *Feuille Officielle d'Avis du District de Courtelary*.

Les oppositions, dûment motivées, doivent être envoyées en double exemplaire au secrétariat municipal de Corgémont. Les oppositions collectives et les oppositions multicopiées n'ont de valeur juridique que si elles indiquent le nom de la personne autorisée à représenter valablement le groupe d'opposants.

Corgémont, le 27 septembre 2024

Le Secrétariat municipal

Cormoret



OFFICE DES EAUX ET DES DÉCHETS
DU CANTON DE BERNE

Procédure d'octroi de concession au sens des articles 9 et 12 de la loi du 23 novembre 1997 sur l'utilisation des eaux (LUE)

Requérant: Société des pêcheurs Saint-Imier et environs, chemin des Bains, 2612 Cormoret.

Auteur du projet: Sébastien Junod, Président a. i., Bergerie 31, 2613 Villeret.

Demande:

- Renouvellement de la concession d'eau d'usage Cormoret N° 1 (N° courant 313) pour utiliser la totalité de l'eau du ruisseau des Bains à Cormoret (débit moyen environ 600 l/min) pour alimenter des bassins d'élevage de truitelles situés sur la parcelle N° 158 à Cormoret. Et la dérivation de la Suze une quantité d'eau de 300 l/min au maximum pour compléter l'eau du ruisseau des Bains lorsque le débit de ce dernier était insuffisant.

- Restitution de l'eau utilisée dans la Suze.
- Durée d'utilisation demandée: 40 ans
- L'installation d'utilisation des eaux existe déjà. La demande n'inclut aucune mesure de construction.

Il est renvoyé au dossier de demande.

Emplacement: chemin des Bains, 2612 Cormoret. Point de prélèvement 1: E = 2 570 357 / N = 1224 252, parcelle N° 158. Point de prélèvement 2: E = 2 570 351 / N = 1224 313, parcelle N° 729. Point de restitution 1: E = 2 570 378 / N = 1224 318, parcelle N° 729. Point de restitution 2: E = 2 570 436 / N = 1224 344, parcelle N° 729.

Dérogation: dans le cadre de la procédure de concession, les intérêts publics seront examinés en vue de l'octroi de la dérogation suivante:

- Dérogation en matière de police des eaux au sens de l'article 48 LAE.

Délai de publication et de recours: 30 septembre au 29 octobre 2024.

Lieu de mise à l'enquête: Commune de Cormoret, Vieille Route 1, 2612 Cormoret.

Service des oppositions: Office des eaux et des déchets du canton de Bern, Reiterstrasse 11, 3013 Bern.

Les oppositions et les réserves de droit dûment signées doivent être justifiées et adressées par écrit en deux exemplaires dans le délai de mise à l'enquête à l'autorité auprès de laquelle celles-ci doivent être déposées. Les demandes en compensation des charges s'éteignent si elles ne sont pas annoncées dans le délai d'opposition. Les oppositions collectives et les oppositions individuelles multicopiées ou en grande partie identiques doivent indiquer le nom de la personne autorisée à représenter valablement le groupe d'opposants.

Berne, le 24 septembre 2024

Office des eaux et des déchets (OED)
du canton de Bern

Cortébert



Avis de construction

eBau 2024-9031

** Demande après coup, travaux déjà effectués **

Requérants: Adriano et Valérie Palazzo, Les Ruaux 1, 2607 Cortébert.

Auteurs du projet: Adriano et Valérie Palazzo, Les Ruaux 1, 2607 Cortébert.

Propriétaires fonciers: Adriano et Valérie Palazzo, Les Ruaux 1, 2607 Cortébert.

Projet: demande après-coup: rénovation entière de l'ancien hangar avec 2 nouvelles ouvertures de fenêtres.

Lieu-dit: Les Ruaux 3a.

Parcelle: 211.

Zone: C.

Dimensions: selon plans déposés.

ISOS/RA: P3, Ci AB / -.

Zone de protection des eaux: Au.

Evacuation des eaux usées: existant.

Les demandes, les plans et les autres pièces des dossiers sont déposés publiquement auprès du

secrétariat municipal jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la *Feuille Officielle du District de Courtelary*.

Les oppositions, dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire au Secrétariat municipal de Cortébert.

Les oppositions collectives et les oppositions multicopiées n'ont de valeur juridique que si elles indiquent le nom de la personne autorisée à représenter valablement le groupe d'opposants.

Cortébert, le 27 septembre 2024

Le Secrétariat municipal

Orvin



Elections municipales du 10 décembre 2024

Dépôt des listes

Lors de la prochaine assemblée municipale du 10 décembre 2024, un point à l'ordre du jour est prévu pour l'élection de:

- 1 membre au Conseil municipal (en remplacement de Julien Tièche, démissionnaire)

La possibilité de candidature pour le poste de conseiller municipal est donc ouverte.

Conformément aux dispositions du règlement d'organisation de la Commune municipale d'Orvin, les listes des candidats doivent être déposées aux guichets de l'administration municipale, La Charrière 6, 2534 Orvin au plus tard jusqu'au vendredi 25 octobre 2024 à 12 h. La liste de candidature peut être retirée auprès de l'administration municipale d'Orvin.

Chaque liste de candidat(e)s doit être signée par au moins 10 citoyens de la commune d'Orvin, habilités à voter en matière communale. La liste des candidat(e)s sera publiée ultérieurement dans la *Feuille Officielle d'Avis du District de Courtelary*.

Cette élection a lieu selon le système majoritaire. Lorsque le nombre de candidats et candidates de toutes les listes se trouve être égal au nombre de sièges à pourvoir, il sera proclamé tous les candidats et candidates élus tacitement.

Si plusieurs candidatures sont déposées durant le délai ci-dessus, les électeurs et les électrices pourront élire le nouveau membre du Conseil municipal lors de l'assemblée du 10 décembre 2024.

Orvin, le 27 septembre 2024

Le Conseil municipal

Avis de construction

Requérant: Jean-Philippe Berger, Gros Prés 145, 2534 Les Prés-d'Orvin.

Auteur du projet: Jean-Philippe Berger, Gros Prés 145, 2534 Les Prés-d'Orvin.

Propriétaire foncier: Jean-Philippe Berger, Gros Prés 145, 2534 Les Prés-d'Orvin.

Projet: transformation de 2 fenêtres en portes-fenêtres avec accès au balcon et aménagement d'une terrasse en bois sur la parcelle N° 1616 sise au lieu-dit Gros Prés N° 145 aux Prés-d'Orvin.

Dimensions: selon plans déposés.

Zone: hors zone à bâtir.

Dérogation: article 24 LAT.

Dépôt public de la demande: avec plans au secrétariat municipal d'Orvin, jusqu'au 27 octobre 2024 où les oppositions, les réserves de droit et les demandes de compensation de charges (art. 30 et 31 LC) doivent être adressées par écrit et dûment motivées durant le délai imparti.

Orvin, le 27 septembre 2024

Le Secrétariat municipal

Avis de construction

Requérant: Armand Aufranc, Les Vernes 18, 2534 Orvin.

Auteur du projet: Faivre Energie SA, route de Porrentruy 82, 2800 Delémont.

Propriétaires fonciers: Patricia Aufranc, Sous les Roches 3, 2534 Orvin et Anick Aufranc, La Charrière 8, 2534 Orvin.

Projet: remplacement d'une chaudière mazout par une pompe à chaleur air/eau extérieure et élimination de la citerne à mazout sur la parcelle N° 1953 sise au lieu-dit Les Vernes N° 18 à Orvin

Dimensions: selon plans déposés.

Zone: habitation (H1).

Dépôt public de la demande: avec plans au secrétariat municipal d'Orvin, jusqu'au 27 octobre 2024 où les oppositions, les réserves de droit et les demandes de compensation de charges (art. 30 et 31 LC) doivent être adressées par écrit et dûment motivées durant le délai imparti.

Orvin, le 27 septembre 2024

Le Secrétariat municipal

Renan



Avis de construction

eBau 2024-16014

Requérants: Eva Becerro et Ruben Martinez, route des Convers 28, 2616 Renan; Mirela et Edmir Duric, rue de la Seignette 2, 2616 Renan.

Auteurs du projet: Eva Becerro et Ruben Martinez, route des Convers 28, 2616 Renan; Mirela et Edmir Duric, rue de la Seignette 2, 2616 Renan.

Adresse du projet: parcelles N° 418 et 423, rue de la Seignette 2, route des Convers 28, 2616 Renan.

Descriptif du projet: construction d'un couvert ouvert avec cheminées extérieures.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: zone d'habitation H2.

Dérogations: -

Objet protégé: -

Dépôt public: du 20 septembre au 20 octobre 2024 inclusivement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune municipale, rue du Collège 5, 2616 Renan. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat municipal de Renan, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Renan, le 20 septembre 2024

Le Conseil municipal

Réclame

Pas besoin d'être irréprochable pour protéger le climat.
Moins prendre l'avion, c'est déjà bien.
www.ch/ecoconseils



Saint-Imier



PRÉFECTURE DU JURA BERNOIS

Avis de construction N° 65-2004 eBau 2024-7728

Requérants: Josiane et Jean-François Cuche, Les Tourbières 37, 2610 Saint-Imier, représentés par Matthieu Tanner, architecte, rue J.-R. Fiechter 13, 2613 Villeret.

Emplacement: parcelles N°s 1193, 1751 et 2006, au lieu-dit: Les Tourbières 37, Les Pontins, commune de Saint-Imier.

Projet: raccordement du bâtiment existant au réseau communal d'assainissement et construction d'un puits de pompage à l'Est du bâtiment N° 37.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: agricole.

Zone de protection: inventaire fédéral des sites marécageux d'une beauté particulière et d'importance nationale N° 27 Les Pontins.

Dérogations: art. 24 LAT et 25 LCFo.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 27 octobre 2024 inclusivement auprès de l'administration communale de Saint-Imier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 27 septembre 2024

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Avis de construction N° 24-34 eBau 2024-16189, dossier eBau 205767

Adresse du projet: BF 658, rue du Soleil 31, 2610 Saint-Imier.

Description du projet: construction de trois garages semi-enterrés.

Maître d'ouvrage: Mario Gfeller, Chadefontaine 19, 2740 Moutier.

Auteur du projet: SEO Sàrl, rue de l'Ecluse 29, 2740 Moutier.

Zone d'affectation et de construction: ZHfmd C2a.

Dérogation: art. 80 LR (distance à la route).

Périmètre protégé: –

Objet protégé: –

Dépôt public: du 27 septembre au 28 octobre 2024 inclusivement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès du service d'urbanisme, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat municipal, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier, dans le même délai.

Les dossiers mis à l'enquête de cette commune peuvent être consultés en ligne sous ce lien pendant la période indiquée: www.portal.ebau.apps.be.ch/public-instances?municipality=20862.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Saint-Imier, le 27 septembre 2024

Le Chef du service urbanisme et mobilité:
Nicolas Vuilleumier

Avis de construction N° 24-52 eBau 2024-11260, dossier eBau 198937

Adresse du projet: BF 476, rue de la Société 2, 2610 Saint-Imier.

Description du projet: installation de deux poêles et d'un conduit de cheminée extérieur en façade ouest.

Maître d'ouvrage: Claudia Cantoni, rue de la Société 2, 2610 Saint-Imier.

Auteur du projet: idem maître d'ouvrage.

Zone d'affectation et de construction: ZHhd C3b.

Dérogation: –

Périmètre protégé: périmètre de protection et de conservation du site bâti PC 1. Ensemble bâti et structuré 1.

Objet protégé: –

Dépôt public: du 27 septembre au 28 octobre 2024 inclusivement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès du service d'urbanisme, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat municipal, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier, dans le même délai.

Les dossiers mis à l'enquête de cette commune peuvent être consultés en ligne sous ce lien pendant la période indiquée: www.portal.ebau.apps.be.ch/public-instances?municipality=20862.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Saint-Imier, le 28 septembre 2024

Le Chef du service urbanisme et mobilité:
Nicolas Vuilleumier

Avis de construction N° 24-75 eBau 2024-15494, dossier eBau 209567

Adresse du projet: BF 1331, Le Creux-Joly 47, 2610 Les Pontins.

Description du projet: rénovation des fenêtres du bâtiment, remplacement du bois actuel (double vitrage) par du PVC triple verre.

Maître d'ouvrage: Richard Lambelet, rue du Tilleul 9, 2072 Saint-Blaise.

Auteur du projet: idem maître d'ouvrage.

Zone d'affectation et de construction: HZ.

Dérogation: art. 24 LAT (dérogation à l'affectation).

Périmètre protégé: –

Objet protégé: –

Dépôt public: du 27 septembre au 28 octobre 2024 inclusivement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès du service d'urbanisme, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat municipal, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier, dans le même délai.

Les dossiers mis à l'enquête de cette commune peuvent être consultés en ligne sous ce lien pendant la période indiquée: www.portal.ebau.apps.be.ch/public-instances?municipality=20862.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Saint-Imier, le 27 septembre 2024

Le Chef du service urbanisme et mobilité:
Nicolas Vuilleumier

Avis de construction N° 24-76 eBau 2024-16163, dossier eBau 199877

Adresse du projet: BF 1062, rue du Midi 59, 2610 Saint-Imier.

Description du projet: changement d'agent énergétique (mazout → PAC extérieure).

Maîtres d'ouvrage: Christine Krüttli, Phippe Krüttli, rue du Midi 59, 2610 Saint-Imier.

Auteur du projet: S.K.W. Group Sàrl, Frédéric Gully, rue du Léman 4, 1020 Renens.

Zone d'affectation et de construction: ZHfmd.

Dérogation: –

Périmètre protégé: –

Objet protégé: –

Dépôt public: du 27 septembre au 28 octobre 2024 inclusivement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès du service d'urbanisme, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat municipal, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier, dans le même délai.

Les dossiers mis à l'enquête de cette commune peuvent être consultés en ligne sous ce lien pendant la période indiquée: www.portal.ebau.apps.be.ch/public-instances?municipality=20862.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Saint-Imier, le 27 septembre 2024

Le Chef du service urbanisme et mobilité:
Nicolas Vuilleumier

Avis de construction N° 24-78 eBau 2024-15608, dossier eBau 210949

Adresse du projet: BF 319, rue de la Clef 47, 2610 Saint-Imier.

Description du projet: construction de deux garages accolés en est aux garages existants, construction d'un balcon en façade ouest, construction d'un escalier extérieur, transformation de deux fenêtres en portes-fenêtres, rénovation et isolation de l'annexe à l'angle N.-E. du bâtiment et installation d'un garde-corps.

Maître d'ouvrage: DEM Services Sàrl, Massimo Vantaggiato, rue du Midi 42, 2610 Saint-Imier.

Auteur du projet: idem maître d'ouvrage.

Zone d'affectation et de construction: ZHfmd C3a.

Dérogation: art. 60 RAC (nouvelles constructions).

Périmètre protégé: périmètre de conservation du site bâti PC 5.

Objet protégé: –

Dépôt public: du 20 septembre au 21 octobre 2024 inclusivement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès du service d'urbanisme, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat municipal, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier, dans le même délai.

Les dossiers mis à l'enquête de cette commune peuvent être consultés en ligne sous ce lien pendant la période indiquée: www.portal.ebau.apps.be.ch/public-instances?municipality=20862.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Saint-Imier, le 20 septembre 2024

Le Chef du service urbanisme et mobilité:
Nicolas Vuilleumier

Avis de construction N° 24-81 eBau 2024-15922, dossier eBau 2009300

Adresse du projet: BF 457, rue Pierre-Alin 12, 2610 Saint-Imier.

Description du projet: aménagement d'un appartement de 1,5 pce dans les combles et d'un carnotzet au sous-sol, installation de panneaux PV et d'une PAC ainsi que la réfection de la barrière extérieure.

Maîtres d'ouvrage: Edite Marina Goncalves Mota da Silva, Luis Areia da Silva, rue Pierre-Alin 12, 2610 Saint-Imier.

Auteur du projet: Buri Concept Sàrl, Fanny Buri, Baptiste-Savoye 58, 2610 Saint-Imier.

Zone d'affectation et de construction: ZHhd C2b.

Dérogation: –

Périmètre protégé: périmètre de protection et de conservation PC 1. Ensemble structuré 1.

Objet protégé: –

Dépôt public: du 20 septembre au 21 octobre 2024 inclusivement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès du service d'urbanisme, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat municipal, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier, dans le même délai.

Les dossiers mis à l'enquête de cette commune peuvent être consultés en ligne sous ce lien pendant la période indiquée: www.portal.ebau.apps.be.ch/public-instances?municipality=20862.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Saint-Imier, le 20 septembre 2024

Le Chef du service urbanisme et mobilité:
Nicolas Vuilleumier

Sauge



Modification du Règlement d'organisation – entrée en vigueur

Par décision du 19 septembre 2024, l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire a approuvé la modification du règlement d'organisation de la commune municipale de Sauge adoptée le 25 juin 2024 par l'assemblée municipale de Sauge, en application de l'article 56 de la Loi sur les communes.

Conformément à l'article 45 de l'Ordonnance sur les communes, cette modification entre en vigueur immédiatement.

Avec la décision d'approbation, cette modification peut être consultée au secrétariat municipal de Sauge durant les heures d'ouverture habituelles.

Plagne, le 23 septembre 2024

Le Conseil municipal

Réclame

Recherche d'OBNL:



Le label de qualité Zewo est synonyme d'œuvres de bienfaisance utiles.

Votre don en bonnes mains.



Sonceboz-Sombeval



Avis de construction

N° 2024-15424

N° Commune: 2324



Requérant: Domenico Bellavita, rue Neuve 3, 2605 Sonceboz-Sombeval.

Auteur du projet: Helion Energy SA, Samantha Noirat, route de Lausanne 10, 1400 Yverdon-les-Bains.

Emplacement: rue Neuve 3, 2605 Sonceboz-Sombeval, parcelle: 556.

Projet: installation d'une pompe à chaleur air/eau extérieure.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: H2.

Dérogation: –

Périmètre protégé: –

Objet protégé: –

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 28 octobre 2024 inclusivement auprès de l'administration communale de Sonceboz-Sombeval. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à l'administration communale, rue des Prés 5, 2605 Sonceboz-Sombeval.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Sonceboz-Sombeval, le 27 septembre 2024

Le Bureau communal

Avis de construction

N° 2024-16342

N° Commune: 2224



Requérant: CFF SA Immobilier, José Miguel Acosta Bjerano, rue de la Gare de Triage 5, 1020 Renens.

Auteur du projet: Bleyaert et Minger SA, Grand-Rue 5, 2900 Porrentruy.

Emplacement: rue de la Gare, Sonceboz-Sombeval, parcelle: 912.

Projet: nouvelle construction, installation d'un module WC préfabriqué pour les utilisateurs de la gare CFF.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: domaine ferroviaire_DF.

Dérogation: –

Périmètre protégé: –

Objet protégé: ensemble bâti selon le recensement architectural: secteur de la Gare.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 28 octobre 2024 inclusivement auprès de l'administration communale de Sonceboz-Sombeval. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à l'administration communale, rue des Prés 5, 2605 Sonceboz-Sombeval.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Sonceboz-Sombeval, le 27 septembre 2024

Le Bureau communal

Sonvilier



Procès-verbal de la votation communale du 22 septembre 2024

Objet: acceptez-vous le plan de quartier valant permis de construire (PQ valant PC) du projet Parc éolien des Quatres Bornes?

- 259 oui (44,96%)
- 309 non (53,64%)
- 576 bulletins rentrés (100%)
- 0 nul

- 8 blancs (1,4%)
- Nombre de votants inscrits au registre des électeurs: 820
- Votants en pourcentage: 70,24%

Sonvilier, le 22 septembre 2024

La Présidente du bureau électoral

Avis de construction

Requérant: Poste Immobilier et service SA, rue du Grand Pré 2a, 1001 Lausanne.

Propriétaire foncier: Société immobilière de la fromagerie de Sonvilier Sàrl, rue Fritz Marchand 22, 2615 Sonvilier.

Auteur du projet: idem requérant.

Description du projet: pose d'un Box Genulos, d'une boîte aux lettres et d'une enseigne lumineuse.

Dimensions du projet: selon plans déposés.

Adresse du projet: BF 12, rue Fritz-Marchand 22, 2615 Sonvilier.

Zone d'affectation: CV.

Dérogation: –

Zones / périmètres protégés: PPS B.

Objet protégé: objet C, digne de conservation.

Dépôt public: du 20 septembre au 21 octobre 2024 inclus.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de l'administration communale, Place du Collège 1, 2615 Sonvilier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat municipal dans le délai de dépôt public.

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Sonvilier, le 20 septembre 2024

La Municipalité

Villeret



Avis de construction

eBau 2024-15045

Requérant: Todeschini SA, Mike Todeschini, rue Plein-Soleil 18, 2616 Renan.

Auteur du projet: Espace Plans Sàrl, Eddy Jeanbourquin, Vers l'Eglise 15, 2333 La Ferrière.

Projet: transformation et assainissement de cet immeuble de deux appartements, isolation périphérique, remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur, pose d'une nouvelle installation solaire photovoltaïque en toiture, sur pan sud, adaptation des fenêtres de toutes les façades (voir plans).

Emplacement: lieu-dit: rue Neuve 27, 2613 Villeret.

Parcelle et zone: parcelle N° 175 de Villeret, zone centre A.

Genre de construction: selon plans déposés.

Dimensions: selon plans déposés.

Dépôt public de la demande: la demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès du Secrétariat municipal de Villeret jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première parution dans la *Feuille Officielle d'Avis du District de Courtelary* soit jusqu'au 27 octobre 2024.

Les oppositions, dûment motivées, doivent être envoyées en double exemplaire au Secrétariat municipal de Villeret. Les oppositions multicopiées n'ont de valeur juridique que si elles indiquent le nom de la personne autorisée à représenter valablement le groupe d'opposants.

Villeret, le 27 septembre 2024

Le Secrétariat municipal

Jura bernois

PAR8

Assemblée des délégués

Judi 31 octobre 2024 à 19 h 30
Au foyer de la paroisse de Moutier

Ordre du jour

- Accueil
- Nomination des scrutateurs
- Procès-verbal de l'assemblée du 13 juin 2024 – acceptation
- Budget 2025 – acceptation
- Rapport sur la protection des données
- Activités du Par8
- Informations des ministres
- Parole aux délégués
- Divers

Tavannes, le 24 septembre 2024

Par8

DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS ET DES TRANSPORTS
OFFICE DES PONTS ET CHAUSSÉES

Fermeture au trafic

Route cantonale N° 248.1 Front.

BE/JU Mont-Tramelan – Les Reussilles

Route cantonale N° 248.2 Saint-Imier – Mont-Tramelan
Communes: Courtelary, Mont-Tramelan, Tramelan, Saint-Imier

430.02615/Correction et élargissement – Chaussée:
Front. JU/BE – Les Reussilles

Tronçon: route cantonale N° 248.1 Les Breuleux – Les Reussilles, sur un tronçon d'environ 1700 mètres, depuis 100 mètres à l'ouest de la limite cantonale JU/BE jusqu'à l'entrée ouest de Mont-Tramelan (coord. entre 2569186 / 1228562 et 2570784 / 1228844). Route cantonale N° 248.2 Saint-Imier – Mont-Tramelan, à Mont-Tramelan, depuis le carrefour avec la route N° 248.1 Les Breuleux – Les Reussilles et sur environ 200 mètres en direction de Saint-Imier (coord. entre 2570130 / 1228191 et 2570085 / 1228483).

Durée: du lundi 7 octobre à 5 h au samedi 12 octobre 2024 à 6 h.

Dérogations: aucune.

Guidage du trafic: les signalisations réglementaires de chantier et de déviation seront mises en place. Depuis Les Breuleux un itinéraire de déviation est prévu par Saignelégier (pour les 2 sens de circulation). Depuis Saint-Imier un itinéraire de déviation est prévu par Sonceboz – Tavannes – Tramelan (pour les 2 sens de circulation). Le Col du Mont-Crosin est accessible depuis Saint-Imier uniquement.

Motif de la mesure: travaux de renouvellement et d'aménagement de la chaussée.

Restrictions: pour des raisons de sécurité, le tronçon fermé sera interdit à tous les usagers de la route (véhicules, cyclistes, cavaliers, piétons).
Informations juridiques: en vertu des articles 65 et 66 de la loi du 4 juin 2008 sur les routes (LR, RSB 732.11) et de l'article 43 de l'ordonnance du 29 octobre 2008 sur les routes (OR, RSB 732.111.1), la route mentionnée sera fermée au trafic.

Les travaux de pose de revêtements routiers étant dépendants des conditions météorologiques, il est possible que les périodes de restrictions doivent être reportées ou modifiées à court terme. Le cas échéant, des communiqués diffusés par la radio renseigneront les usagers. Dans tous les cas, le début, respectivement la fin des restrictions, seront déterminés par la mise en place, respectivement l'enlèvement, de la signalisation routière temporaire.

Nous remercions les personnes concernées pour leur compréhension.

Loveresse, le 18 septembre 2024

Office de ponts et chaussées du canton de Berne
Arrondissement d'ingénieur en chef III

DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS ET DES TRANSPORTS
OFFICE DES PONTS ET CHAUSSÉES

Fermeture au trafic

Route cantonale N° 248.1 La Basse-Ferrière – front.

BE/JU (Les Breuleux) – Tramelan – Tavannes

Route cantonale N° 18 (La Chaux-de-Fonds) – front.

NE/BE – La Cibourg – front. BE/JU – (Saignelégier)

430.20799/Renouvellement – Chaussée:

La Basse-Ferrière, giratoire

Tronçon: route cantonale 248.1, carrefour giratoire de la Basse-Ferrière en direction de La Chaux-d'Abel – Les Breuleux – Tramelan – Tavannes, sur environ 50 mètres (Coord. 2558720 / 1222469).

Durée: du mercredi 2 octobre à 5 h au vendredi 4 octobre 2024 à 6 h.

Dérogations: aucune.

Guidage du trafic: les signalisations réglementaires de chantier et de déviation seront mises en place. Un itinéraire de déviation pour accéder à la Chaux-de-Fonds depuis Tramelan et depuis La Chaux-d'Abel est prévu par Les Breuleux – Les Emibois. Un itinéraire de déviation pour accéder à la Chaux-d'Abel depuis La Chaux-de-Fonds et depuis Les Bois est prévu par Les Emibois – Les Breuleux.

Motif de la mesure: travaux de renouvellement et d'aménagement de la chaussée.

Restrictions: pour des raisons de sécurité, le tronçon fermé sera interdit à tous les usagers de la route (véhicules, cyclistes, cavaliers, piétons).

Informations juridiques: en vertu des articles 65 et 66 de la loi du 4 juin 2008 sur les routes (LR, RSB 732.11) et de l'article 43 de l'ordonnance du 29 octobre 2008 sur les routes (OR, RSB 732.111.1), la route mentionnée sera fermée au trafic.

Les travaux de pose de revêtements routiers étant dépendants des conditions météorologiques, il est possible que les périodes de restrictions doivent être reportées ou modifiées à court terme. Le cas échéant, des communiqués diffusés par la radio renseigneront les usagers. Dans tous les cas, le début, respectivement la fin des restrictions, seront déterminés par la mise en place, respectivement l'enlèvement, de la signalisation routière temporaire.

Nous remercions les personnes concernées pour leur compréhension.

Loveresse, le 18 septembre 2024

Office de ponts et chaussées du canton de Berne
Arrondissement d'ingénieur en chef III

Canton de Berne



DIRECTION DE L'ÉCONOMIE, DE L'ÉNERGIE
ET DE L'ENVIRONNEMENT

Pas de pêche dans la Suze à partir de Péry

L'Inspection de la pêche du canton de Berne recommande de renoncer dès maintenant à pêcher dans la Suze à partir de Péry et de ne pas consommer de poissons prélevés entre Péry et le lac de Bienne. Après l'accident d'hydrocarbures qui s'est produit le 7 septembre à Péry, les poissons dans ce tronçon sont impropres à la consommation en raison de l'odeur d'hydrocarbures qu'ils dégagent.

Cela ne concerne pas la pêche en amont de Péry, qui reste possible jusqu'à la prochaine période de protection. La période de protection des truites commence le 1^{er} octobre 2024 et dure jusqu'au 15 mars 2025. Pendant cette période, il est interdit de pêcher dans l'ensemble de la Suze.

La salubrité des poissons de la Suze sera réévaluée au moyen d'analyses d'ici la réouverture de la pêche à la truite le 16 mars 2025.

Berne, le 20 septembre 2024

La Direction de l'économie, de l'énergie
et de l'environnement

CHANCELLERIE D'ÉTAT

Résultat de la votation populaire cantonale du 22 septembre 2024

Les électrices et les électeurs du canton de Berne ont approuvé la modification de la Constitution cantonale avec 86,7% des voix et ils ont approuvé le Concordat sur le transfert de la commune de Moutier au canton du Jura avec 83,2% des voix. Le taux de participation s'est élevé à 42,6%.



Résultats de la votation
du 22 septembre 2024

Berne, le 22 septembre 2024

La Chancellerie d'Etat